

ETUDE D'EVALUATION DU SITE D'INTERET ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Saint-Nizier-du-Moucherotte

Février 2025



SOMMAIRE

I. Préambule

• Une formidable oportunity	4
• Un site d'exception	5
• Méthodologie d'étude	6

II. Diagnostic, identification des valeurs patrimoniales et paysagères

1. Diagnostic architectural et patrimonial	10
2. Présentation des bâtiments du site	26
3. Diagnostic paysager et environnemental	38
4. Analyse des projets inaboutis	58

III. Les enjeux de la reconversion du site du Tremplin Olympique

1. Viabilité économique et portage du projet	61
2. Positionnement stratégique du projet	63
3. Concept esprit des lieux	69

IV. Propositions, partis d'aménagement

1. Phasage et schema directeur	76
2. Expérience de visite	80

V. Prospective auprès des acteurs, benchmark de montage

1. Gouvernance	89
2. Modèle économique	90
3. Phasage et perspectives de mise en œuvre	91
4. Appel à manifestation d'intérêt	92

Annexes	93
---------	----

I PRÉAMBULE



UNE FORMIDABLE OPPORTUNITE

Le site de Saint-Nizier-du-Moucherotte a été sélectionné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1968 pour accueillir l'épreuve emblématique du saut à ski en raison de sa **situation géographique privilégiée**.

Sa proximité avec Grenoble, son accessibilité, ses 1100 mètres d'altitude et ses conditions climatiques favorables ont été les facteurs déterminants de cette décision historique.

La localisation exceptionnelle du tremplin olympique offre de nombreuses opportunités pour mettre en valeur le site à travers ses panoramas spectaculaires, des parcours de découverte ou encore des événements marquants.

Le tremplin, parfaitement intégré dans la topographie du paysage, est conçu pour **dialoguer harmonieusement avec son environnement naturel, dévoilant toute la grandeur du Vercors**. Son emplacement stratégique et son architecture audacieuse, répartie aux quatre points cardinaux du site, méritent d'être réinterprétés dans une vision contemporaine.

Toutefois, l'évolution du village de Saint-Nizier-du-Moucherotte, autrefois rural, devenu aujourd'hui une zone périurbaine résidentielle, soulève des questions sur la manière de **repositionner ce projet dans une dynamique territoriale plus large, aux échelles régionale, nationale et internationale**.

Malgré son importance symbolique, le tremplin est aujourd'hui à l'abandon. Plusieurs tentatives de reconversion ont échoué, accentuant la mise en abîme de ce patrimoine des Jeux de 1968. Le défi consiste alors à **imaginer un avenir durable pour ce site, en garantissant sa viabilité économique**, un aspect qui n'avait pas été envisagé lors de sa conception initiale. Cela passe par la sécurisation des financements, des investissements architecturaux et paysagers, ainsi que par la gestion des coûts d'exploitation.

Raviver la mémoire des Jeux Olympiques, jusqu'ici peu valorisée, pourrait constituer un axe central du projet, dans la perspective des jeux olympique de 2030 organisés dans les Alpes françaises.

Ce programme de revalorisation pourrait **ainsi souligner le rôle essentiel joué à l'époque par le territoire en mettant en lumière son rayonnement international en matière d'innovation urbanistique et architecturale**.

Ce projet offre également une occasion d'explorer **le rôle des grandes infrastructures événementielles** dans une **perspective durable**, en questionnant leur viabilité à long terme et en alimentant une réflexion plus large sur **l'évolution du modèle économique de la montagne**, inscrite dans une trajectoire de transition souhaitable.

L'enjeu est désormais d'offrir une nouvelle vie à ce lieu emblématique tout en préservant ses qualités architecturales, paysagères et patrimoniales. La reconversion du tremplin doit s'inscrire dans une démarche cohérente de valorisation patrimoniale et d'attractivité économique. Seule **une vision ambitieuse et complète** permettra la concrétisation d'un projet abouti et durable. Le phasage permettra de réaliser ce projet en plusieurs étapes de réalisation et financement.

UN SITE D'EXCEPTION

Niché dans une combe naturelle au nord des Trois Pucelles et largement ouvert sur Grenoble, le site du tremplin de ski des Jeux Olympiques de 1968 se présente comme un **écrin naturel mettant en valeur ce joyau architectural contemporain**. Situé à proximité immédiate du bourg de Saint-Nizier-du-Moucherotte, cette friche sportive, bien que délaissée, reste un lieu de promenade fréquenté par les habitants et les Grenoblois. Le paysage, traversé de nombreux sentiers serpentant entre clairières et bosquets, a prospéré depuis l'abandon du site, avec ses bouleaux et trembles qui apportent une douce animation, contrastant avec les imposantes structures de béton marquées par l'histoire. **Ce cadre naturel, à la fois intime et ouvert sur de vastes horizons, offre une expérience de visite singulière, riche en surprises et en ambiances atypiques.**

Le promeneur pénètre entre des grilles entrouvertes et s'engage sous le couvert des résineux, découvrant peu à peu cette architecture oubliée qui domine les cimes. **La visite du tremplin est une véritable remontée dans le temps**, où le plaisir de retrouver des souvenirs d'enfance côtoie l'imaginaire d'un site en pleine gloire olympique. La vue spectaculaire sur les massifs de la Chartreuse et de Belledonne, cadrée comme une fenêtre naturelle, renforce le sentiment d'évasion. Par temps de brouillard, l'atmosphère devient mystique, enveloppant le lieu d'un cocon mystérieux.

La descente à pied le long du tremplin est vertigineuse, rappelant l'adrénaline des anciens champions de saut à ski. La courbe du tremplin, le vide, et la pente quasi verticale projettent le visiteur dans une **expérience sensorielle unique**. Une fois arrivé en bas, le site surplombe, imposant, et son histoire ressurgit. Le retour en pente douce vers le village, tel un voyage introspectif, clôt une visite qui traverse le temps.

Construit entre juillet 1966 et janvier 1967 par les architectes Heini Klopfer et Pierre Dalloz, le tremplin de Saint-Nizier, bien que spectaculaire, souffrait d'un choix de site peu optimal en termes d'altitude et d'enneigement. Conçu principalement au service d'un événement international, sa mise en scène monumentale se construit à l'échelle du grand paysage. Aujourd'hui abandonné, il reste un symbole fort des Jeux de 1968, **un totem à la mémoire d'une expérience architecturale et paysagère unique**. Sa monumentalité et son inscription dans le paysage continuent de fasciner, offrant une base solide pour un futur projet de valorisation, centré sur sa dimension patrimoniale et mémorielle.

Le site, bien que délaissé, conserve une puissance évocatrice du passé et constitue une expérience unique. L'inscription du tremplin dans le paysage et son architecture continuent de captiver l'imaginaire collectif.

Ce lieu exceptionnel appelle un projet innovant et fédérateur.

METHODOLOGIE D'ETUDE

I. TRANSPOSITION DES VALEURS

La **tâche principale** d'un projet de **mise en valeur** d'un site consiste essentiellement à extraire et à **redistribuer ses valeurs**.

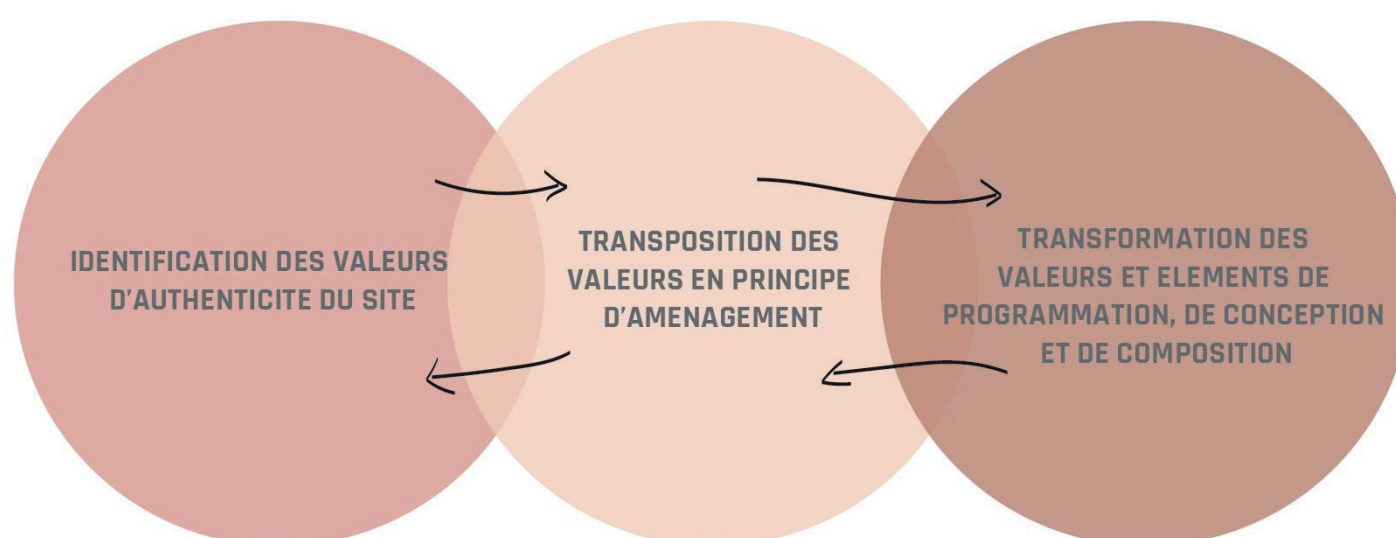
Révéler l'identité d'un paysage remarquable, ramener à la vie un édifice abandonné, **sauver un patrimoine** menacé, mettre en lumière l'histoire d'un lieu oublié, préserver la biodiversité d'un milieu naturel, **restaurer des sentiers, mettre en valeur le territoire** ou **valoriser des savoir-faire locaux**, il s'agit de tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous pour leur **redonner une nouvelle vie** au travers du projet architectural, paysager et territorial.

Il existe beaucoup de **formes de valeurs** : économiques, sociales, historiques, culturelles, géographiques, paysagères, naturelles. Toutes ont en commun d'être disponibles pour devenir des leviers d'action pour le projet. Si **certaines valeurs sont fortement protégées** au point d'être parfois intouchables, comme les hauts lieux de notre patrimoine historique, **d'autres sont plus discrètes et immatérielles** et nécessitent une véritable méthode d'analyse historique pour les mettre au jour.

La démarche de création de valeur consiste donc à **considérer toutes les valeurs fondatrices** d'un site, même les plus fragiles, comme des ressources très précieuses pour les projets.

La méthode consiste d'abord à **analyser** les valeurs d'authenticité qui font l'unité, la cohésion et l'identité du lieu. Une fois identifiées et cataloguées, ces valeurs sont ensuite **transformées** en principes fondateurs du projet puis transposées sous forme d'éléments de programmation, de conception et de composition.

La démarche de projet par TRANSPOSITION DE VALEURS s'organise ainsi comme une **démonstration logique, quasi scientifique**. Elle permet de faire correspondre à une valeur extraite de l'Histoire du site une valeur d'avenir pour le site. L'exigence de cette méthode consiste à ne rien mettre en œuvre dans le projet qui ne soit fondé sur une valeur historique ou patrimoniale, et inversement, à s'attacher à ce que chaque valeur historique ou patrimoniale fasse l'objet d'une **transposition dans une composante du projet structurante** pour l'avenir du site.



METHODOLOGIE D'ETUDE

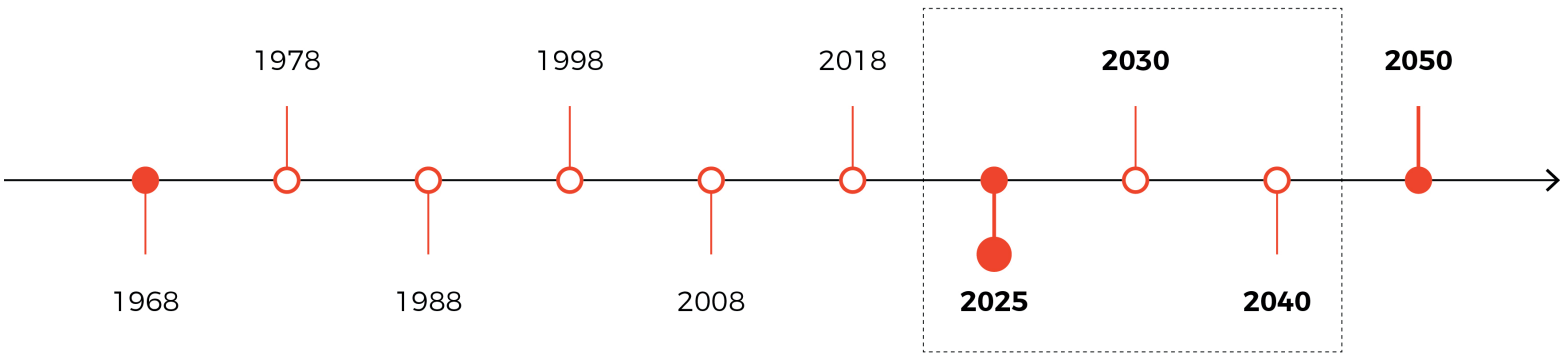
II. CHANGEMENT DU CADRE REFERENTIEL

La méthode développée ici invite à **prendre du recul et à changer de cadre référentiel** pour se projeter dans le futur et à recontextualiser le projet sur le long, voir le très long terme. Ce **changement de focale** permet de passer de la résolution des problèmes du quotidien à une vision désirable du site sur les quinze ou vingt prochaines années. Par le seul fait de cette **projection « imaginaire » dans le futur**, les problèmes sont nuancés, les points de vue évoluent, de nouveaux possibles émergent créant un dialogue créatif qui fait bouger les lignes. Au travers de ce processus de concertation et de co-conception du projet, la construction de la vision collective s'affirme rapidement comme la condition indispensable pour établir un projet soutenable où toutes les parties s'accordent sur le but final à atteindre. Le phasage du projet consiste alors à **fonctionner « à rebours »**, en programmant de manière logique et réaliste, sur le court, le moyen et le long terme, les différentes étapes pour construire cette vision ambitieuse.

Cette vision est ensuite transcrite en le **concept de mise en valeur du site**, qui constitue la colonne vertébrale du projet, chargée de mettre en cohérence toutes les échelles, locales, territoriales, régionales, nationale à partir d'une **vision globale unificatrice**. Ce concept trouve sa transcription opérationnelle dans l'**IMAGE DIRECTRICE DE SITE**, qui synthétise tous les éléments de l'expérience du visiteur : la gestion des flux, les modes de déplacement, les parcours de visite, les itinéraires de découverte, les séquences, les haltes, les points de vue, les scénographies extérieures et la programmation des équipements muséaux.

Pour optimiser les temps d'études et les délais de prises de décisions, la maîtrise du facteur temps est un élément décisif de succès. Cette constatation nous a conduit à réorganiser toute notre méthodologie d'études autour de trois temporalités croisées :

- **Le très long terme** (20 à 30 ans) qui définit la **vision prospective** du site à différentes échelles d'espaces.
- **Le moyen terme** (5 à 20 ans) qui met en place les **grands principes** de mise en valeur et d'aménagements du site pour assurer la cohésion de l'ensemble des projets successifs conformément aux objectifs et aux valeurs de la vision à long terme.
- **Le court terme** (1 à 5 ans) qui développe des **stratégies agiles** de projets et de substitutions progressives des solutions impactantes pour orienter l'action vers des solutions vertueuse au plan environnemental, humain et économique.



METHODOLOGIE D'ETUDE

III. LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Dans les projets patrimoniaux à forts enjeux économiques, touristiques et environnementaux, il n'est pas rare de constater que chaque acteur du projet est naturellement le porte-parole de ses propres exigences, le défenseur de ses intérêts et le représentant de ses valeurs. Au fil du temps, la confrontation de ces visions discordantes rend difficile l'émergence d'une **vision d'ensemble globale et partagée** par l'ensemble des acteurs. La situation est bloquée, les protagonistes démobilisés, l'avenir du site compromis. C'est ce que nous avons appelé « **l'effet pelote** » où tous les problèmes s'entremêlent et les objectifs divergents des acteurs se neutralisent les uns les autres.

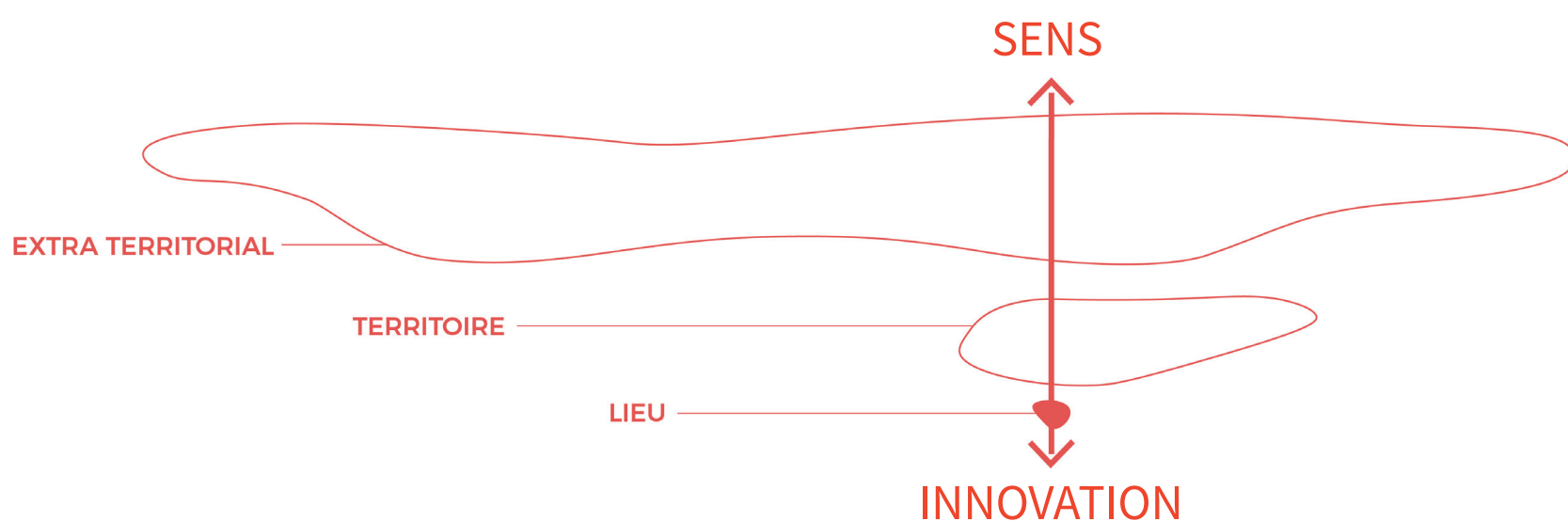
La phase initiale de positionnement stratégique du projet se fixe donc pour objectif de **démêler la complexité des enjeux enchevêtrés** en tirant les fils problématiques de manière distincte pour les isoler et les traiter indépendamment les uns des autres. La phase suivante consiste à dénouer la situation, en « mettant à plat » l'ensemble des liens entremêlés pour les retisser suivant une **nouvelle trame d'intérêts et d'enjeux partagés**, qui les organise à différentes échelles (ou aires de pertinences) du projet qui vont de l'échelle du lieu, à celle du site, du paysage, du territoire et, au-delà, jusqu'aux échelles régionales, nationales et internationales.

Chaque enjeu d'aménagement et de mise en valeur du site est ainsi **repositionné à sa juste place dans l'espace et dans le temps et à sa juste échelle de résolution**. La pelote se dénoue progressivement pour se transformer en une « **étoffe de territoire** », dans laquelle chaque enjeu peut trouver sa place, sans entrer en concurrence ou en contradiction avec les autres.

Ce qui paraissait contradictoire devient compatible. Les entraves deviennent des liens et les nœuds de ce « tissage territorial » deviennent des **points de convergence** entre les différents acteurs et porteurs de projets opérationnels.

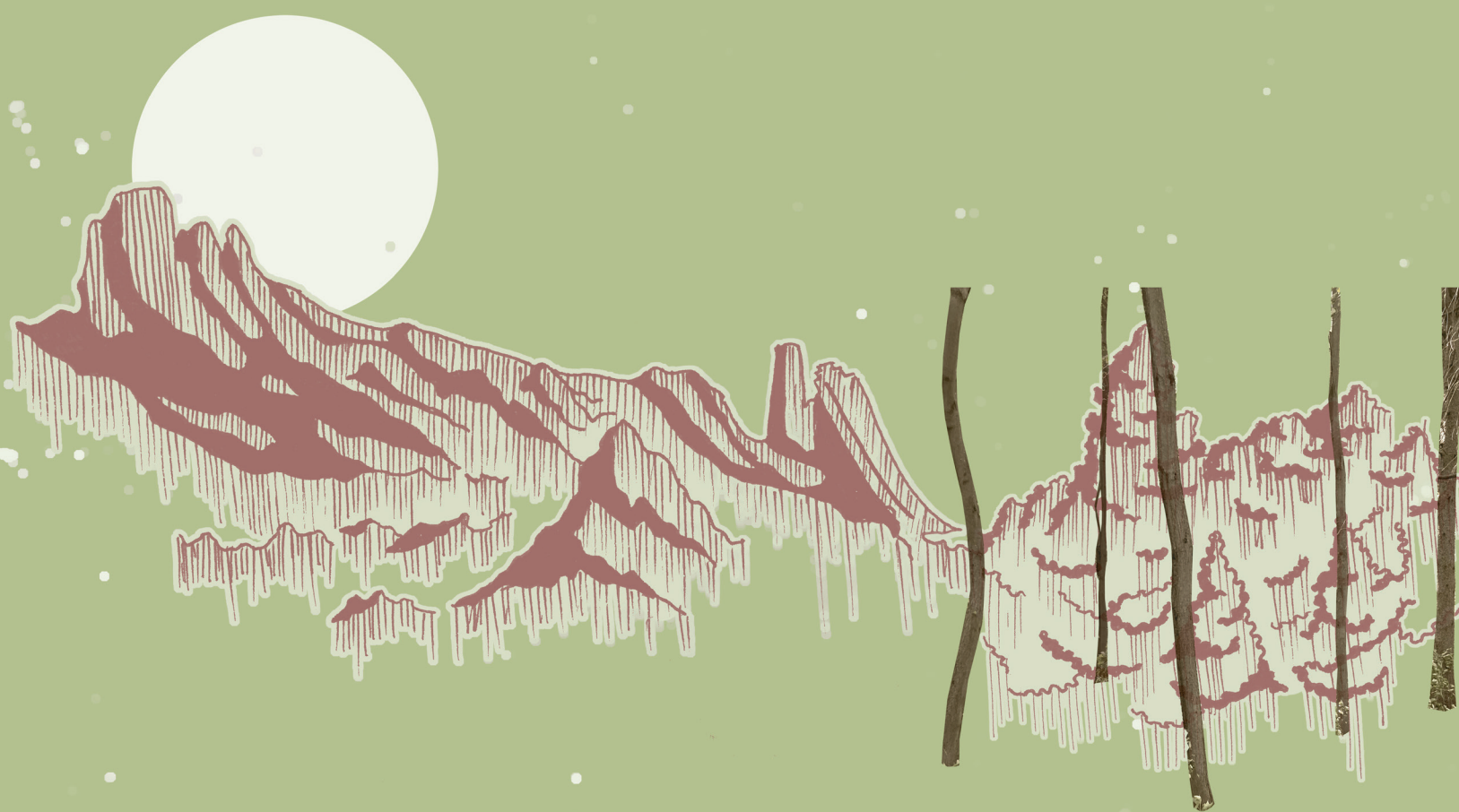
L'application rigoureuse de cette méthode permet de **passer de l'intérêt individuel et / ou corporatiste à la notion d'intérêt général partagé**, au travers duquel chaque partie prenante voit ses exigences prises en compte, non plus de manière individualiste, mais en relation avec les autres, pour assumer un rôle moteur dans la réussite collective du projet. Les anciennes oppositions deviennent des sujets de négociations et les passions personnelles des ambitions communes.

Du point de vue de la conduite de la mission, l'application de cette méthode nécessite d'impulser dès le départ un esprit de co-création / co-production de projet et de mener une **phase d'entretiens préalables** avec les acteurs clés du projet : acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs administratifs, investisseurs, gestionnaires... L'objectif est d'identifier avec chacun d'eux les contraintes incontournables, les risques d'échecs, les points de blocage, les éléments de crispations, mais aussi les atouts, les potentiels et les leviers d'actions favorables à l'évolution du site. Cet **exercice préalable de « dérisquage » de la mission**, qui passe par l'énonciation, la clarification et la reformulation des enjeux est pour nous une étape incontournable de concertation pour assurer la réussite de ce travail de co-construction du projet.

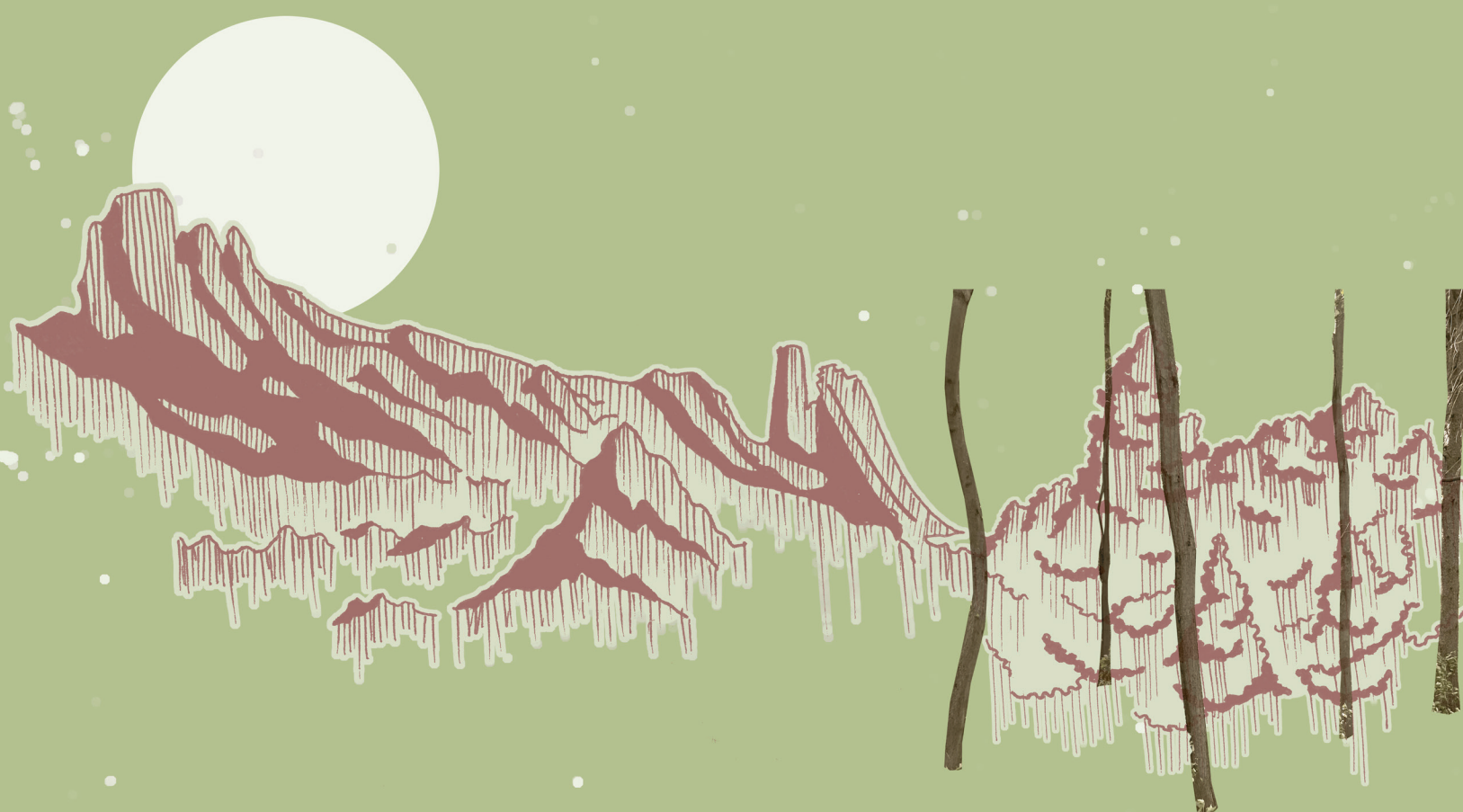


II

DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES



II. DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES



1. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL

LE CONTEXTE DES JO DE 68



Les Jeux Olympiques d'hiver 1968 sont l'occasion d'accélérer le développement de Grenoble qui accueille 45 000 habitants de plus en 1968 qu'en 1954 et de faire de la ville la **capitale des Alpes**. Les axes touristiques des stations de ski déjà existantes comme Chamrousse ou l'Alpe d'Huez sont améliorés, consolidant leur **attrait touristique** jusqu'à aujourd'hui et conférant à Grenoble un statut de capitale du tourisme d'hiver.

Les projets architecturaux sont nombreux et conséquents : le campus universitaire, le palais des sports, l'hôtel de ville, ou encore les trois tours de l'Île Verte, (les plus hautes d'Europe au moment de leur construction).

Purs produits du **brutalisme**, emblématiques de l'usage du béton dans les années 60, nombres de ces bâtiments de béton sont aujourd'hui labellisés **patrimoine du XX^{ème} siècle**.

LA MODERNITE GRENOBLOISE



L'organisation des Jeux Olympiques en 1968 doit en effet venir **mettre en lumière l'explosion urbaine et la modernité de la ville**. Des années 1930 aux années 1960, sa population double (arrivant à 160000 habitants), faisant de Grenoble une grande ville française. Cette **croissance démographique** se traduit par de **nombreux grands projets urbains, architecturaux, sociaux et structurels**.

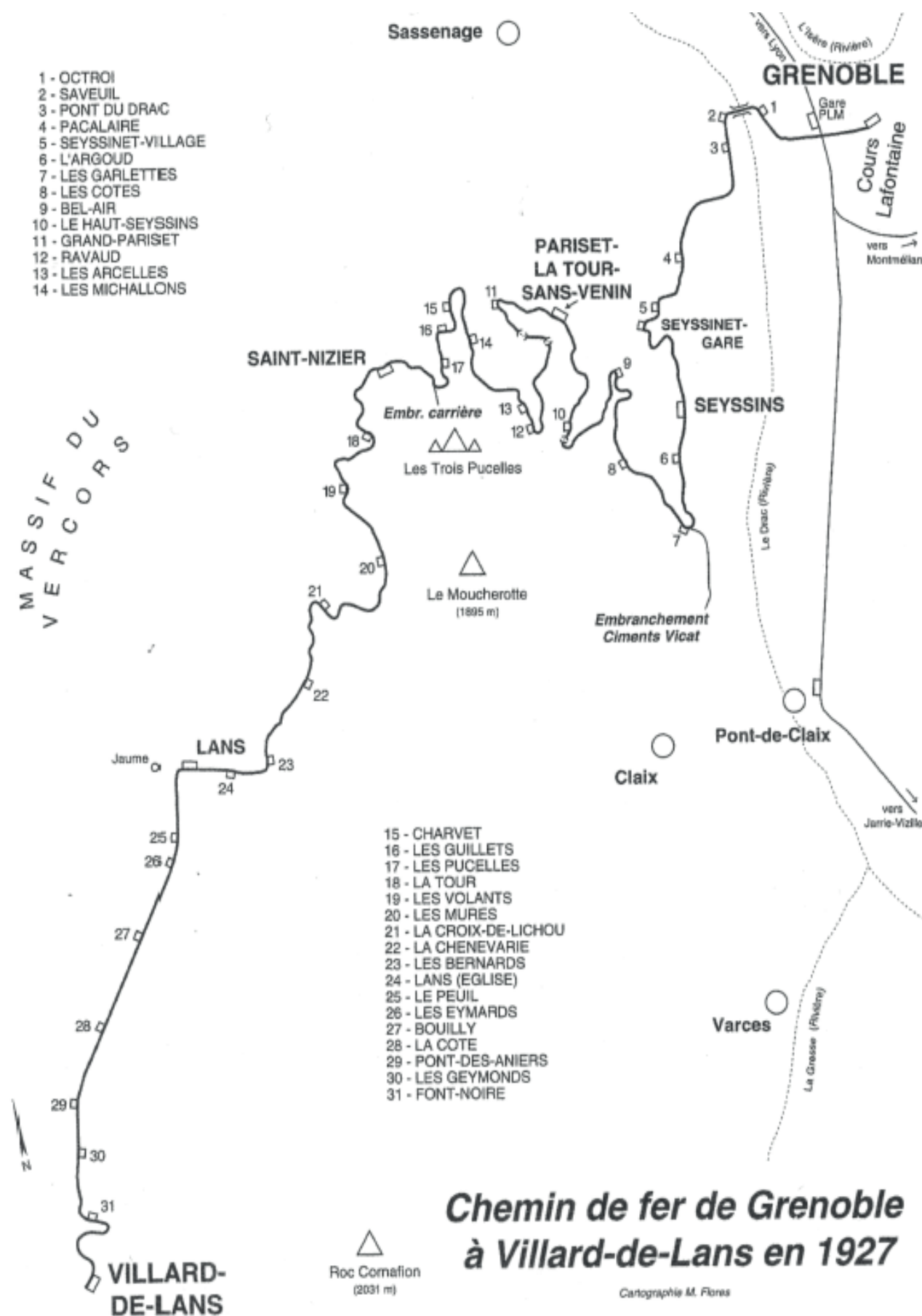
L'organisation des Jeux Olympiques est ainsi à la fois un **vecteur de développement à l'échelle de la région** (aménagement et amélioration des réseaux et infrastructures, construction des sites sportifs et d'hébergement), mais aussi un **vecteur de communication**, permettant de montrer la modernité de la ville. L'époque est en effet à l'explosion de la communication audiovisuelle.

Grenoble propose par exemple le premier film de candidature de l'Histoire – élément aujourd'hui obligatoire pour toute ville candidate – tandis que ces Jeux de 1968 sont les premiers intégralement retransmis en couleur. De nombreux photographes ou cinéastes renommés, comme Henri Cartier-Bresson ou Claude Lelouche, captureront eux-aussi l'évènement.

La petite commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte va également bénéficier de la manne d'investissements des Jeux Olympiques : aménagement d'un réseau d'eau potable et d'un réseau téléphonique, construction d'une large voie d'accès et d'un grand espace de stationnement central, création d'une ouverture sur le vallon, etc.



UNE STATION DE SÉJOUR DE MOYENNE MONTAGNE



Après l'attribution des Jeux Olympiques à Grenoble en 1965, plusieurs stations sont envisagées pour accueillir le tremplin de saut à ski de 90 mètres. Si les 2 Alpes, Lans-en-Vercors ou encore Saint-Pierre-de-Chartreuse sont envisagés, c'est finalement **Saint-Nizier-du-Moucherotte** qui est choisie comme site d'accueil.

Le petit hameau d'éleveurs et de forestiers avait connu un premier essor à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Aisément accessible depuis Grenoble, la commune offrait tout ce qui était recherché dans les courants hygiénistes et climatistes alors en vogue : **le bon air, l'eau pure, l'ensoleillement et les vues**. Les citoyens Grenoblois allaient y passer leur temps libre et on y envoyait en cure les « enfants délicats ».

Cet essor est accompagné par la création en 1920 du **tramway reliant Grenoble à Villars-de-Lans**. Pas moins de **4 stations** desservait Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses alentours. Peu rapide, le tramway fut peu à peu remplacé par le bus et l'automobile et fut finalement **démantelé en 1951**.

Le **Téléphérique du Moucherotte** est construit en remplacement en 1956. Il ne desservait pas le village mais le sommet du Moucherotte, où un hôtel, l'Ermitage avait été érigé. Il restera en service **jusqu'en 1977**.



LA NAISSANCE DE SAINT-NIZIER

Jusque dans les années 1920, Saint Nizier était l'un des trois hameaux de la commune de Pariset (qui comptait Saint-Nizier, Pariset et Seyssinet). Alors que Seyssinet était à 300m de Grenoble, Saint-Nizier se terminait à 23km de Grenoble et se trouve 1000m plus haut. Les moyens de communication avec Saint-Nizier étaient longs, et les voies souvent obstruées par la neige en hiver. Les **profils et intérêts économiques étant également très éloignés**, le conseil municipal étudia un **projet de division en plusieurs communes**. Après plusieurs années de débats et d'enquêtes, **les communes de Saint-Nizier et Seyssinet-Pariset furent créées par la loi n°1689 du 31 mars 1929.**



**LOI DIVISANT LA COMMUNE DE PARISSET
(département de l'Isère)
EN DEUX COMMUNES DISTINCTES**

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.
Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}.- Le territoire de la Commune de Pariset (canton de Sassenage, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère) est divisé en deux communes dont les chefs lieux sont fixés à Saint-Nizier et à Pariset et qui porteront respectivement les noms de Saint-Nizier-du-Moucherotte et de Seyssinet-Pariset.

Art. 2.- La limite des deux Communes est constituée par une ligne rouge continue sur le plan annexé à la présente loi.

Art.3.- La séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art.4.- L'amortissement des emprunts contractés par l'ancienne commune de Pariset sera supporté par chacune des nouvelles communes dans la mesure où les sections qui la composent ont bénéficié des travaux effectués.

Art.5.- L'actif ou le passif de l'ancienne commune de Pariset existant à la date de la promulgation de la présente loi sera réparti entre les deux nouvelles communes proportionnellement au chiffre de la population municipale de chacune d'elles.

Art.6.- Les biens des pauvres seront partagés proportionnellement à la population municipale des nouvelles communes, sous réserve des droits privatifs qui résulteraient d'actes de fondation.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Gaston DOUMERGUE

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Intérieur,
André TARDIEU.

Fait à Paris le 31 Mars 1929.

Plan de 1924 et loi du 31 mars 1929. Documents issus de *Une légende, Une histoire* de la marie de Seyssinet-Pariset.

POURQUOI LE SITE A-T-IL ETE CHOISI ?



Au milieu des années 1960, Saint-Nizier-du-Moucherotte offre le profil d'un petit village rural, mais aisément accessible depuis Grenoble et disposant de plusieurs équipements touristiques : pistes de ski, hôtels Le Bel Ombrage (1920), l'Ermitage (1956), Revollet (1950), de la Tour (1950), du Concorde (1968) et le Centre médicalisé Blanche Neige (1920).

Différents sites sont ainsi envisagés pour accueillir le Tremplin de 90 mètres, mais Saint-Nizier-du-Moucherotte est finalement choisi après la visite officialisant le choix des sites du ministre de la Jeunesse et des sports, Maurice Herzog, en mai 1965.

Une note d'information d'avril 1967 émanant du Comité d'organisation des Jeux Olympiques en explicite le choix :

- Exposition nord garantissant la conservation de la neige,
- Bon enneigement moyen, avec la possibilité de le compléter par prélèvement sur les pentes du Moucherotte
- Situation abritée des vents pour la sécurité des sauteurs,
- Tremplin pouvant épouser le relief, limitant le volume de terrassement,
- Possibilité de créer une **boucle de transport** de spectateurs à sens unique Grenoble - Saint-Nizier - Lans – Sassenage – Grenoble.
- Chemins permettant aux spectateurs de **redescendre sur Grenoble à pieds en moins d'une heure.**



En 1966 un syndicat intercommunal regroupant Grenoble, Autrans et Saint-Nizier et ayant pour vocation la construction et l'entretien du site est mis en place pour une durée de 20 ans. Grenoble assurait 98% de la participation financière, contre 1% pour chacune des autres communes. Les 5,9 MF de travaux étaient financés à 80% par l'État et le reste par un emprunt du syndicat.

Les achats de terrain sont réalisés début 1966 et les travaux de terrassement débutent dès juillet 1966. 280 000 m³ de terre et de roche sont déplacées pour donner son profil au site.

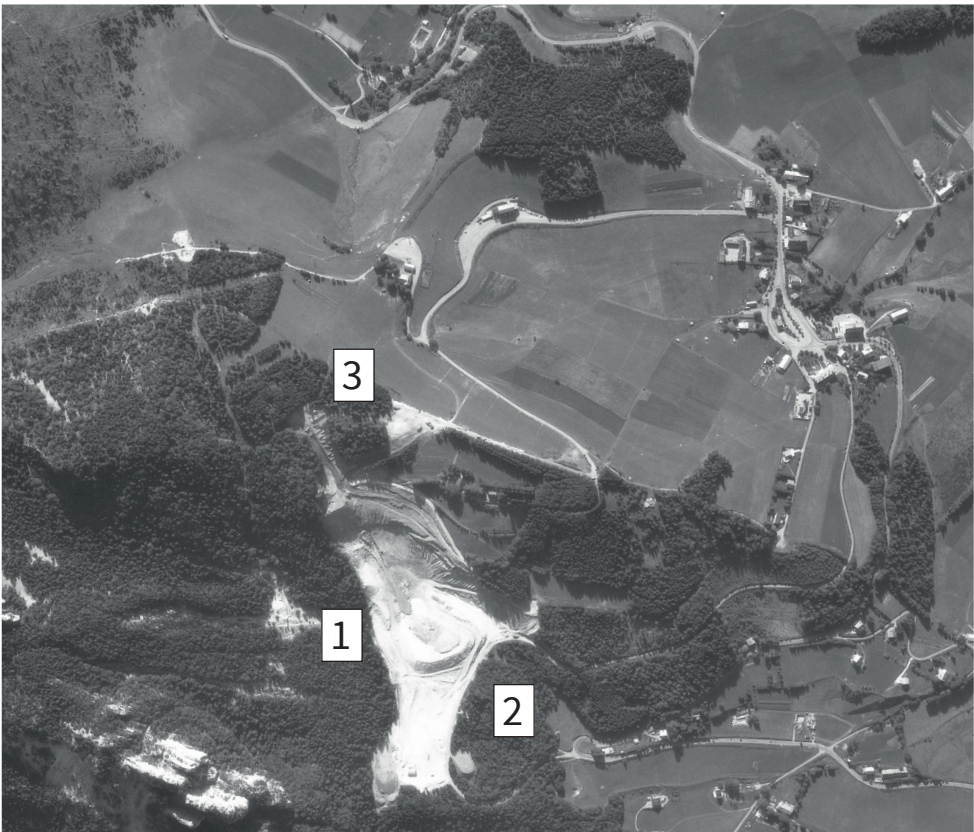
L'aménagement et la construction en tant que tels se déroulent sur un an, de jour comme de nuit, pour un achèvement en juillet 1967. Les annexes sont érigées dans l'année qui suit, pour une **inauguration le 8 février 1967.**

L'AMÉNAGEMENT DU SITE ET DE LA COMMUNE



Photographie aérienne IGN de 1964

- 1. Le petit village de Saint-Nizier-du-Moucherotte est accessible depuis Grenoble via la D106, qui forme une épingle serrée au niveau de l’Auberge des Trois Pucelles.
- 2. L’ancienne voie du tram venait doubler cette épingle par un plus grande boucle.
- 3. Une carrière prenait place au niveau de cette boucle.
- 4. Le futur site du tremplin se trouvait en grande partie sur une propriété privée, une prairie dégagée au milieu de la forêt.
- 5. Des voies d’accès et parkings desservaient les pistes de ski.



Photographie aérienne IGN de 1966

- 1. Le terrassement en cours montre l’emprise du futur site du tremplin
- 2. La D106 a été élargie pour que des bus puissent s’y croiser.
- 3. Les voies d’accès en haut du site, permettant de desservir le parking des officiels et des athlètes, sont aménagées.



Photographie aérienne IGN de 1970 (état lors des JO)

- 1. Une voie a été créée à l’ouest du village, afin de former une boucle pour la circulation et de former une gare routière pour les Jeux Olympiques.

POURQUOI CE SITE EMERVEILLE-T-IL TOUJOURS ?



L'**altitude du tremplin se révèle rapidement insuffisante** et son **enneigement aléatoire**, tandis que **son orientation exposait le tremplin au vent et aux remontées de brouillard**. Lors du concours de saut inaugural lors des Semaines Internationales de Grenoble le 8 février 1967, **3 000m³ de neige ont dû être acheminés par camions** militaires depuis le Col de la Croix Perrin. Lors des Jeux Olympiques, le 18 février 1968, le concours failli être annulé en raison d'un vent trop important. Les premières années d'existence de l'ouvrage révèlent ainsi la faiblesse de son emplacement.

En réalité, le **panorama grandiose** offert par le **belvédère sur les Alpes du nord** et la **vue plongeante sur Grenoble**, donnant l'impression que les sauteurs survolaient les montagnes et la cité, furent les principaux moteurs de ce choix. Lors de sa visite officialisant le choix des sites en mai 1965, le ministre de la Jeunesse et des sports, Maurice Herzog déclare qu'« à Saint-Nizier, où il existe un site admirable et qui nous permet de voir toute la région du Grésivaudan, la Ville de Grenoble et les fameuses montagnes des 3 pucelles ; nous nous sommes rendu compte, à la suite des rapports qui nous ont été donné, que nous pourrions installer un tremplin de 90m qui jouira d'une situation et d'un site exceptionnel ».

L'ARCHITECTE DU TREMPLIN



Alpiniste de haut niveau, passionné par la montagne,

Pierre Dalloz est l'auteur de plusieurs premières dans les Alpes. Il transmet sa passion en tant rédacteur en chef de la revue du Club alpin Français, *La Montagne*, de 1933 à 1939.

Résistant sous le nom de « Senlis », il est l'un des **membres fondateurs du maquis du Vercors**, créé en 1942 avec l'écrivain Jean Prévost. Il rassemble, en février 1943, une équipe constituée de montagnards connus avant la guerre mais la police italienne démantèle le groupe en avril-mai 1943.

Pierre Dalloz part à Alger, puis à Londres, pour défendre le plan « Montagnards », projet d'utilisation stratégique du Vercors, malheureusement refusé.

C'est après la guerre qu'il devient un **architecte connu** et travaille dans l'agence d'Auguste Perret. Il fonde ensuite, en 1954, le premier atelier d'urbanisme de la ville d'Alger. Il réalise le tremplin de saut à ski de 90 m de Saint-Nizier-du-Moucherotte, un des rares bâtiment qu'il ai lui-même dessiné.

UNE ARCHITECTURE NOVATRICE ET REMARQUABLE



L'édifice est conçu par les architectes **Pierre Dalloz** (également alpiniste) et Friedrich Klopfer (également sauteur à skis). Son chantier s'ouvre en juillet 1966 et s'achève en juillet 1967, pour une somme avoisinant les 5,9 millions de francs. Le **choix du béton** comme matériau de construction est avant tout technique et financier, mais revêt une **valeur symbolique**, les architectes et les organisateurs voulant **montrer aux yeux du monde le rôle joué par la France dans son invention et par la région Grenobloise dans son développement**. Le site accueille une piste d'élan et une piste de réception, une plateforme et une tour de départ, une tour des juges, des tribunes, des gradins et des bâtiments techniques.

La piste d'élan a été aménagée selon un procédé unique, composé de 94 dalles de béton préfabriquées, posées sur un mince voile de béton. Le béton fut chauffé par des résistances électriques afin de faciliter sa prise, mais dans des conditions de froid et d'humidité qui se révéleront néfastes pour sa pérennité. La tour de 24,5 mètres de hauteur accueille quant elle la plateforme de départ, les ascenseurs et les escaliers d'accès. L'ensemble du tremplin a été réalisé grâce à une technique de coffrages hydrauliques glissants.

Les éléments annexes – tours des juges, bâtiment technique, tribune d'honneur de 2 000 places et tribune spectateurs de 70 000 places – ont été construits séparément. La tour des juges impressionne avec sa construction en porte-à-faux sur un voile de béton, 15 mètres au-dessus du vide. Les tribunes sont quant à elles placées en biais, dans le sens de la pente, en direction de la piste de réception. Elles sont ainsi tournées vers le panorama sur Grenoble et offrent une vue spectaculaire, par en-dessous, sur le vol des skieurs.

A son inauguration lors des Semaines Internationales de Grenoble, le 8 février 1967, le Tremplin du Dauphiné est qualifié par les sauteurs étrangers de « plus beau tremplin du monde ». Il marque les esprits pour son site s'ouvrant en amphithéâtre sur le Moucherotte, pour son panorama et pour ses édifices sculpturaux rappelant la montagne. Lors de cette compétition, l'allemand Max Bolkart devint le premier sauteur à franchir la barre symbolique des 100 mètres de distance (record « officieux » car non établi en compétition officielle).

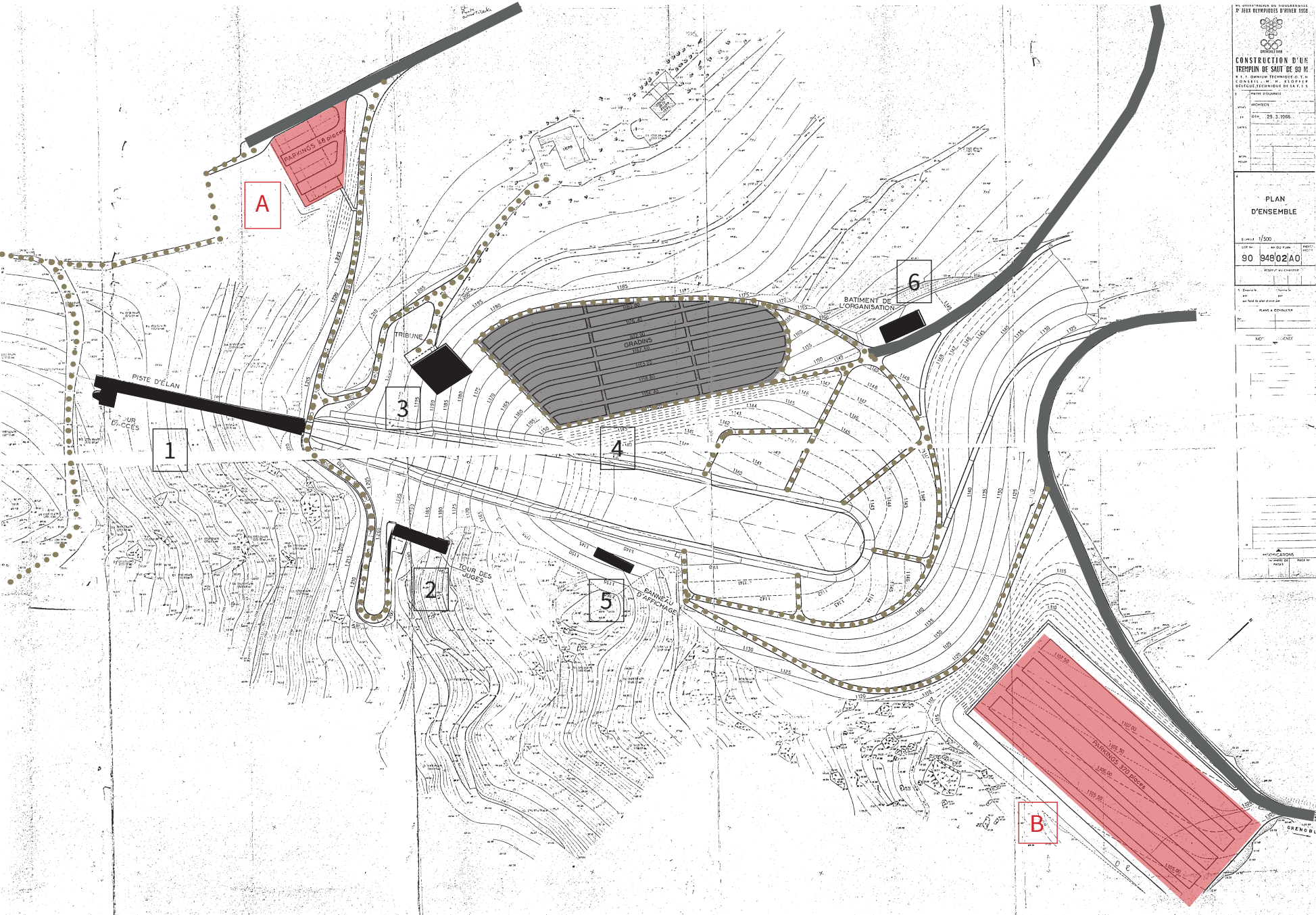
En 1979, **l'édifice est sélectionné comme exemple de l'architecture contemporaine au Museum of Modern Art (MOMA) de New-York**. Cité par Claude Moreau, « Le plus beau tremplin du monde ». A confirmer.



Le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte n'a donc pas été pensé comme une installation sportive régionale pérenne, mais comme un lieu de médiatisation de la modernité de l'agglomération grenobloise.

Dernière et plus spectaculaire épreuve, le concours de saut à skis remporté par le soviétique Vladimir Belussov accueillit 70 000 spectateurs et fut l'apothéose de ces Jeux Olympiques de 1968.

LE SITE LORS DES JEUX OLYMPIQUES DE 1968



Piste d'élan .1

Tour des juges .2

Tribune des officiels .3

Tribune des spectateurs .4

Tableau d'affichage .5

Bâtiment de l'organisation .6

A. Parking des officiels et des athlètes

B. Parking du public

Voies routières

Voies piétonnes

TROP COUTEUX A ENTRETENIR, TROP RUINEUX A DEMOLIR

Après les Jeux, le Tremplin du Dauphiné a accueilli une quinzaine de concours jusqu'en 1990 ; un chiffre comparable à celui d'autres équipements similaires dans le monde.

Néanmoins, l'entretien de l'édifice, qui devait être assuré par le syndicat intercommunal, a été négligé. Le syndicat souhaitait en effet transférer cette charge vers le Département ou l'État. L'édifice connut une **lente dégradation à cause de ce manque d'entretien et du vandalisme dû à son isolement.**

Le coût de remise en état et de modernisation devint de plus en plus dissuasif ; mais d'un autre côté, le coût d'une démolition était également prohibitif, favorisant le statu quo.



Autre problème, en 1984, le tremplin ne fut plus aux normes de la Fédération Internationale de Ski (FIS) et ne put continuer à être exploité jusqu'en 1989 que grâce à des dérogations. Le refus définitif de la FIS de renouveler la dérogation en 1990 marqua la fin de son exploitation sportive et sa fermeture.

De plus, le Syndicat intercommunal chargé de son entretien n'avait une durée de vie prévue que de 20 ans et son existence légale ne fut pas prorogée en 1987.

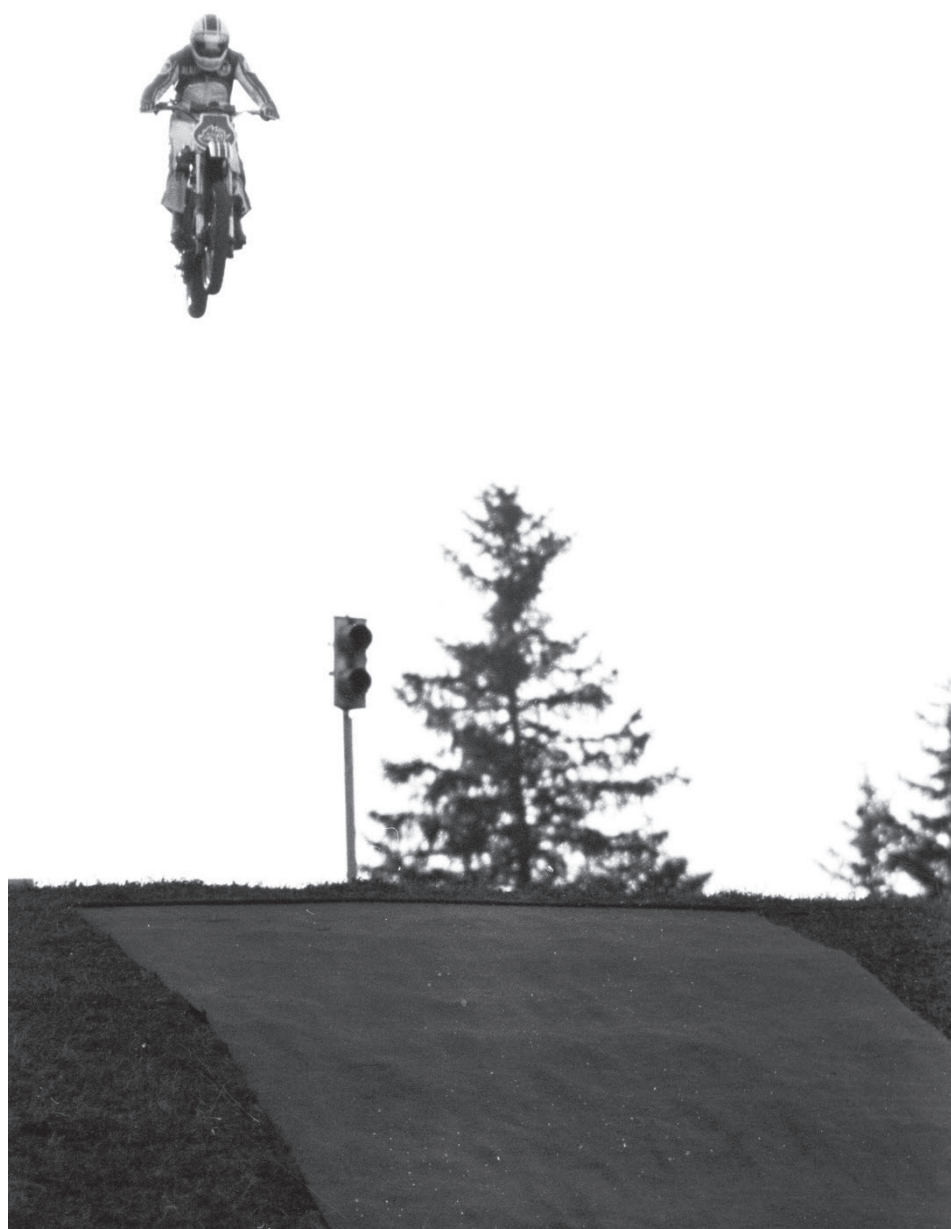
La destruction et la remise en état du site d'origine fut évoquée à partir de 1987, mais l'édifice restait important pour les habitants, techniciens ou élus du territoire : édifice emblématique, mémoire des Jeux de 1968...

Pour tous, il semblait constituer un patrimoine, de façon consciente ou non.

De plus, **une démolition et une remise en état totale du site aurait été très coûteuse, rendant la question de son devenir difficile à trancher.**

En 1990, peu avant la fermeture du site, le cascadeur Alain Prieur réalisa le record du monde du plus long saut à moto (84 mètres).

A partir de cette date, les projets, études et diagnostics vont se succéder, sans qu'un programme ne se concrétise. (L'inventaire et l'analyse de ces projets prend place plus loin dans le document).



Mal situé, mal construit, trop cher à entretenir, non pérenne d'un point de vue utilitaire, sans projet concret à l'horizon, le Tremplin du Dauphiné n'a pour autant jamais été démoli. Si une démolition a été forcément évoquée, elle n'a pour autant jamais été envisagée sérieusement. D'abord parce qu'elle aurait été également coûteuse, mais surtout parce que la dimension patrimoniale de l'édifice semblait évidente aux yeux de tous.

UNE PATRIMONIALISATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

A partir de son abandon, il a également été question d'une patrimonialisation du site par les Services de l'État :

En 1993, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire des Jeux Olympiques de Grenoble, **une demande d'inscription du tremplin comme Monument historique est formulée, mais n'aboutira pas.**

En 2003, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes donne à l'édifice le **label « Patrimoine du XX^{ème} siècle »** (devenu depuis **« Architecture Contemporaine Remarquable »**), reconnaissant ainsi son caractère patrimonial.

FOCUS SUR LE LABEL PATRIMOINE DU XX^E SIÈCLE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE

Le **label « Patrimoine du XX^e siècle »** était un label créé en 1999 par le ministère de la Culture afin de mettre en valeur les réalisations architecturales et urbanistiques remarquables du patrimoine culturel du XX^e siècle. Le label était attribué par le préfet de région, après examen par la Commission régionale du patrimoine et des sites d'une liste indicative établie par un groupe de travail régional. A l'inverse des Monuments historiques, cette labellisation ne s'accompagnait pas de mesures de protection, de contraintes ou de subventions. L'objectif était de faire connaître, valoriser et sensibiliser autour de l'architecture du XX^e siècle à travers des publications, des expositions ou encore la pose (non obligatoire) d'une plaque sur l'édifice.

En 2016, il est remplacé par le label **« Architecture contemporaine remarquable » (ACR)**, qui distingue les édifices et productions remarquables de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques. Les anciens éléments labellisés « Patrimoine du XX^e siècle » correspondant à ce critère ont automatiquement reçu le label ACR.

Le label est attribué par décision du préfet de Région, après examen de la demande par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, suivant des critères pluriels :

- la singularité de l'œuvre ;
- le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique ;
- la notoriété de l'œuvre ;
- l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ;
- la valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ;
- l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

L'attribution du label engage le propriétaire à informer préalablement le préfet de région en cas de mutation de propriété ou sur son intention de réaliser des travaux. Le label procure plusieurs avantages comme une mention dans les documents de communication diffusés par le ministère de la Culture, possibilité d'obtenir une signalisation routière spécifique portant le logotype, autorisation d'utiliser le label et son logo sur tous les documents de communication et de signalétique ou encore aide technique pour adapter les ouvrages labellisés subissant des transformations afin que les qualités initiales du bien soient préservées lors des travaux.

ANCRAGES PATRIMONIAUX - UN MONUMENT POLYSEMIQUE

VALEUR MÉMORIELLE ET SYMBOLIQUE



Le premier ancrage patrimonial est la **dimension mémorielle et symbolique de l'édifice**. Le Tremplin du Dauphiné constitue l'un des témoins les plus remarquables et évidents des Jeux Olympiques de 1968, un événement à la fois mondial de mais aussi un tournant dans l'histoire de l'agglomération et de la commune.

Construit spécifiquement pour l'Olympiade et lieu de médiatisation, l'édifice en est devenu l'un des symboles et est resté dans la mémoire collective, tant auprès des personnes ayant vécu directement l'évènement qu'auprès des plus jeunes ayant grandi avec ce souvenir.

Au village de Saint-Nizier même, il témoigne tant du souvenir des Jeux eux-mêmes que de la **modernisation apportée** (électrification, réaménagement du réseau routier, modernisation du service postal, etc.).

Le Tremplin du Dauphiné a été une **réussite architecturale et constructive** : l'ouvrage a été considéré comme « le plus beau tremplin du monde » par les athlètes, tandis que son édification en quelques mois seulement grâce à des procédés de pointe a constitué une démonstration de la maîtrise locale de la construction en béton. Ce fut cependant cette construction trop rapide et dans des conditions peu optimales qui précipita sa dégradation et augmenta son coût d'entretien et de réhabilitation. Néanmoins, son architecture de voiles de béton et de porte-à-faux impressionne aujourd'hui encore le visiteur, malgré son état de friche. L'édifice a ainsi été sélectionné en 1979 pour représenter l'architecture contemporaine par le MoMA de New-York, puis a reçu en 2003 le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » (devenu depuis « **Architecture Contemporaine Remarquable** »), de la part de la DRAC Rhône-Alpes. Le Tremplin constitue aujourd'hui un élément important de l'histoire de l'architecture du XX^{ème} siècle dans l'agglomération.

VALEUR ARCHITECTURALE



VALEUR PAYSAGÈRE



- Le choix d'ériger le tremplin à Saint-Nizier ne s'explique que par la **dimension spectaculaire du site** : Depuis le tremplin, la vue plongeante sur Grenoble offrait des images impressionnantes, donnant l'impression que les athlètes volaient au-dessus de la ville et ouvrant un large panorama sur toute l'agglomération surplombée de montagnes. Les photographies et vidéos prises du concours de saut à ski sont aujourd'hui encore mises en avant pour évoquer les Jeux Olympiques de 1968. Enfin, cette vue dégagée attire aujourd'hui encore les randonneurs, pratiquants d'urbex, vidéastes ou jeunes de la commune.
- La vue entrante vers le Tremplin n'est pas moins spectaculaire : elle s'ouvre dans une perspective comme un **amphithéâtre surplombé par l'éperon des Trois Pucelles**. Dans cette perspective, l'édifice fait presque **figure d'objet artistique ou d'œuvre de land art**, dont l'architecture sculpturale résonne avec les roches tandis que la nature reprend peu à peu ses droits sur le monument. Depuis son aménagement, la dimension paysagère du site marque ainsi les esprits et participe à la valeur monumentale et mémorielle de l'édifice.

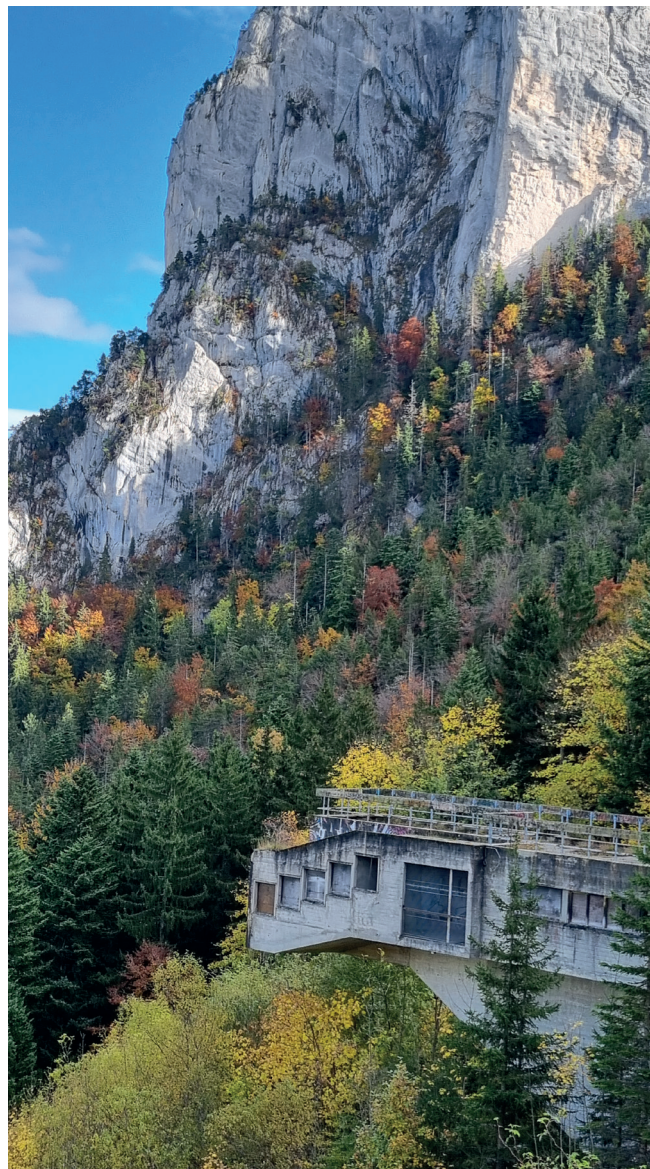
VALEUR DE FRICHE

Mais le site du Tremplin est également le support d'une valeur patrimoniale de site, de **friche sportive et touristique**.

Il fait aujourd'hui l'objet d'un **tourisme de friches**, de pratiquants d'urbex souhaitant explorer ces ruines, tant pour leur caractère spectaculaires que pour le souvenir qu'elles portent. Cette dimension permet aux nouvelles génération de se réapproprier ces lieux.

La municipalité estime à un millier le nombre de visiteurs par an, malgré les interdictions.

Les éléments qui composent le site apparaissent aujourd'hui presque comme des **ruines archéologiques**, qui émergent d'une nature reprenant petit à petit ses droits, qui témoignent de cet événement éphémère des Jeux Olympiques et d'un passé lointain.



SYNTHESE - UN MONUMENT POLYSEMIQUE

Aujourd'hui, le Tremplin de Saint-Nizier constitue un véritable monument, à la fois symbolique, mémoriel, architectural et paysager, qui dialogue avec une nature reprenant ses droits. C'est cette dimension monumentale polysémique qu'il sera nécessaire de préserver et cultiver au sein d'un futur projet.

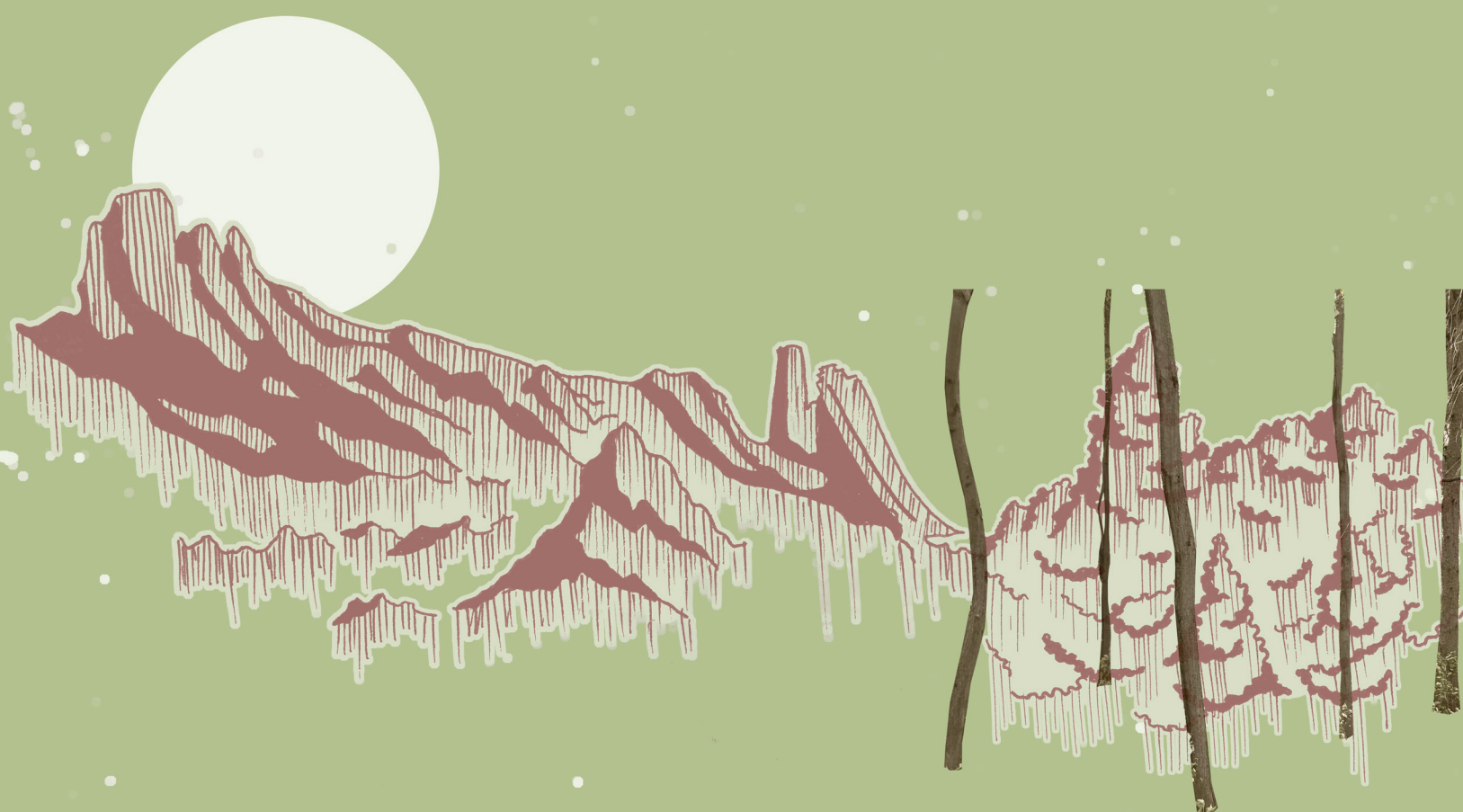
Tout projet devra intégrer une dimension globale, qui tienne compte tant des ancrages patrimoniaux des éléments que du paysage et de la valeur environnementale du site.

Un parti-pris de restauration/réhabilitation devra ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des éléments qui composent le site, avec des interventions adaptées à chacun.

D'abord sur leur restauration comme base, puis sur un projet fort en cas de réhabilitation et de création de nouveaux éléments.



II. DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES



2. PRÉSENTATION DES BATIMENTS DU SITE

LE TREMPLIN ET LA TOUR D'ACCÈS

DESCRIPTION D'ORIGINE

La tour d'accès

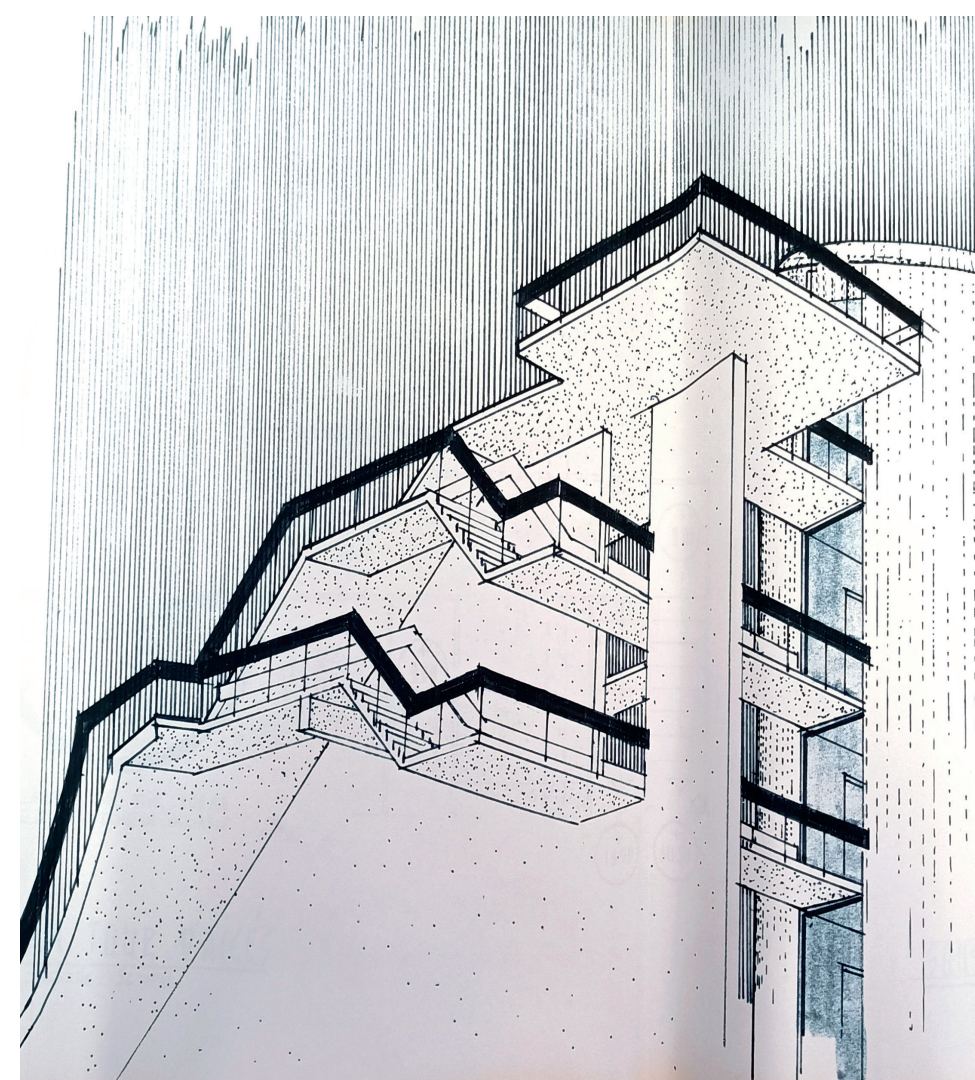
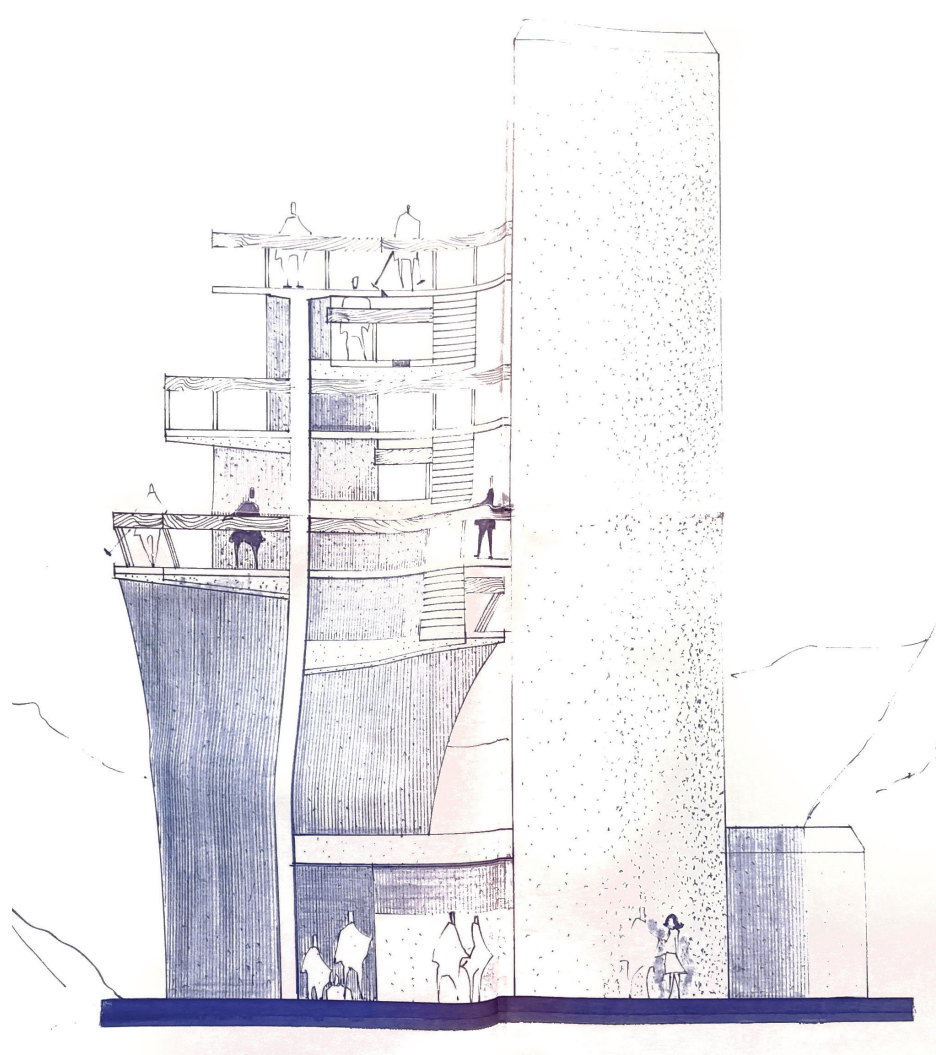
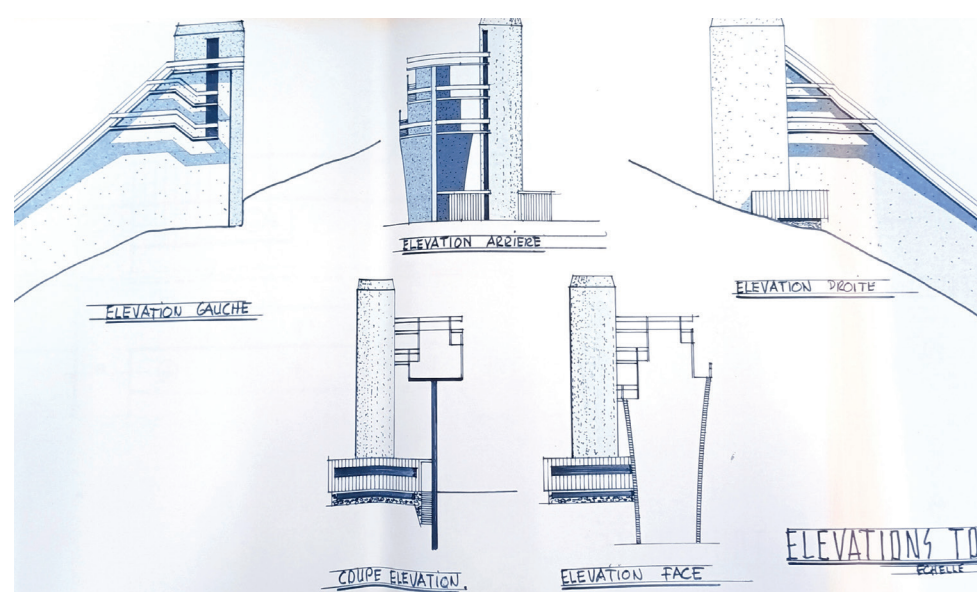
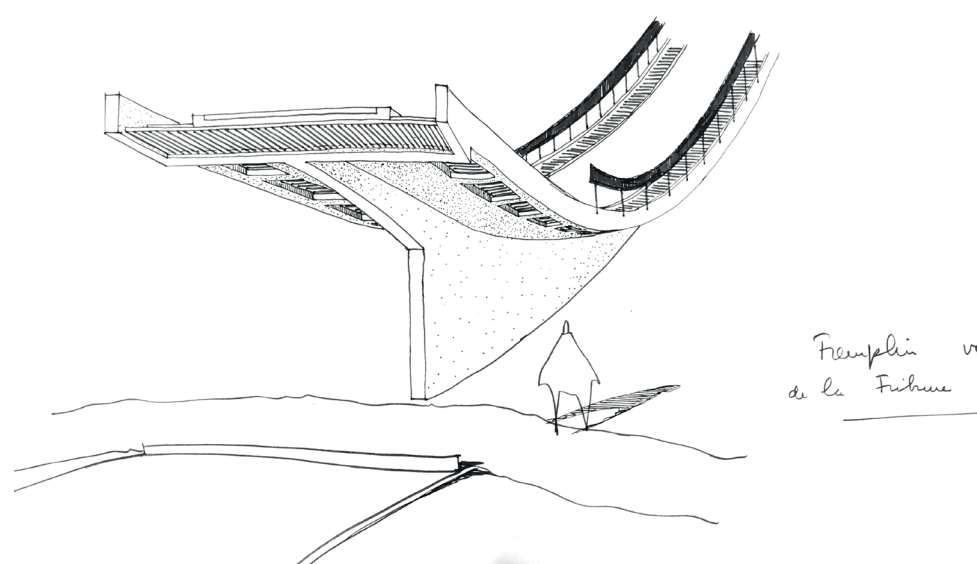
La tour d'accès du tremplin présente une forme ovoïde. **Construite en béton armé**, elle s'élève à 24,5m. du sol et accueille un ascenseur et un escalier d'accès. La tour repose sur un rez-de-chaussée débordant, en léger porte-à-faux sur le sous-sol, qui accueillait une salle d'attente et de fartage. Le sous-sol accueillait quant à lui un entrepôt et la machinerie de l'ascenseur.

La tour - comme le mur porteur de la piste d'élan - ont été réalisés avec la technique des **coffrages hydrauliques glissants**. Elle permettait l'accès aux plateformes de départ via des passerelles suspendues en béton armé.

La piste d'élan

La piste d'élan repose sur un mince mur central en béton armé, d'une largeur de 53cm., d'une hauteur variable de 3 à 15m. et d'une longueur de 110m. Le mur supporte 94 dalles en encorbellement de part et d'autre, d'une épaisseur de 40cm. et allant en s'élargissant vers le bas, réalisées en **béton armé préfabriqué**.

L'extrémité inférieure se dresse en porte-à-faux à 5,5m. du sol. Le haut de la piste d'élan est étroit et accueille les passerelles d'accès des skieurs et les plateformes d'accès. Les extrémités latérales de la dalle se terminent par des poutres de rives accueillant un escalier métallique. Enfin, un platelage de poutres en bois constituait la piste en tant que telle.



LA TRIBUNE DES JUGES

DESCRIPTION D'ORIGINE

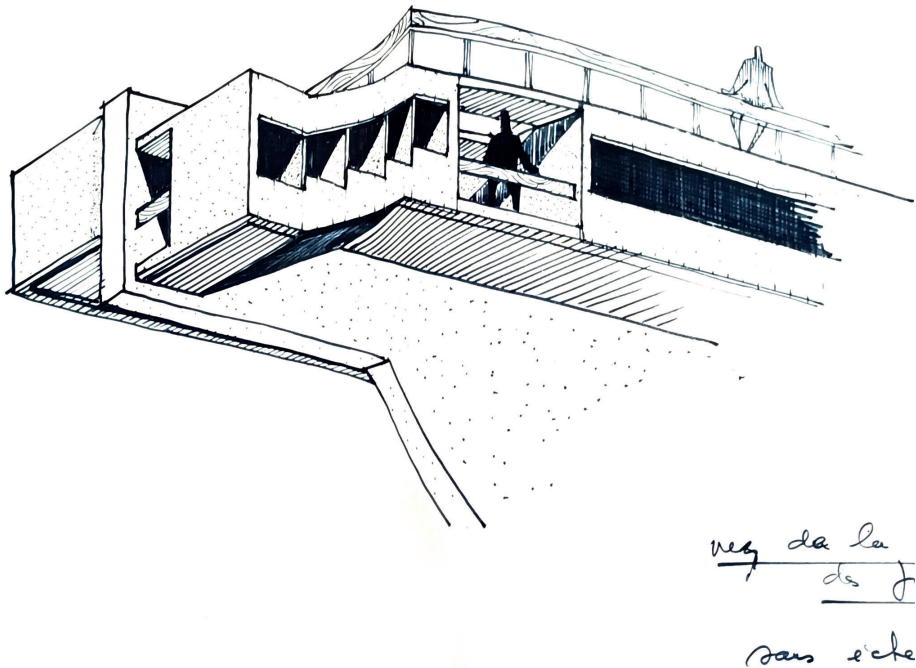
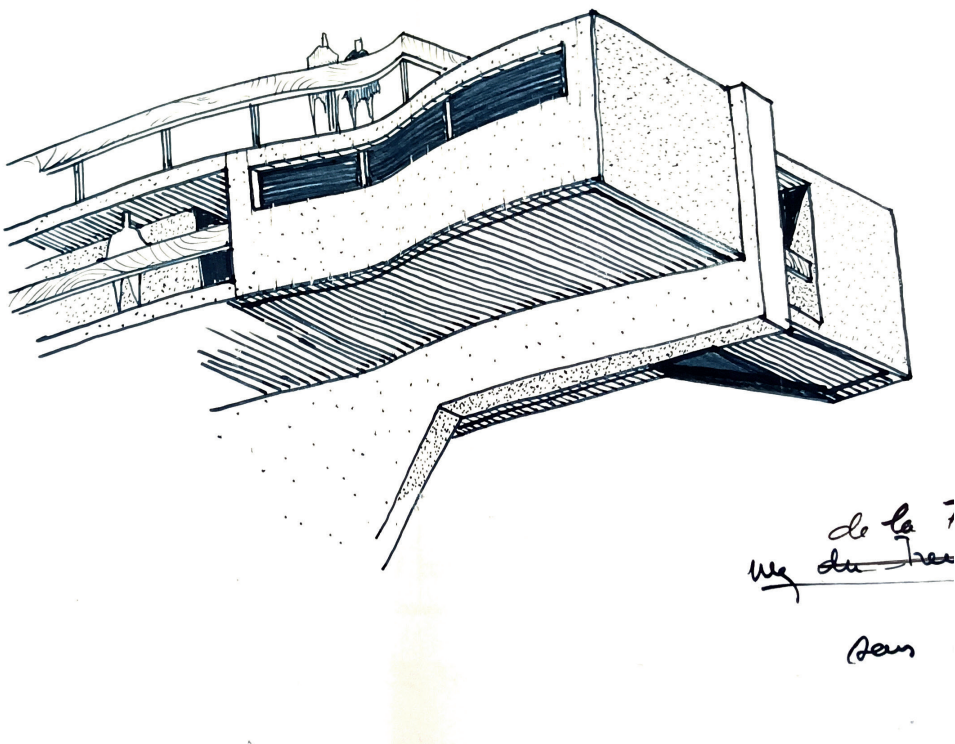
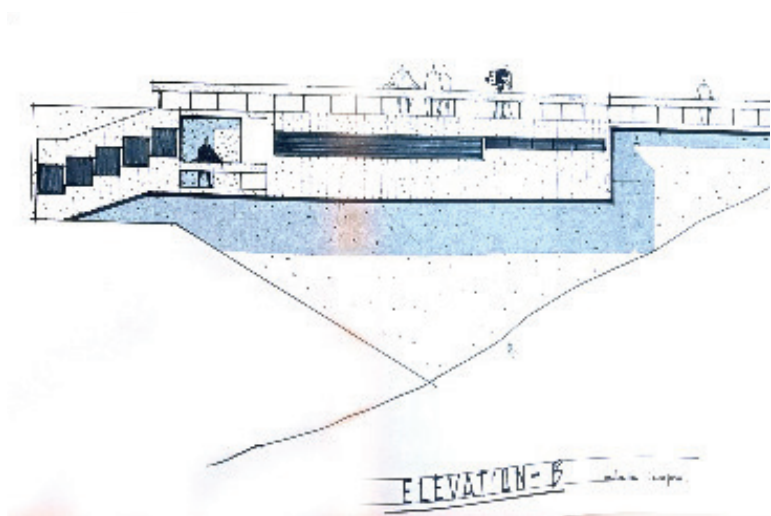
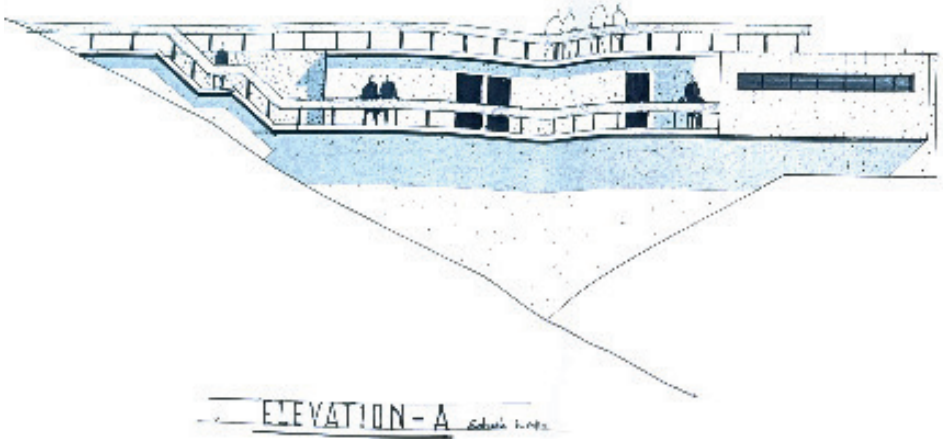
La tribune des juges présente une structure similaire à celle du tremplin, reposant sur un **mur central en béton armé de 50cm**, supportant deux dalles en encorbellement et permettant un **important porte-à-faux de 15m**, au-dessus de la pente.

Côté tremplin, le bâtiment présente 5 petites ouvertures pour les niches des juges, réalisées afin qu'ils soient isolés les uns des autres et bénéficient d'une visibilité similaire. A droite, une ouverture en pleine hauteur permet l'aménagement d'un balcon, puis un bandeau filant permet d'observer depuis l'intérieur.

Côté forêt, un escalier puis un balcon filant permettent l'accès au bâtiment depuis l'extérieur via 3 portes.

Le bâtiment est coiffé d'un **toit-terrasse accessible** composé de dalles de béton, fermé de garde-corps, accessible de plain-pied depuis le chemin d'accès.

Le bâtiment abritait la direction des épreuves, le bureau de calcul, les entraîneurs et les 5 juges désignés. Des caméras de télévisions étaient installées sur le toit-terrasse.



LA TRIBUNE OFFICIELLE & GRADINS

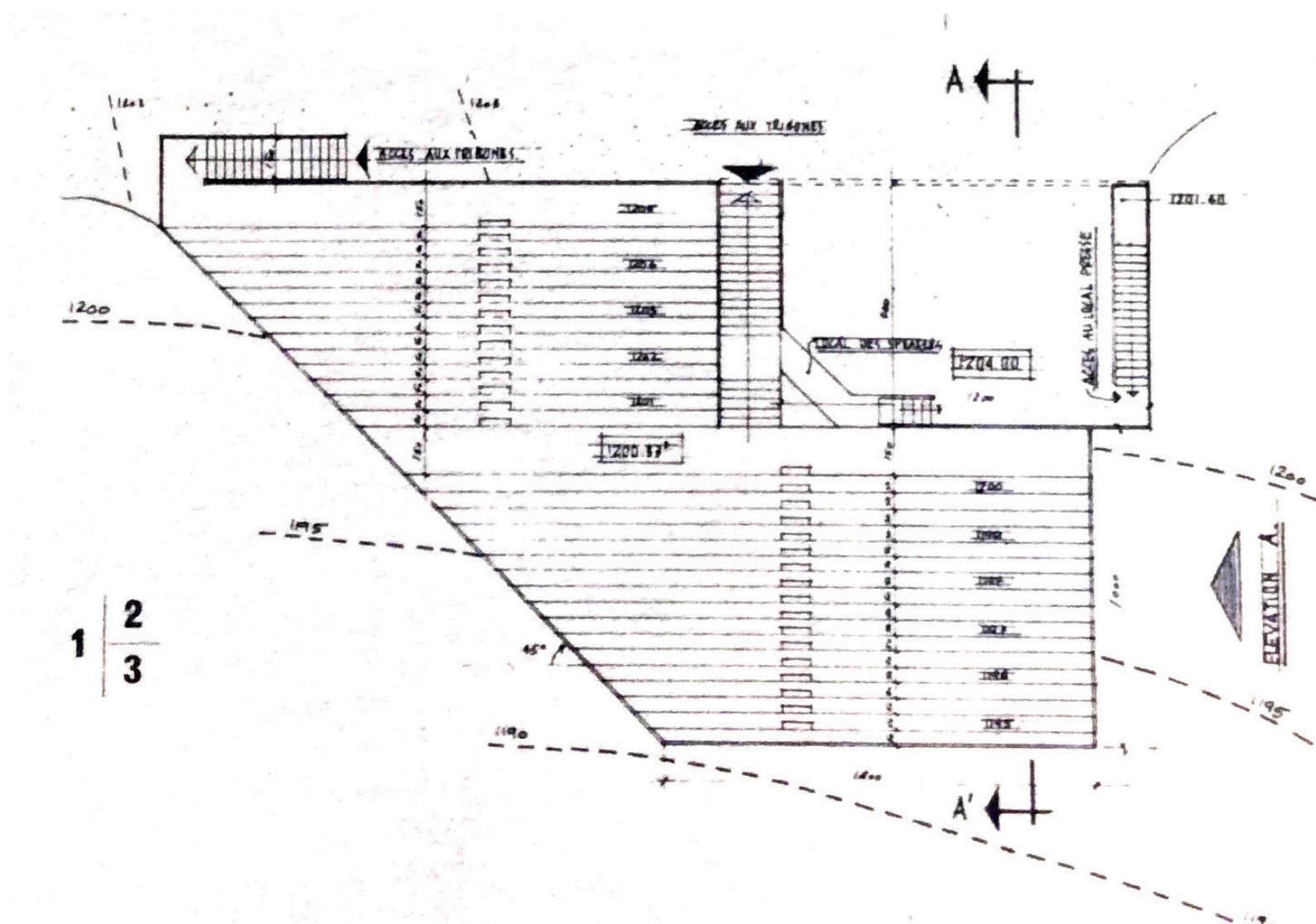
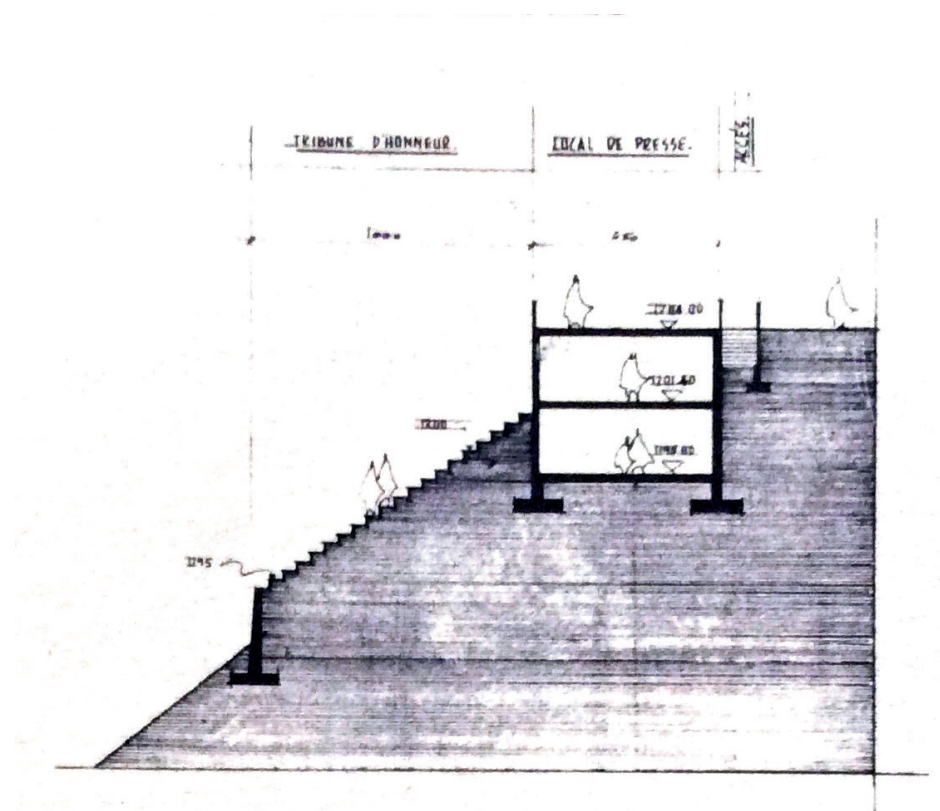
DESCRIPTION D'ORIGINE

La tribune officielle s'inscrit dans la pente, en biais par rapport à la piste d'élan afin que les spectateurs voient par en-dessous le vol des skieurs ainsi que la vue sur Grenoble.

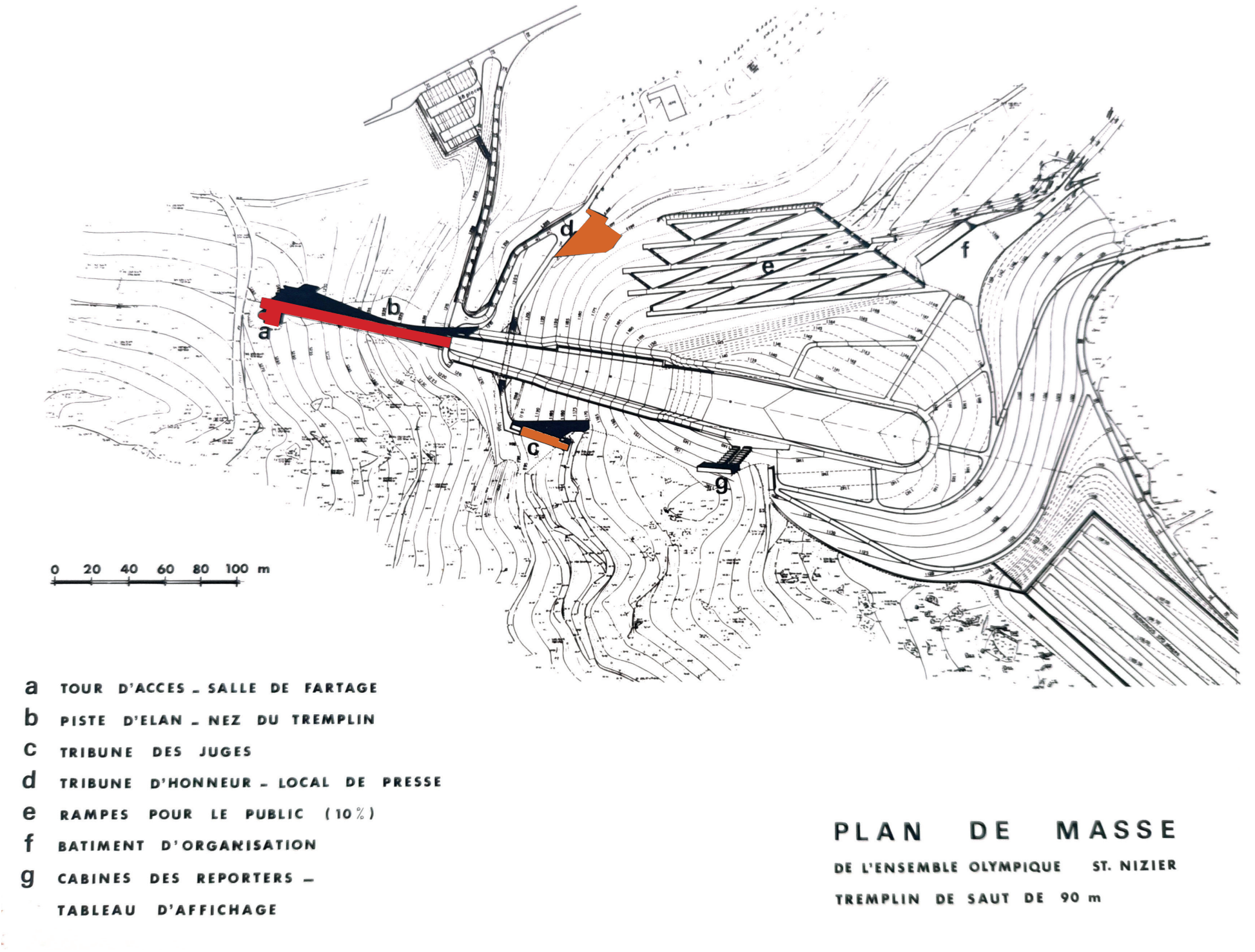
De forme trapézoïdale, la tribune officielle présente une structure de murs en **béton armé** à l'intérieur desquels des murs limons directement fondés sur le sol et des poutres transversales préfabriquées en béton armé forment les gradins. Cette structure supportait à l'origine **un platelage en bois** pour accueillir les spectateurs, **aujourd'hui disparu**.

Le bâtiment en tant que tel présente un niveau en sous-sol, un niveau en r-1 en haut de la pente et rez-de-chaussée sur les gradins, et un **toit-terrasse de plain-pied** depuis le chemin d'accès. L'intérieur est accessible depuis des escaliers latéraux. Un escalier à l'intérieur permet de desservir le sous-sol. Le bâtiment accueillait à l'origine des sanitaires et des espaces de réception.

Enfin, les gradins spectateurs, situés plus bas dans la pente, étaient formés par des plaques en béton préfabriquées, desservis par des chemins transversaux en diagonale.



REPÉRAGE DES ÉLÉMENTS BATIS



Etat globalement mauvais



Etat globalement non satisfaisant

LE TREMPLIN ET LA TOUR D'ACCÈS

Photos octobre 2024



Acrotère de la tour endommagé.
Le platelage bois a disparu, et on note la présence de mousse et végétation basse.



Vue drone de l'extrémité du tremplin. **Accumulation de terre et débris.** Les restes du platelage bois retiennent la matière organique menant à un développement de la végétation.



Etat de surface du **béton altéré**. Présence de débris.



Dégradation avancée du béton, érosion et effritement exposant les armatures. Les bordures sont à reprendre de manière importante, voir complètement. La serrurerie des garde-corps est à reprendre et à traiter contre la corrosion.



La piste d'élán est perforée sous la plateforme gauche, laissant les **armatures apparentes**.



Les plateformes autour du tremplin sont très dégradées. Les armatures sont complètement exposées sur certaines plateformes. L'érosion est beaucoup plus importante au niveau des zones non protégées des intempéries. Le platelage bois est en grande partie manquant, est très détérioré.



Le béton de surface est décollé et le remplissage s'effrite. **Effondrement partiel** d'une partie de la dalle, laissant **les amatures métalliques complètement dénudées et exposées aux intempéries**. Le maintien du garde-corps est fragilisé. Les dommages sont irréversibles, les plateformes sont à reprendre en intégralité.



Désagrégation avancée du béton, agrégat très apparent.



L'absence de vitrage pose problème en ne protégeant pas l'intérieur des entrées d'eau dues aux intempéries.
Altération du béton, : efflorescence à traiter. **Les armatures commencent à apparaître.** Il faudrait un grattage décroustage général, et curer le béton autour des aciers, les traiter et ré-enrober.



Salle de fartage. **Traces d'infiltration en toiture avec efflorescence.** Quelques **trous** et traces de réparation ponctuelles sont visibles en sous face de la dalle supérieure.
Effritement du béton en façade intérieure.



Local technique sous la salle de fartage.
Zone d'accumulation d'eau persistante au sol, due au fait que le local n'est pas fermé de l'extérieur (porte endommagée).
La dalle supérieure paraît saine.

LA TRIBUNE DES JUGES

Photos mai 2024



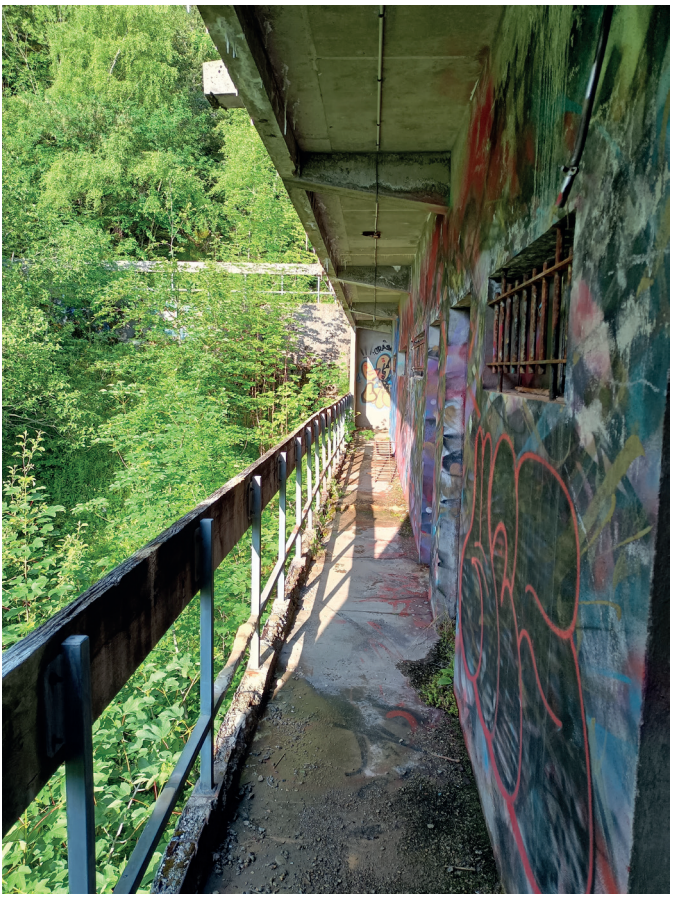
Présence de **végétation en toiture**, mousse et arbustes, notamment au niveau des joints et des fissures.
Des surverses sont probablement bouchées, ce qui gêne l'évacuation des eaux pluviales. La matière organique stagne et devient propice au développement de la végétation.
Bois des **garde-corps endommagé** par endroit.



Les aciers ne sont plus tenus, le remplissage du béton se décompose.
La végétation amplifie l'effet de l'eau et du gel / dégel.



Problème d'étanchéité majeur, infiltration d'eau entre les différents lits de coulage du béton. Les surverses sont à reprendre.
Les acrotères, effritées, doivent être curées, les dalles démontées et l'étanchéité refaite.
Les gardes-corps doivent être poncées et traités à l'anti-rouille.



Traces d'**infiltrations** tout le long de la rive. Traces d'**humidité persistante**.
L'accumulation d'eau sur la coursive est probablement due à une mauvaise évacuation des eaux pluviales et des surverses bouchées.



Intérieur du bureau des juges, état correct.
Platelage à reprendre en partie basse.



Humidité, efflorescence du béton.



Traces d'efflorescence généralisées en sous dalle.
Traces d'humidité.



Salle d'organisation. Problème d'étanchéité en toiture, infiltrations existantes depuis longtemps (stalactites).
Zones ponctuelles de mise à nu des fers en façades.

LA TRIBUNE OFFICIELLE

Photos janvier 2025



Présence importante de végétation (arbres, arbustes, mousse) sur l'ancienne partie des gradins



Marches dans un état correct. Zones ponctuelles de fragilité de la couche de surface du béton. Efflorescences.



Pied des tribunes officielles. Plaque de béton d'habillage cassée et relevé d'étanchéité mis à nu et qui se désagère à présent.



Béton très endommagé par endroit. Granulats visibles, mais pas d'armature apparente. Fissures dans certains murets.



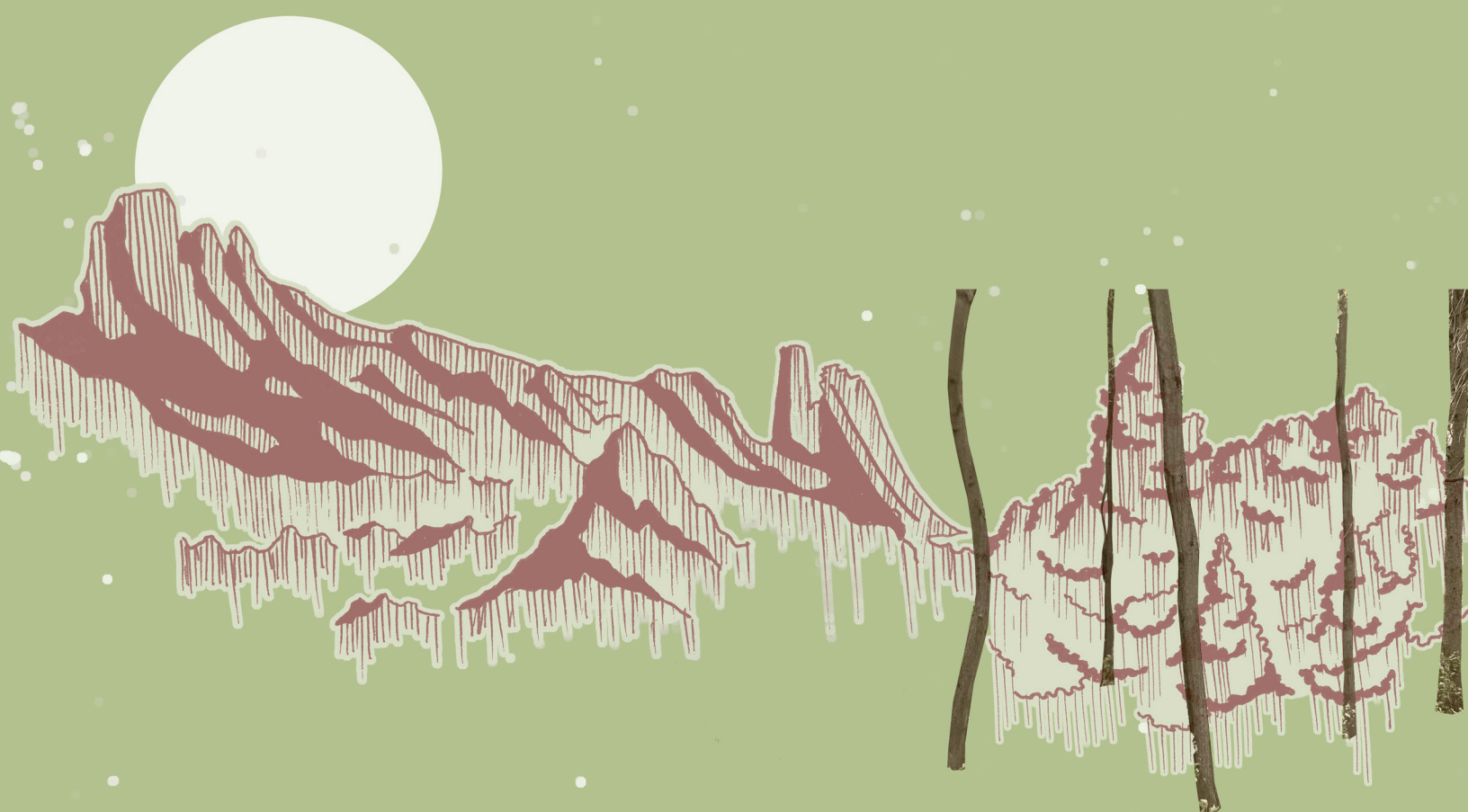


Infiltrations au niveau de la sous face de l'escalier. Infiltrations ponctuelle en sous face de la dalle supérieure.
Descente d'eau pluviale corrodée.



Défaut de fermeture laissant l'eau et les matières organiques entrer.
Infiltrations en toiture (stalactites).

II. DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES



3. DIAGNOSTIC ET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE PAYSAGER GLOBAL

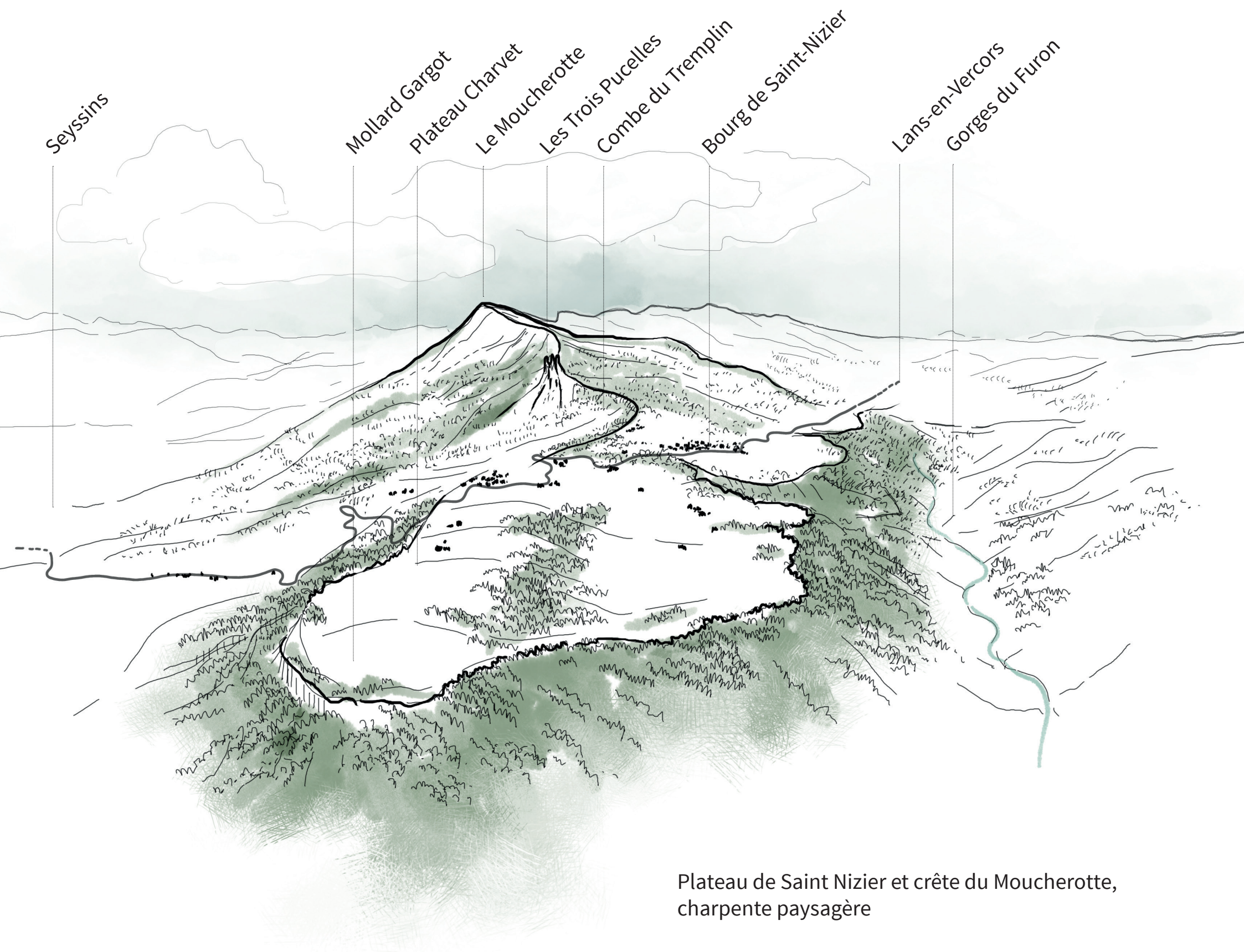
Charpentes paysagères

Le périmètre communal de Saint Nizier du Moucherotte se calque sur les limites naturelles et géographiques du plateau Charvet qui domine Grenoble. Elle est bornée à l'ouest par les parois rocheuses et les gorges du Furon sur la commune d'Engins et à l'est par les contreforts boisés du Vercors sur la commune de Seyssinet-Pariset. La pointe du plateau culmine au sommet de Mollard Gargot à 1069 mètres d'altitude et se situe sur une excroissance de la commune d'Engins.

Au sud, le sommet calcaire du Moucherotte culmine à 1901 mètres d'altitude. Il est largement visible et reconnaissable pour les Grenoblois et plus loin, pour les habitants du Grésivaudan. Il présente une arête orientée nord-sud. Cette crête se termine au nord, vers le bourg de Saint

Nizier, par les trois pucelles, second «phare géologique» de la commune, classé à l'inventaire du patrimoine géologique. Le Moucherotte et les Trois Pucelles marquent la limite nord des hauts plateaux du Vercors. Les Trois Pucelles interrompent la ligne de crête du Moucherotte, qui est encore parfaite, pour finalement se tourner vers l'est et perdre en altitude progressive. **La crête enserre et dessine un cirque ouvert sur Grenoble, la Combe du Tremplin.**

Ces lignes topographiques, mises en évidence sur le schéma ci-dessous, sont structurantes dans le territoire. Elles s'apparentent à une **charpente paysagère** qui facilite la lecture de paysage et la compréhension du site sur lequel se porte cette étude, la combe du Tremplin à ski de Saint-Nizier.



Plateau de Saint Nizier et crête du Moucherotte, charpente paysagère

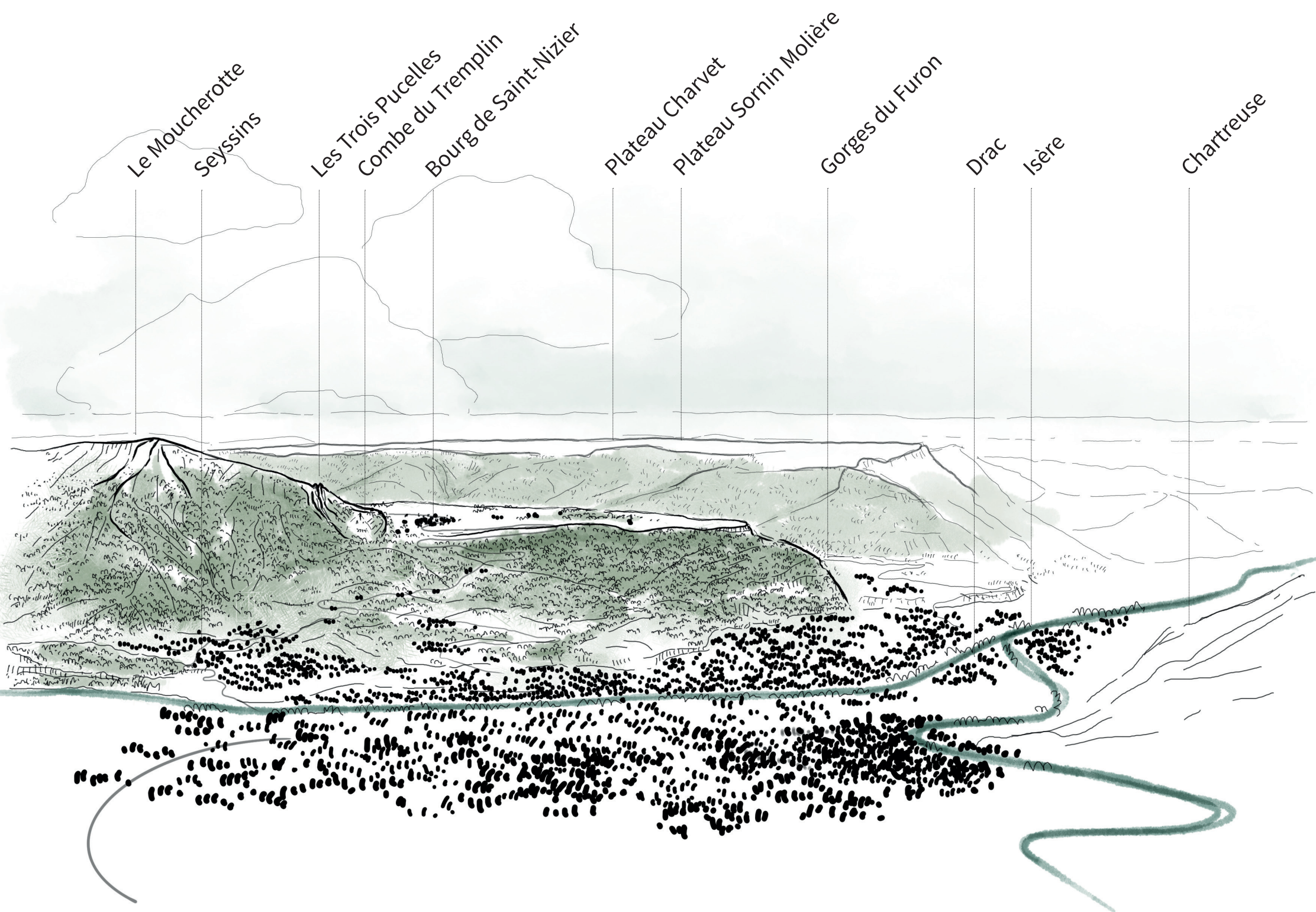
CONTEXTE PAYSAGER GLOBAL

Sur la corniche, point de bascule vers le coeur du massif

Une unique route permet de rejoindre le bourg de Saint-Nizier et de pénétrer dans le Vercors, en direction de Lans-en-Vercors. Elle sinue et grimpe de manière progressive le versant boisé de Seyssinet avant de traverser la place, au coeur du village. Elle suit ensuite le plateau, contourne le Nant Bruyant et descend une centaine de mètres vers Lans-en-Vercors. Saint Nizier est le village situé à la plus haute altitude de ce secteur du Vercors nommé « Quatres Montagnes ». **Saint-Nizier s'apparente à un seuil entre Grenoble et ses communes riveraines et le coeur du Vercors.**

Depuis la commune de nombreux points de vues, notamment depuis le tremplin, sont remarquables sur les massifs de la Chartreuse, de Belledonne, de l'Oisans et si le temps est clément sur le massif du Mont-Blanc. De nombreuses boucles de randonnées familiales sont identifiées sur le plateau Charvet, d'autres, plus sportives, proposent de gravir le Moucherotte en partie par la crête ou sous les Trois Pucelles. Depuis la route départementale et le bourg, la combe du tremplin est très peu visible, la crête du Moucherotte dissimule parfaitement ce paysage mystérieux, lieu propice pour organiser des événements d'ampleur, tels que les Jeux de 1968.

Depuis le village, c'est davantage le plateau de Sornin Molière qui se dévoile.



Saint-Nizier belvédère perché au-dessus du bassin grenoblois, le point de bascule vers le coeur du parc naturel régional

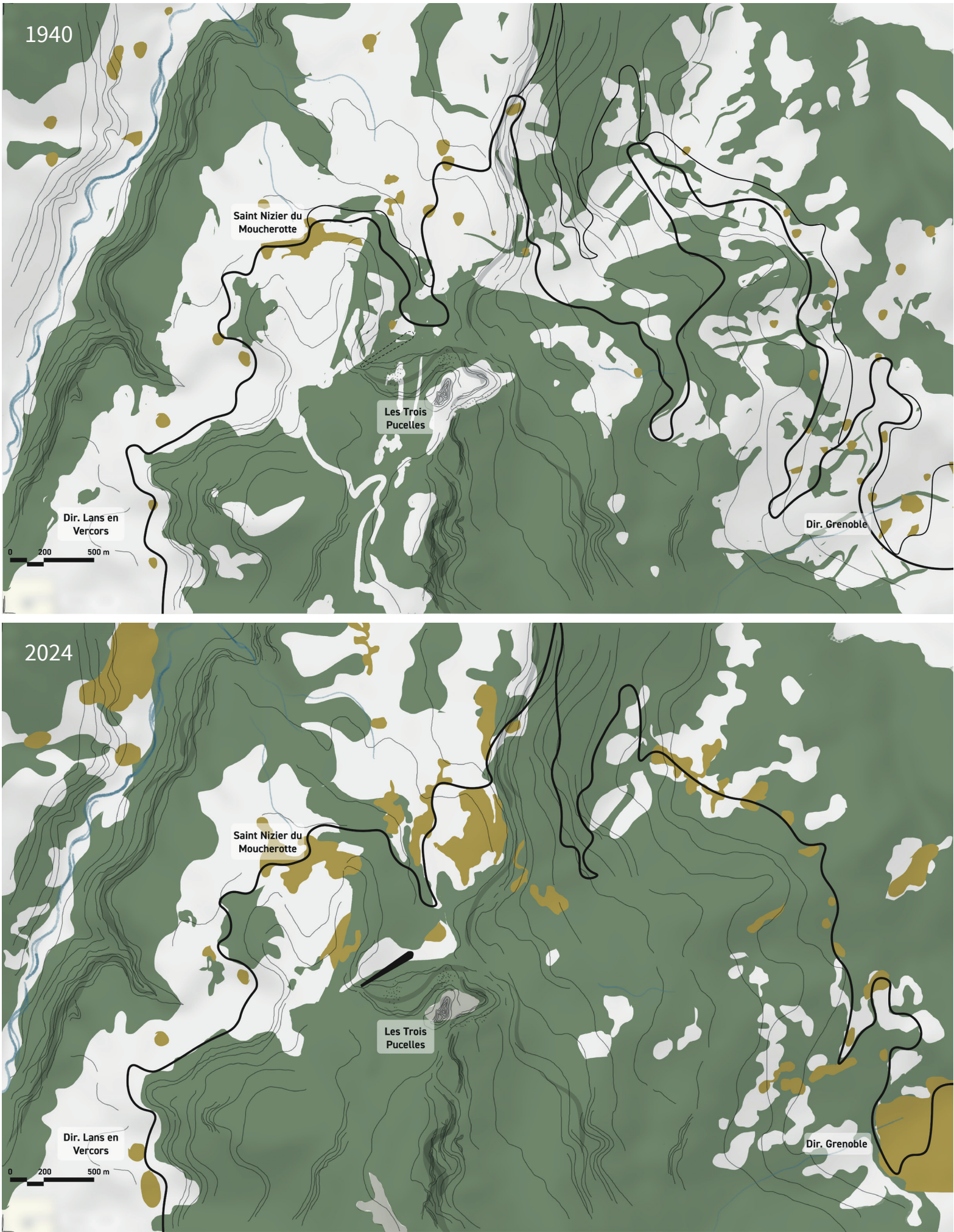
LES AMBIANCES PAYSAGÈRES DU PLATEAU

Évolutions paysagères

Les paysages du Vercors, comme l'ensemble des massifs des Préalpes voisins, ont été transformés par le changement climatique et les activités anthropiques. Le paysage évolue continuellement, parfois brutalement (aléas). Les interventions humaines sur les paysages ont néanmoins accéléré le processus d'évolution. En un siècle, **l'urbanisation a été intensive** et notamment sur

les communes les plus accessibles et les plus proches des agglomérations du fond de vallée, tel que Saint-Nizier. Les **terres agricoles ont par endroit été abandonnées**, s'enfrichant progressivement. La dynamique forestière est bien visible sur les cartes ci-dessous et modifie les ouvertures visuelles et les panoramas lointains. **Les boisements mûrent gagnent du terrain.**

- Paysage boisé
- Paysage agricole
- Village et hameau



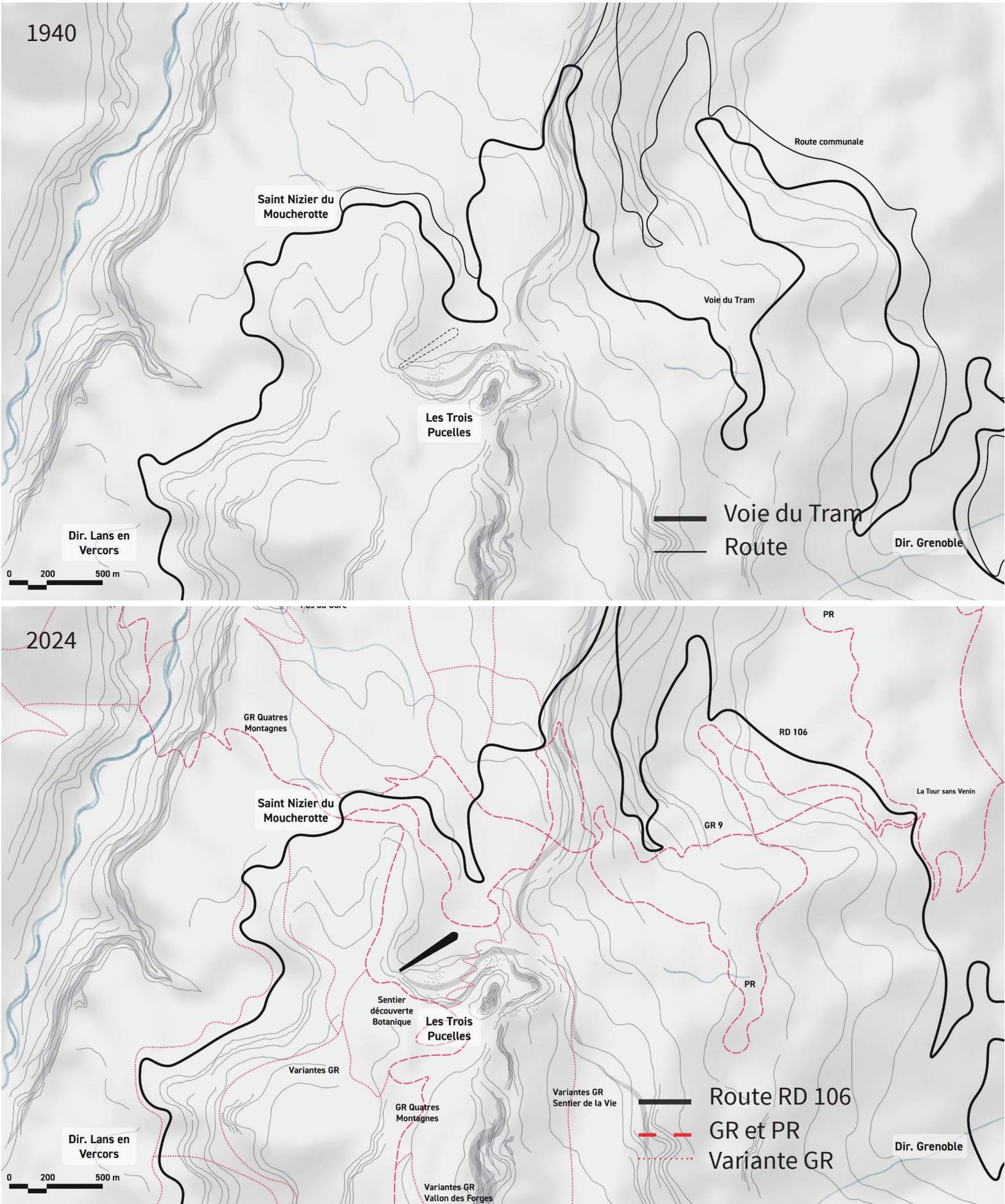
Carte schématique des surfaces bâties et des ambiances forestières et agricoles sur le plateau

LES ACCÈS HISTORIQUES ET ACTUELS À SAINT NIZIER

Évolution des mobilités

En 1909 un tramway est aménagé, il gravit les pentes du Vercors et dessine des courbes délicates entre forêts, vergers et pâtures. Il relie Grenoble à Villard-de-Lans. De Seyssins à Saint Nizier, il serpente sur le versant, alternant des vues en sous-bois et des vues imprenables sur les massifs, c’est un **parcours contemplatif**. C’est aussi un progrès considérable, car il offre au Grenoblois un accès aisé aux montagnes pour la pratique du ski. Les habitants du Vercors transportent leurs marchandises vers Grenoble et à l’inverse, remontent les produits essentiels, le courrier, etc. Il s’interrompt totalement en 1952, laissant place aux autocars, puis à la voiture qui devient le moyen de transport privilégié et quasi indispensable dans ces

territoires montagnards. Malgré de nouvelles offres de mobilité, **la voiture individuelle reste reine**. Une grande partie des paysages se découvrent désormais derrière le pare-brise d’une voiture. Les anciens chemins ont néanmoins été identifiés sur carte et offrent aux usagers une découverte du paysage plus douce, sensorielle et émotionnelle. **La question des mobilités sera primordiale pour le projet à venir, autour du tremplin, car c’est aujourd’hui un point de départ de randonnées.** Les **stationnements sont des espaces paysagers cruciaux, car c’est ici que démarre la découverte d’un site remarquable**. Leurs aménagements doivent donc s’inspirer de la qualité des sites qu’ils effleurent.

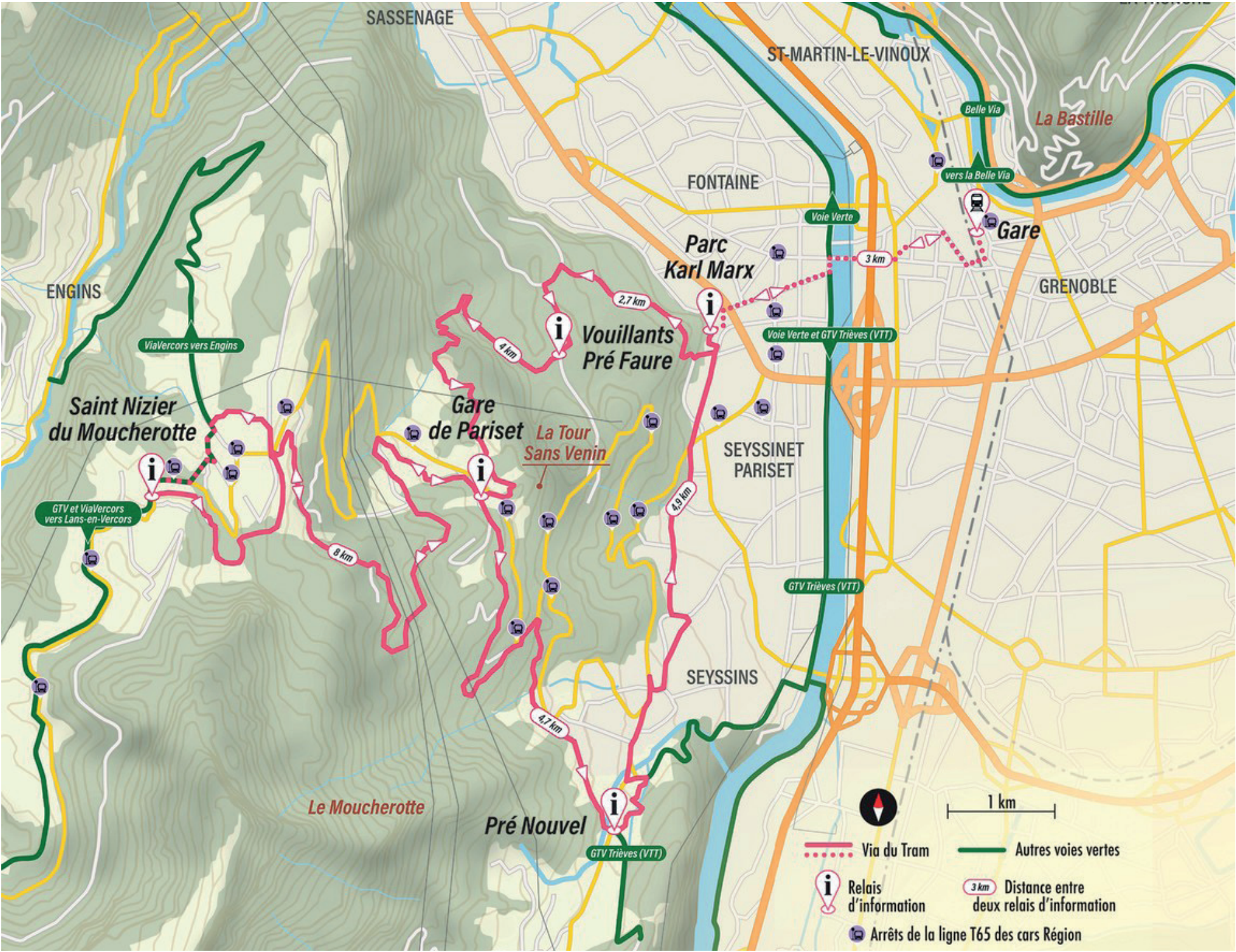


Carte schématique de la mobilité sur le plateau en 1940 et aujourd’hui.

LA VIA DU TRAM, UNE CONNEXION ENTRE GRENOBLE ET ST-NIZIER

La via du tram est un voie verte connectant Grenoble à Saint-Nizier-du-Moucherotte. Le parcours suit le tracé historique de la ligne de tramway construite en 1909. Des panneaux explicatifs historiques sont installés tout au long du parcours.

D’une distance totale de 38 km et d’un dénivelé de 1240 m, le circuit est adapté à un usage pédestre ou cycliste (VTT). Accessible depuis la gare de Grenoble, le parc Karl Marx, la gare de Pariset, Pré Nouvel, le Bois des Vouillants, la via du tram est également accessible en transports en commun grâce à la ligne 65.



LA COMBE : HIER

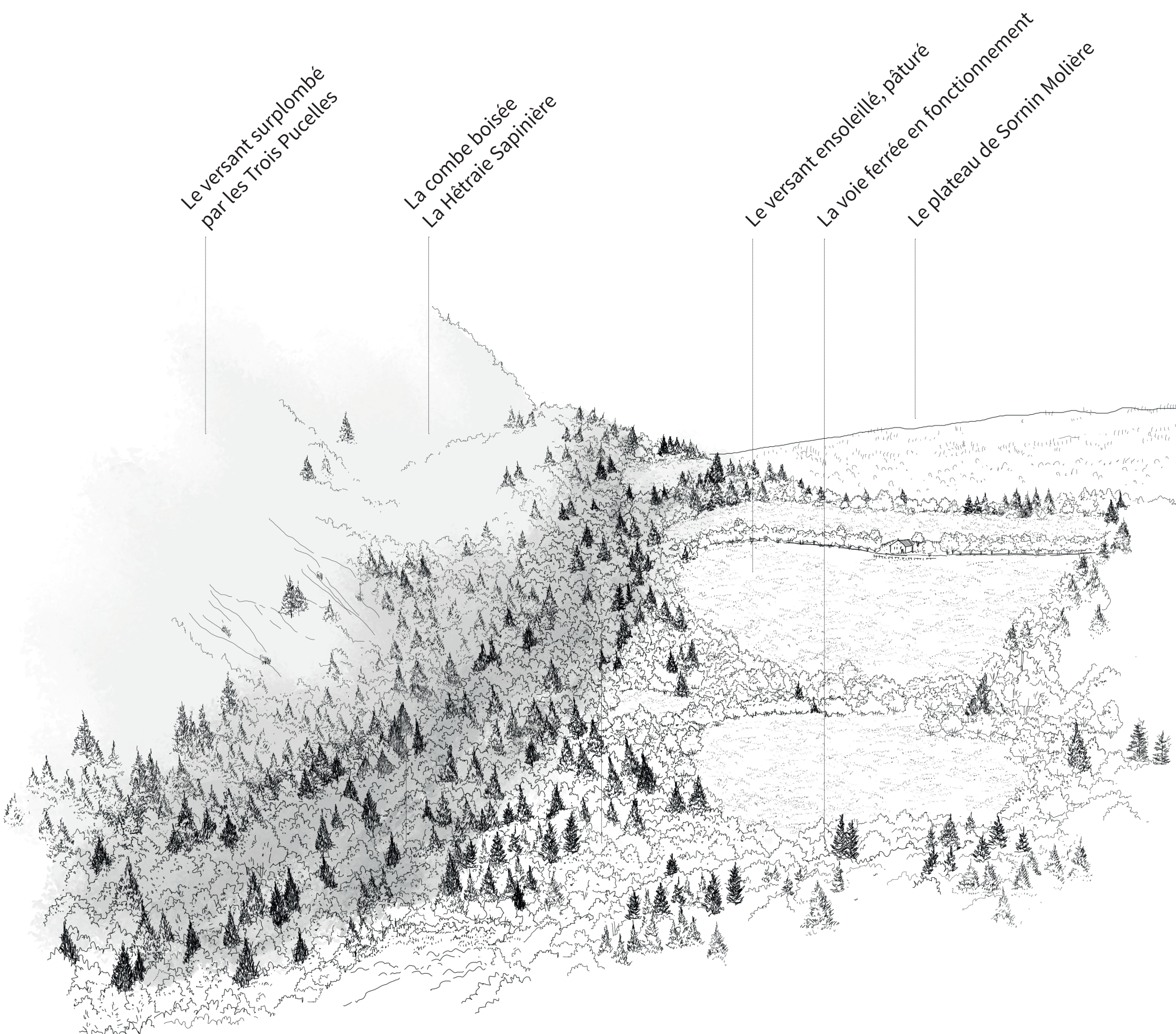
1950, une combe boisée et peu fréquentée

La pente naturelle du site était probablement importante sous le couvert forestier et plus doux au droit des parcelles pâturées.
Au regard des cartes et photos aériennes anciennes, la combe du tremplin, surplombée par les Trois Pucelles, était majoritairement **boisée**. Deux **clairières** étaient défrichées et probablement pâturées sur le versant le plus ensoleillé, celui des gradins. Elles se situaient en partie basse, en lieu et place de la déchetterie actuelle et en partie haute des gradins, autour de l’habitation surplombant la combe (lieu dit Les Roches).

Aujourd’hui, trois habitations privées sont aménagées sur la crête. L’habitation plus au sud, historiquement une ferme ou une grange, est visible sur la carte d’état-major (1820-1866).

Le tramway dessinait une boucle dans la partie basse du site, mais la visibilité devait être assez restreinte sur la combe, car au niveau de l’actuel talus, le terrain naturel était densément boisé.

Ci-dessous : Axonométrie du site, projection de l’ambiance paysagère de la combe en 1950, avant la construction du tremplin.



LA COMBE : EN 1968

1968, une combe transformée et ponctuellement très fréquentée

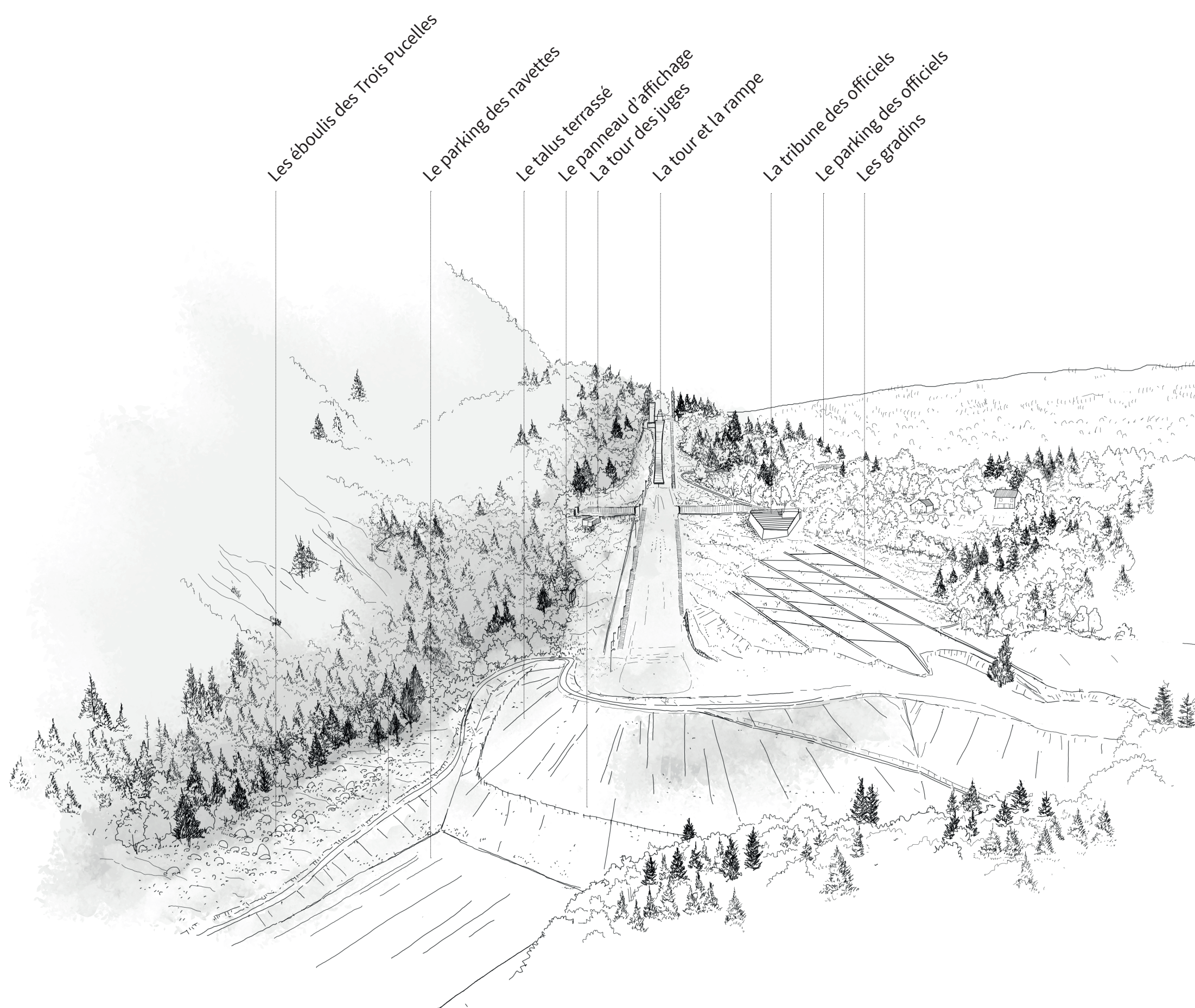
La construction du tremplin et des installations dédiées aux visiteurs en 1967 a radicalement transformé le paysage de la combe. Une zone de défrichage conséquente a été réalisée sur la partie basse essentiellement. À l’endroit de la rampe du tremplin, **seule la surface minimale a été déboisée.**

Les **terrassements ont été conséquents.** Un jeu de déblais remblais a permis d’aménager la pente idéale pour le saut, la réception, puis la décélération des skieurs sur la raquette. En 1967, pendant les travaux de terrassement, un glissement de terrain emporta la partie basse des gradins, ce qui explique

probablement la présence d’un remblai sous la forme d’un talus au pied des gradins.

Le **parking a également été terrassé**, les déblais ont été utilisés pour le talus soutenant la raquette. Sur les photographies aériennes anciennes, avant 1967, une clairière avait été défrichée sur une partie du parking actuel. Une carrière semble y avoir été exploitée avant les travaux.

Ci-dessous : Axonométrie du site, projection de l’ambiance paysagère de la combe en 1968, après la construction du tremplin.



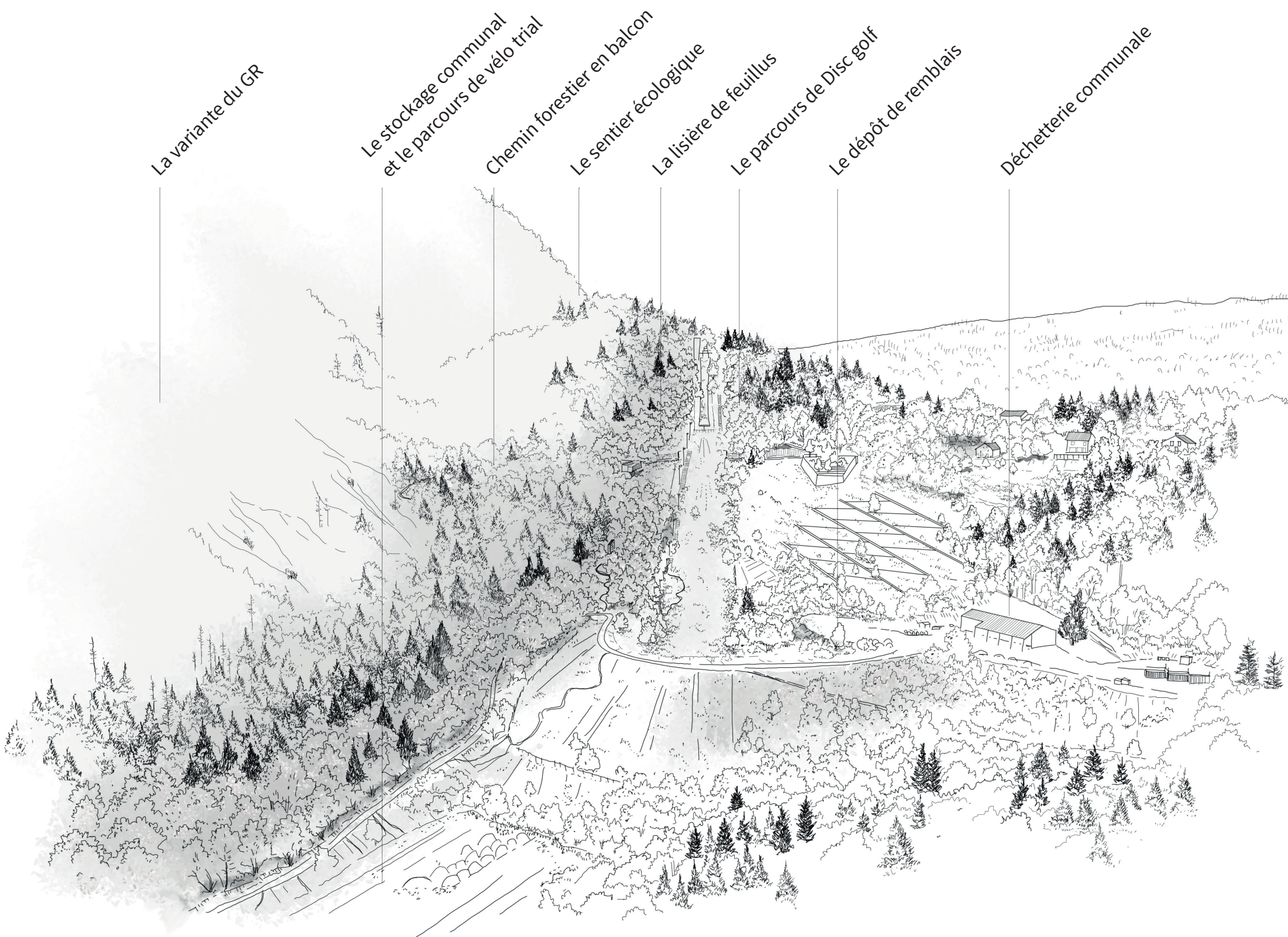
LA COMBE : AUJOURD'HUI

Une combe redevenue intime et discrète

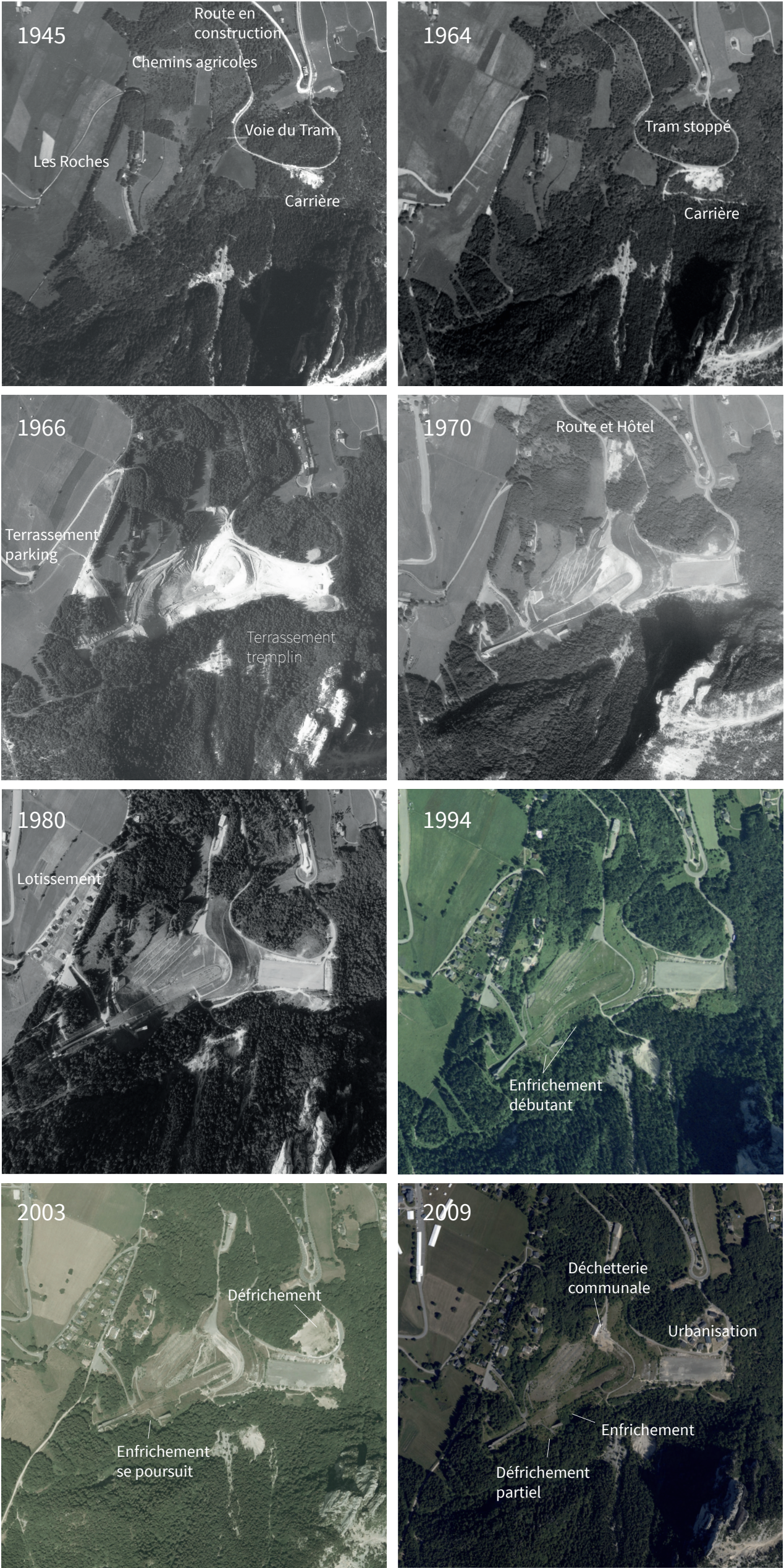
L'abandon du tremplin (1990) a causé sa ruine. Les **lisières forestières se sont refermées** autour des architectures. À l'automne, les anciennes lisières apparaissent, car les feuilles de la nouvelle frange, composée d'essences pionnières jaunissent. Au contraire, les boisements matures sur les versants sont composés essentiellement de résineux, persistants et de hêtres qui brunissent à l'automne. Ce **contraste coloré révèle les anciennes limites du site, sans qu'il ait été nécessaire d'abattre un seul arbre**. Cependant, la lisière est vouée naturellement à devenir une hêtraie-sapinière et le site a se refermer entièrement. Des clairières sont néanmoins entretenues et fauchées : la pente de réception, les gradins, une partie de la raquette et son talus. Les arbres poussent dans les interstices des structures béton, sur la rampe et dans les gradins des officiels.

La combe du tremplin a retrouvé son caractère mystérieux, arrière-plan communal où la déchetterie se dissimule. Elle est devenue une zone urbex et attire un grand nombre de visiteurs. La **sécurité sur le site est néanmoins loin d'être garantie**, les grillages n'ont pas suffi à dissuader les plus téméraires à monter au sommet de la tour. Le parking bas est fermé et est utilisé par la commune comme lieu de stockage et par une association sportive (VTT trial). La **combe est un point de départ des randonnées pour les Trois Pucelles**. Le parking haut est, quant à lui, très utilisé, car il permet d'accéder au **sentier botanique** et aux **sites d'escalades**. Un parcours de **Disc golf** a été installé autour des architectures, une association s'occupe de sa gestion.

Ci-dessous : Axonométrie du site et de l'ambiance paysagère actuelle.



LA COMBE : SYNTHÈSE HISTORIQUE



Photos aériennes anciennes. Source IGN Géoportail.

LA COMBE : ENTRER SUR LE SITE

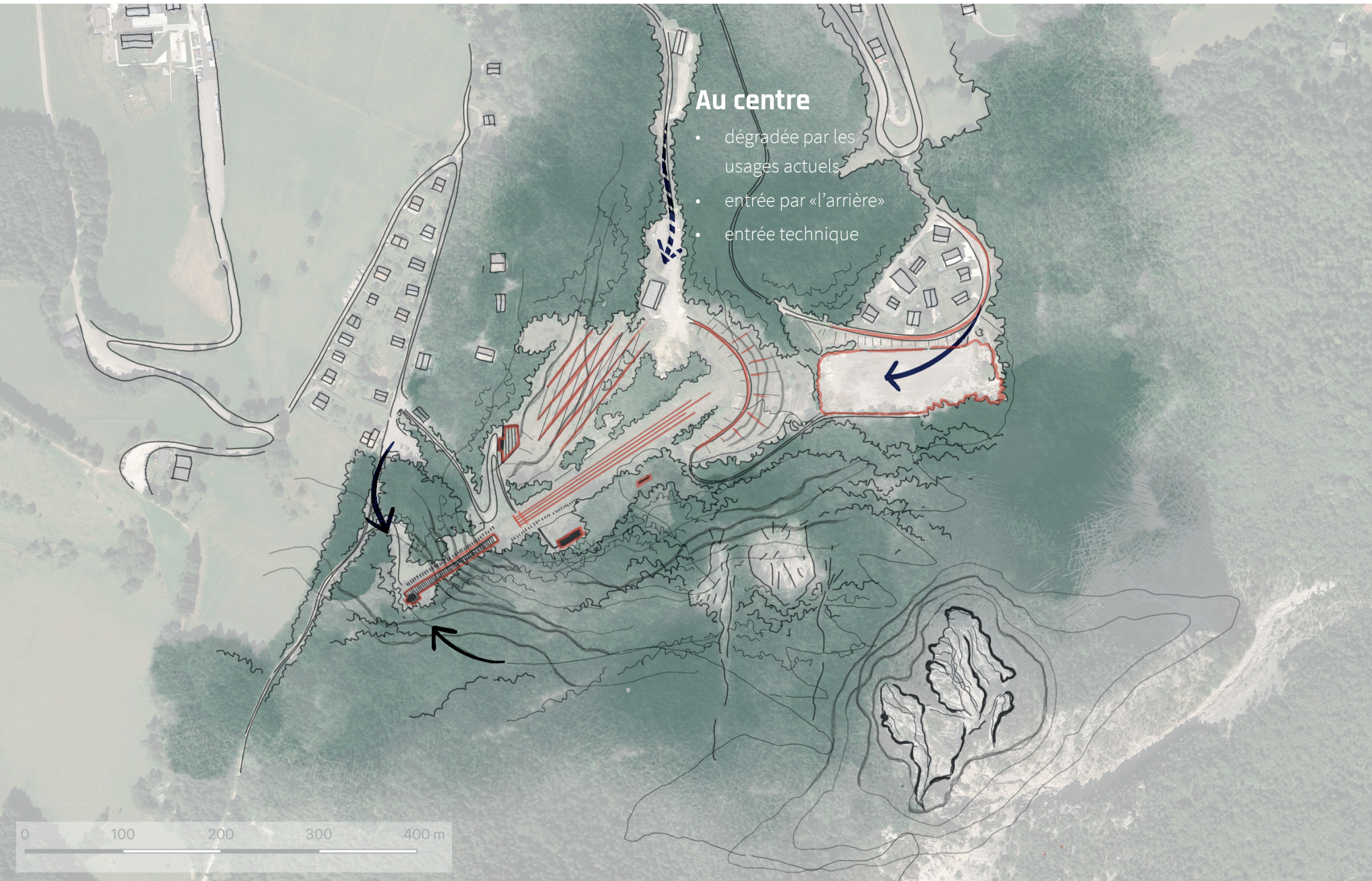
Par le sommet

- découverte progressive et immersive
- confrontation paysagère
- entrée depuis le massif du Vercors et le village



Par le bas

- mystère de la découverte non garanti
- découragement face à l'effort à venir
- entrée via la route départementale reliant Grenoble



LA COMBE : CHEMINER

Un site fréquenté

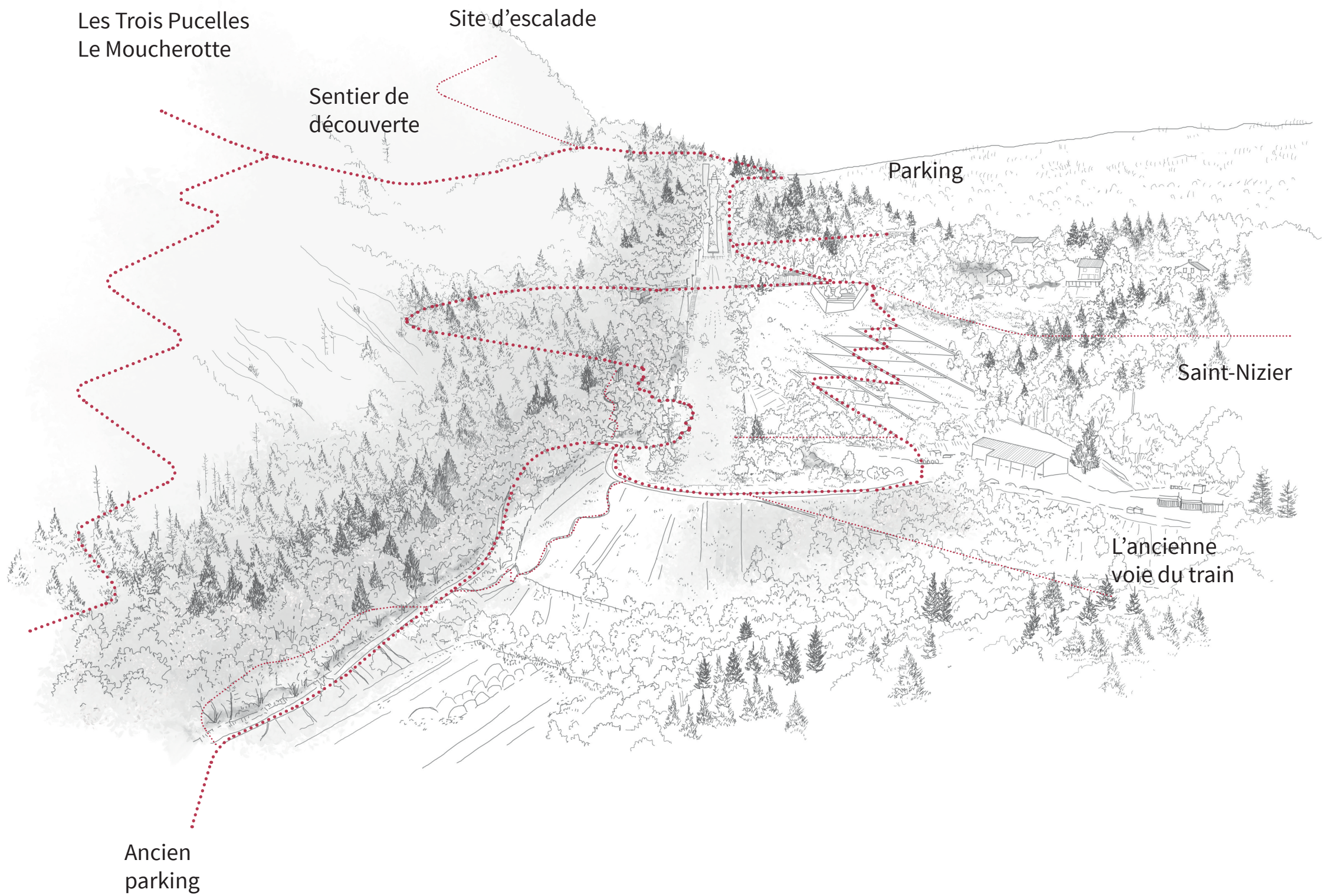
La Combe du Tremplin est très **fréquentée**. On y croise toujours du monde, souvent par petits groupes, mais jamais une foule de randonneurs. Ce sont des riverains, des habitants de Saint-Nizier ou des Grenoblois qui viennent divaguer entre les ruines des installations sportives. Le site n'est pas indiqué par des panneaux de signalétiques. Les architectures, par endroit en état de ruines, sont dangereuses. La commune a grillagé le site et avertit les visiteurs de sa dangerosité.

C'est aussi un départ pour la randonnée qui permet de rejoindre les Trois Pucelles ou le sommet du Moucherotte. Un site d'escalade est aussi équipé à quelques centaines de mètres de la rampe. Le parking

du haut, ancien parking des officiels est très utilisé par les randonneurs qui démarrent à cette altitude. Le parking du bas est désormais fermé. Les randonneurs qui rejoignent le GR sont ceux qui arrivent de plus bas, probablement de l'ancienne voie ferrée (Voie du Tram), aménagée exclusivement pour les mobilités douces. Certains tronçons recoupent néanmoins des tronçons routiers.

Le parcours de Disc Golf, niveau débutant et intermédiaire de 9 cibles, est installé sur la partie basse du site, ne dépassant pas le bas de la rampe.

Ci-dessous : Axonométrie du site et schématisation des chemins et sentiers existants.



LA COMBE : LES POINTS DE VUES REMARQUABLES

Points de vues depuis le site

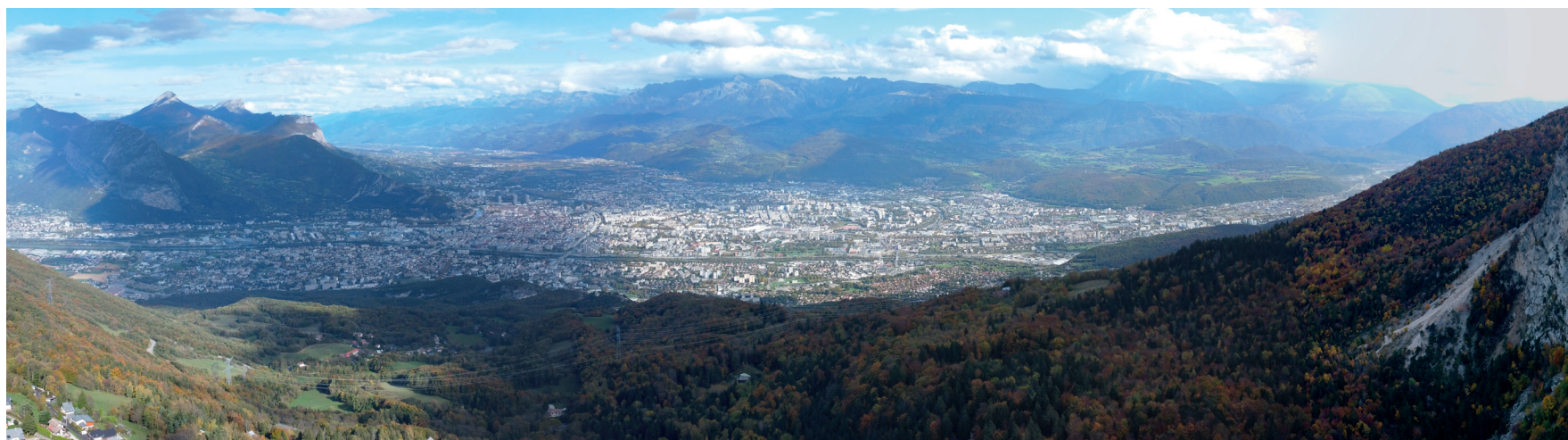
- Bassin grenoblois, le cours de l'Isère, la confluence avec le Drac
- Vallée du Grésivaudan,
- Massif de la Chartreuse : Chamechaude, hauts plateaux, etc.
- Massif de Belledonne
- Massif de l'Oisans
- Forêt de Seyssinet-Pariset
- Au dos du site, depuis le stationnement haut, parking de dépose minute pour l'accès aux tribunes des officiels, le bord du plateau Charvet de Saint Nizier se devine, offrant un beau panorama sur le plateau de Sornin Molière ENS



Vue sur le plateau de Sornin Molière au dos du site



Les belvédères du site : la tour d'élan, la tour des juges, les gradins, la crête de la raquette

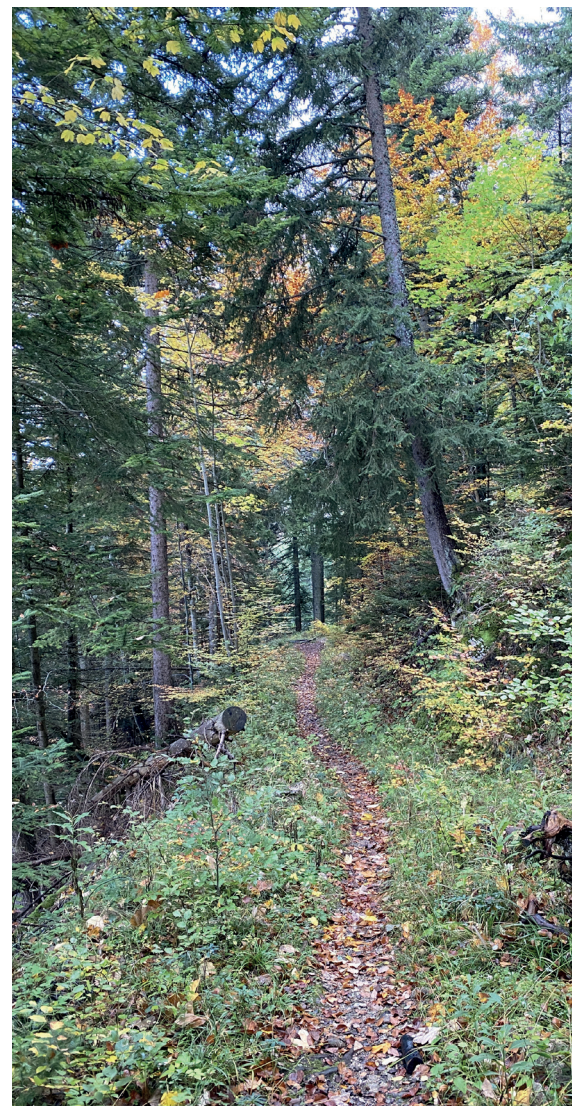


Point de vue panoramique au sommet du site

LA COMBE : LES POINTS DE VUES REMARQUABLES

Points de vues sur le site et sur les horizons de l'écrin

- Sommet des Trois Pucelles et sa hêtraie sapinière mûre
- Architecture sportive des jeux de 68 dans leur écrin forestier : tour d'élan, tremplin, tour des juges, panneaux, gradins.
- Cadrage à travers les ouvertures ou les couloirs des bâtiments
- Chemin en sous-bois, suivant les courbes de niveau et traversant les éboulis



Sélections de cadrage photographique remarquables à l'intérieur du site

LA COMBE : MICRO PAYSAGE

Un site vecteur d'émotions

Partout, dans le paysage de la combe, le visiteur est confronté aux contrastes entre les architectures hautes et leurs murs de béton dénués de détail et l'exubérance de la végétation et de la dentelle des strates herbacées et arborées.

Un **jeu d'échelles** se joue également, déséquilibrant le visiteur qui se perd dans le **gigantisme** en levant les yeux ou dans le **micropaysage** en se projetant à hauteur de fourmis sous les fleurs sauvages de la prairie.

Le site est **vecteur d'émotions** et incite à pratiquer une lecture de **paysage sensorielle et contemplative**. C'est un lieu inspirant, propice à l'expression artistique.

Le site offre également une **multitude d'ambiances paysagères, grandioses ou minuscules**. C'est à travers la diversité des chemins que parcourt le site, dans la prairie ou sous le couvert forestier, que l'histoire de la combe se révèle. **On peut parler alors de lecture paysagère par l'effort ou par la marche**, car c'est bien l'unique manière de pénétrer dans le paysage de la Combe.



Jeux d'échelles vertigineux entre les ambiances paysagères qui caractérisent le site

LA COMBE : DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES DIVERSIFIÉS

Environnements dépendants de l'exposition du site

La combe du Tremplin est caractérisée par **plusieurs types de milieux, l'un exposé au nord, sous les Trois Pucelles et la crête est largement ombragée et humide, l'autre, exposé au sud-est baigné de lumière et plus sec.** Sans intervention humaine et l'ouverture de clairières le site serait **majoritairement boisé**, présentant un degré d'humidité variable en sous-bois.

Sur le site du Haut Moucherotte, 14 hectares sont classés en Espace Naturel Sensible (ENS), le site de la combe du tremplin n'est pas intégré à ce périmètre bénéficiant d'un plan de gestion et de préservation. Une ZNIEFF s'étend sur 348 hectares de la crête des Trois Pucelles au sommet de la Grande Moucherolle.

Le versant humide et ombragé

Le versant exposé nord est caractérisé par une **pente abrupte**, sous le couvert d'une hêtraie sapinière mature. Certains résineux dominent la canopée de plusieurs mètres et peuvent atteindre 60 mètres de haut et 500 ans de longévité. Sous le couvert forestier, des blocs calcaires issus des éboulements ont roulé jusqu'au pied de pente, ils sont recouverts de mousse et d'Oxalis, témoins d'une ambiance forestière humide.

Certains arbres ont déployé leurs racines pour atteindre le sol quelques mètres plus bas, formant comme une cage autour du rocher.

Sous les sommets, des **éboulis récents** sont visibles et dénués de végétation arborée, les églantiers et autres espèces pionnières colonisent la pente, abritant à leur pied de micro écosystèmes humides et plus riches en humus ou les jeunes arbres pourront se développer.

Les milieux ouverts tendent tous vers une fermeture forestière.



Le versant exposé nord couvert par une hêtraie sapinière mature

LA COMBE : DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES DIVERSIFIÉS

Le versant ensoleillé et sec

La pente exposée au sud est baignée de soleil, et bénéficie d’un environnement plus sec. Les deux clairières pâturées avant l’aménagement du Tremplin se situaient sur ce versant, une partie des pentes enherbées que nous observons actuellement sont probablement exemptes de couvert forestier depuis une centaine d’années. **Le sol semble peu épais, la roche est par endroit affleurante** et recouverte de mousse et de sedum.

Des tapis fleuris poussent autour des anciennes routes d’accès au site. L’été, les abords de la tour des juges sont colorés par des tapis de mélampyre des bois, fleuris de violet et de jaune, ponctué d’orchidées et d’ombelles blanches des anthesisque sauvage.

Les lisières forestières, paysage en transition

Dans cette clairière, ouverte pour les Jeux de 68, certaines parties sont **fauchées régulièrement**, telles que la piste et la raquette, mais d’autres se reboisent naturellement. C’est le cas des gradins, ou des tribunes officielles où les arbres pionniers fauillent leurs racines dans le sol pauvre. Les bouleaux, sureaux, alisiers, cornouillers poussent sous forme de cépées, réunis en petits bosquets

dans la pente. En contre bas de la piste, autour de la raquette, le sol plane est plus humide et les saules accompagnent les bouleaux. Ces petits arbres pionniers ont reconstitué une lisière autour des architectures sportives, se colorant de jaune feu à l’automne et de vert jaune au printemps. **Ce sont les deux périodes de l’année où les anciennes limites du site se distinguent.**

Dissimuler le béton

Toutes les surfaces de béton sont aujourd’hui colonisées par une végétation dense qui tend à faire disparaître les murs et les tags colorés. Les mousses et lichens constituent de réelles parois végétalisées.

Des études de **relevés floristiques et faunistiques toutes saisons seraient bénéfiques** et permettraient de connaître la diversité des espèces, pour une mise en valeur dans un futur parcours botanique agrandi.



Diversité des écosystèmes et évolution naturelle de la clairière à la forêt mature

LA COMBE : LES RISQUES NATURELS

Géologie

Le massif du Vercors est un ensemble de formations sédimentaires déformées lors de la surrection des Alpes. Le stade glaciaire a laissé de nombreuses traces, notamment les moraines. Le réseau karstique est fortement actif. Les pentes de l’ancien synclinal qui le bordait étaient dominées par le Moucherotte et les Trois Pucelles.

Chutes de blocs

Le secteur des Trois Pucelles est très chahuté tectoniquement. La roche est très fracturée et de nombreux rochers sont en équilibre précaire. Les nombreux éboulis et la vision chaotique de cette zone témoignent des éboulements qui se sont déjà produits. **Les chutes de blocs sont toujours très actives.**

Avalanches

Les seuls phénomènes cartographiés concernent (...) l’ensemble des couloirs partiellement dévégétalisés au niveau des hauts de versant proches des sommets des Trois Pucelles et du Moucherotte. Il s’agit de **coulées correspondant à des purges régulières**, se déclenchant après des chutes de neige de quelques décimètres et ne menaçant aucun enjeu.

Glissement de terrain

À l’automne 67, pendant la construction du tremplin, la moitié inférieure des gradins ont subi un glissement de terrain suite à de fortes pluies. Deux sources sont apparues sur la piste de réception des skieurs. Au niveau du tremplin, les terrains argileux (Miocène) présentent des signes d’instabilité.

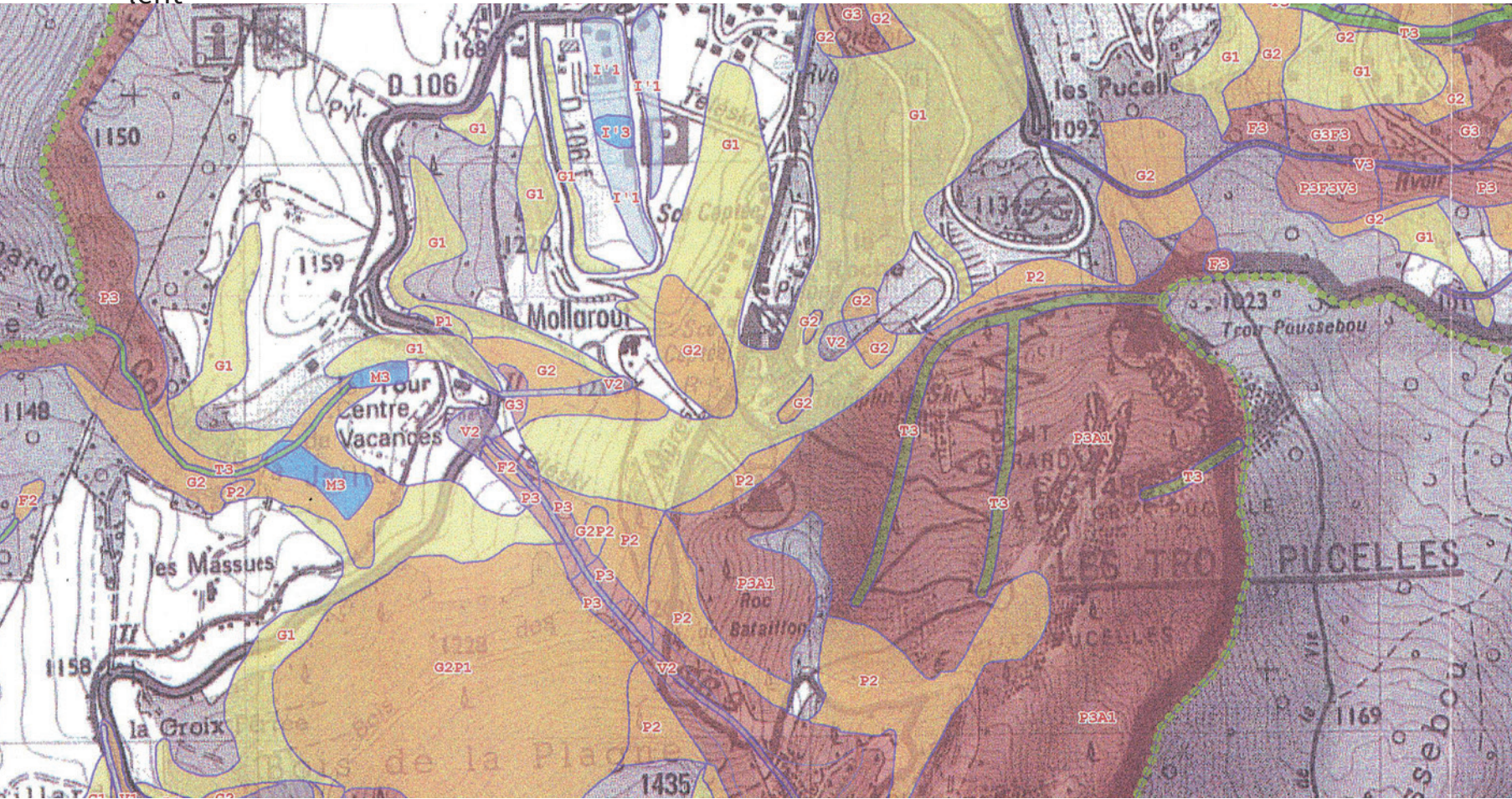
Crues torrentielles

Plusieurs **ravins fonctionnent en régime torrentiel**. Ils s’écoulent vers le parking au pied du tremplin puis dans la forêt en direction de Seyssinet-Pariset.

Conclusion

Pour le secteur des Trois Pucelles, les aléas principaux sont les **glissements de terrain** (aléas moyens à faible). **L’unique zone non concernée par les aléas est le secteur bas plat, entre la raquette et la pente de réception.**

- G1 : glissement potentiel
- G2 : glissement ancien, actif, mais lent
- V2 : zone d'érosion localisée
- T3 : aléa fort crue torrentielle
- P3 : zone exposée à des éboulements en masse chutes fréquentes
- P2 : zone exposée à des chutes de blocs isolées, peu fréquentes



Carte et textes extraits du PPR de Saint-Nizier du Moucherotte du 29.04.2008

LA COMBE : UNITÉS DE PAYSAGE

La surprise

- la tour et la rampe nichées dans la forêt
- recul impossible, surplombé par l'architecture
- belvédère et mirador
- envol

Le versant surplombant

- forêt sombre et mystérieuse
- univers enchanté
- pente difficilement accessible
- ombre et éboulis des trois pucelles

Le solarium

- pente ensoleillée et confortable
- chaleur emmagasinée par le sol et les surfaces de béton
- observation du site dans sa globalité
- accessibilité facilitée

Le vertige

- projection dans le saut
- adrénaline sportive
- échos sonores passés du paysage

Le tarmac

- mystère gâché
- la fin du spectacle
- amertume liée à l'effort à venir

L'articulation

- ouverte sur le paysage lointain
- intégrée à la forêt humide du versant
- immergée dans le paysage passé



SYNTHÈSE ET POTENTIELS

Un concept

- Un parc de nature, du délaissé ou de la friche
 - Un observatoire des transitions
- La mise en valeur du paysage des marges, des espaces indécis et dépourvus de fonction
 - Un refuge pour la diversité écologique
 - Un paysage en perpétuelle évolution

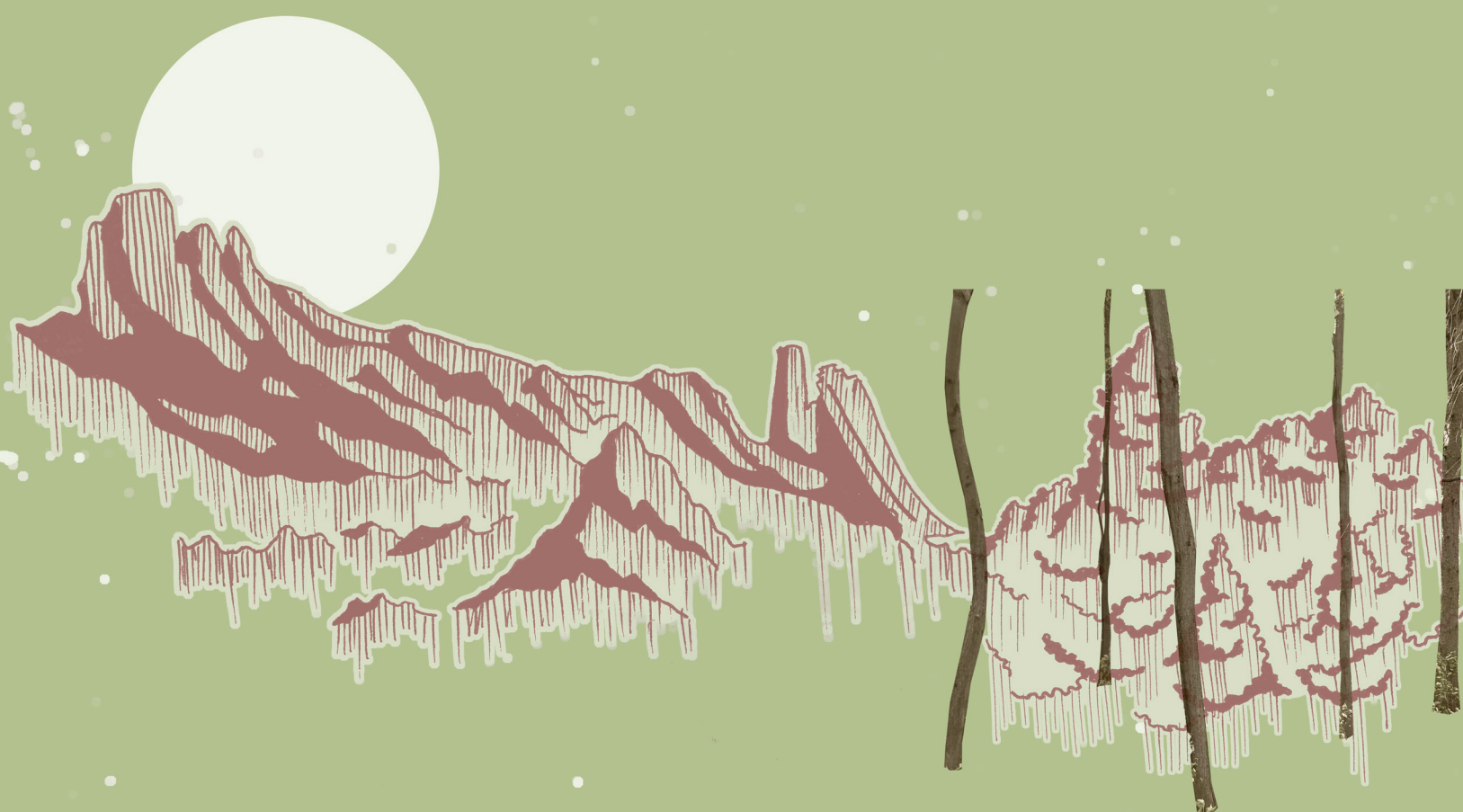
Une multitude de découvertes

- Des parcours en boucle
- Des ambiances et séquences diversifiées
- Des promenades en belvédère ou en sous-bois
 - Des points de vues larges et infinis

Une nouvelle fréquentation

- Des parcours avec des degrés de difficultés progressives
 - Des espaces sécurisés
 - Des espaces d'accueils et d'information
- Des lieux dédiés aux événements et aux spectacles

II. DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES VALEURS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES



4. ANALYSE DES PROJETS INABOUTIS

LE TEMPS DES ÉTUDES ET DES PROJETS

En 1990, un premier projet de réhabilitation du tremplin en mur d'escalade artificiel est proposé. L'idée était alors d'utiliser ses murs pour y construire des parois d'escalade. Le projet visait le développement économique et touristique de la commune autour de ce sport. Cette première idée ne dépassa pas le stade de projet.

L'idée de céder l'ouvrage sans mise à prix en 1992 va entraîner **l'apparition spontanée d'une quinzaine de projets** : sculpture, restaurant panoramique, centre d'interprétation des Jeux de 1968, base de loisir, etc. Bien qu'attractifs, ces projets nécessitaient un investissement considérable, dont le **financement restait en suspens**.

En 1992, une étude fut confiée au cabinet Lovéra, dans le but d'établir un cahier des charges servant de base à un concours d'idées pour une reprise privée du site. **Cette étude est restée inachevée faute de financement, en raison d'un changement d'équipe municipale** à Grenoble lors des élections de 1995.

En 1996, la ville de Grenoble fit part de son intention de dissoudre le syndicat. Un groupe de travail entre les communes de Grenoble et Saint-Nizier fut mis en place en 1997, afin d'évaluer les **solutions de reconversion** possibles et de rechercher des **partenaires financiers** publics (Métropole, PNR du Vercors, Région, etc.). Le PNR du Vercors finança ainsi un Plan Global de Développement de Saint-Nizier, dans lequel une proposition d'aménagement touristique et muséographique, puis d'exploitation, était chiffrée. Elle pointait déjà la **difficulté de réalisation d'un projet - quelque soit sa nature - à cause du coût**.

En 1998, une étude fut confiée à Laurent Grima, de l'Université de Cergy-Pontoise, afin d'analyser de façon complète les potentialités du site, de la politique culturelle et touristiques locale, et de faire le bilan des initiatives publiques ou privées autour du Tremplin.

En 2000, l'Association du Palais des Sports de Grenoble proposa un **projet de création de pôle sportif** dédié au VTT. Retenu par le syndicat intercommunal, le projet fut mis en place en 2001 et prévoyait un second volet de réhabilitation des édifices. Le projet ne dura que peu de temps en raison des **résistances des riverains** et le second volet ne fut jamais réellement abordé.

En 2005, la commune a confié à l'entreprise BETREC une mission de diagnostic et de chiffrage d'une restauration. L'étude évaluait alors à 1 millions d'euros le chantier de démolition/purge et de réagréage/reconstitution des bétons des édifices.

En 2018 enfin, l'association Mountain Wilderness a organisé le démontage des projecteurs du site retirant près d'une tonne de ferrailles.



Malgré la multiplication des études, diagnostics et projets depuis 1990, aucune solution ne s'est jamais concrétisée. Le problème fut chaque fois le même : **tout projet concernant les édifices demandait un investissement conséquent, que la commune de Saint-Nizier et ses potentiels partenaires publics ne pouvaient que difficilement supporter, et qu'un investisseur aurait eu du mal à amortir**.

L'autre frein majeur vient de la **difficulté de mobiliser une large adhésion sur un projet**. Les coûts, la surfréquentation, les problèmes d'infrastructures, l'utilité réelle, etc. Nombreux sont les éléments de blocages pour les populations locales ou les potentiels partenaires publics et privés.

Cette absence de mobilisation conduit au troisième frein : **l'absence d'un portage fort**. Les projets provenaient d'initiatives privées ou associatives, avec un appui politique de principe ou trop local. Aucun projet n'a été porté par une entité politique et/ou financière forte.

III

LES ENJEUX DE LA RECONVERSION DU SITE DU TREMPLIN OLYMPIQUE



III. LES ENJEUX DE LA RECONVERSION DU SITE DU TREMPLIN OLYMPIQUE



1. VIABILITE ECONOMIQUE ET PORTAGE DU PROJET

VIABILITE ECONOMIQUE ET PORTAGE DU PROJET

La reconversion du site du tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte constitue un défi complexe, comme en témoignent les **multiples initiatives infructueuses tentées par le passé**.

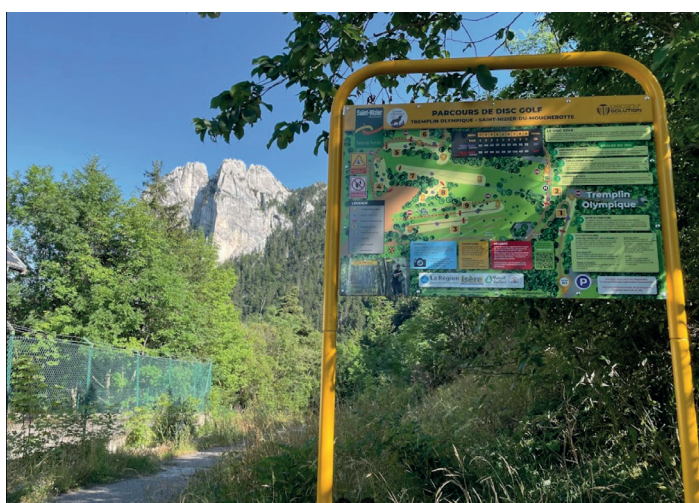
Ces échecs soulignent la nécessité d'adopter une approche sur mesure, loin des méthodes conventionnelles généralement appliquées au bâti patrimonial. En effet, la nature même du site - un patrimoine spectaculaire, de grande envergure, avec une implantation géographique exigeante et des coûts d'entretien élevés — impose un **mode de pilotage particulier et innovant**.

Propriétaire du site, la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte fait face à d'importantes contraintes. L'entretien courant des bâtiments et la gestion des parcours de découverte dépassent ses capacités financières et organisationnelles. Par ailleurs, **une forte ambiguïté persiste quant à l'accès au site**, exacerbée par la coexistence de panneaux d'interdiction et de valorisation. Cette confusion engendre des responsabilités floues et fragilise encore davantage la prise de décision quant à la gestion et à l'avenir de ce patrimoine unique.

Cette situation met en lumière des **risques majeurs pour la commune. En l'état, elle ne peut ni assumer seule la charge d'un projet de reconversion ambitieux**, ni garantir un entretien adéquat du site. Un **changement d'échelle dans le pilotage du projet** apparaît donc indispensable. Une reconversion viable et pérenne nécessite une vision stratégique intégrant la notion de viabilité économique dès les premières étapes de réflexion.

L'enjeu central réside dans la capacité à **conférer au site une vocation économique ambitieuse**, qui assure non seulement sa préservation, mais aussi son rayonnement et sa rentabilité. Cela implique de **définir un modèle économique robuste** pour la phase d'exploitation, qui dépasse les seules subventions publiques. Pour y parvenir, le projet doit s'appuyer sur un montage juridique permettant d'impliquer des acteurs économiques privés aux côtés des acteurs publics. **Un partenariat public-privé bien structuré** pourrait ainsi garantir un équilibre entre les ambitions patrimoniales, économiques et sociales du projet.

La valorisation du tremplin olympique doit donc être pensée comme un **projet fédérateur**, mobilisant des ressources et des compétences multiples. Seule une approche collaborative et ambitieuse, intégrant dès le départ **une perspective économique réaliste**, permettra de redonner à ce site emblématique une nouvelle vie, tout en assurant sa préservation pour les générations futures.



III. LES ENJEUX DE LA RECONVERSION DU SITE DU TREMPLIN OLYMPIQUE



2. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU PROJET

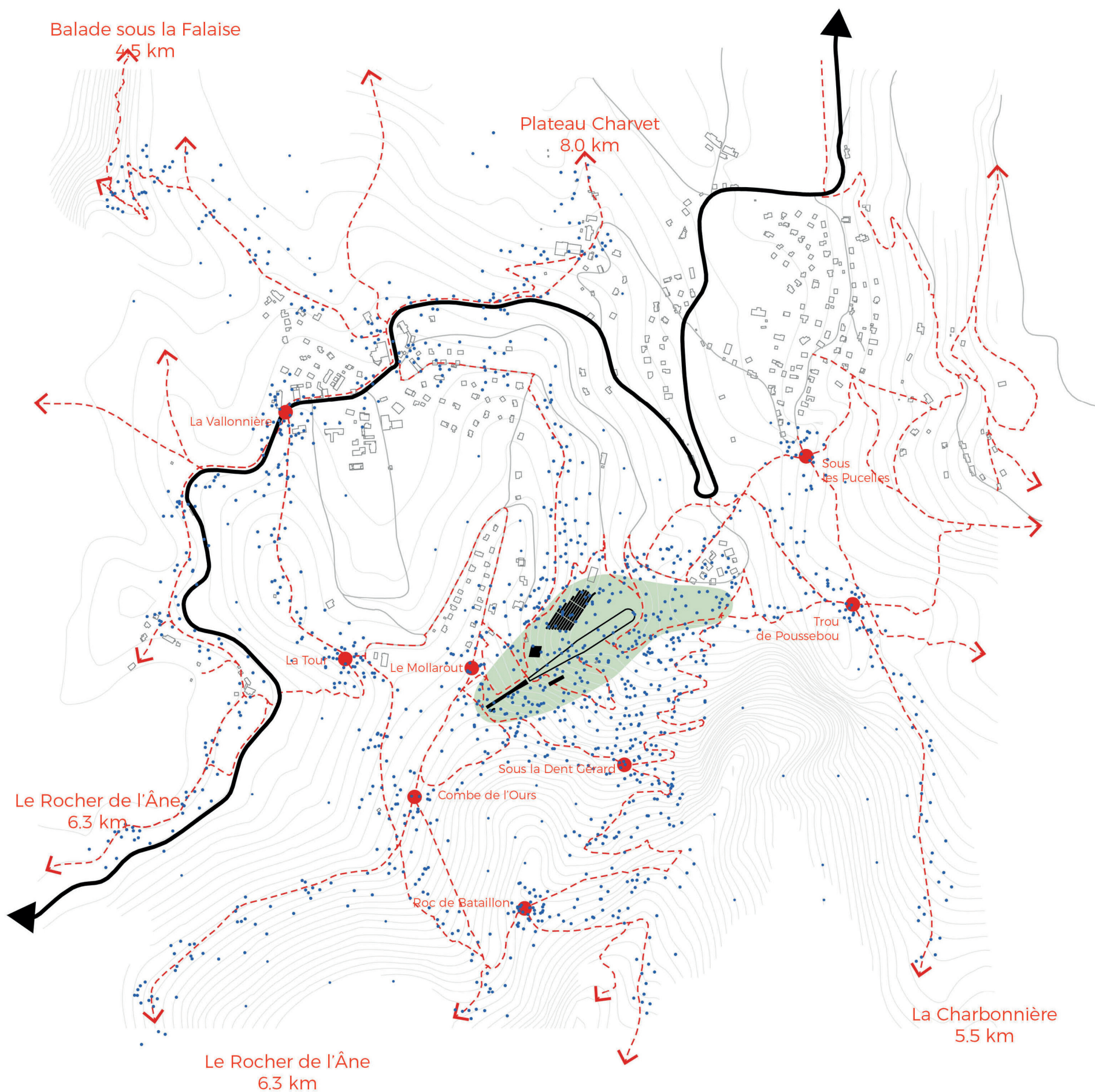
ECHELLE COMMUNALE

UN VOISINAGE SEREIN

L'acceptabilité sociale est un enjeu fondamental. Le site doit fonctionner en symbiose avec Saint-Nizier-du-Moucherotte et son territoire et il est important que le projet soit perçu de manière positive par les habitants et qu'il enrichisse leur vie quotidienne.

Pour permettre **l'appropriation par les habitants**, le site doit donc être pensé à **l'échelle du voisinage**, en étant notamment **intégré dans le maillage existant** de sentiers de randonnée et bien sur la via du tram.

Intégré dans les parcours du quotidien, accessible, le site peut renforcer le tissu social et dynamiser la vie culturelle et économique de la commune, dans le respect de son identité et de son cadre de vie.



UN SITE PIVOT

Le site offre une vue plongeante sur Grenoble. Il est également visible depuis la ville. Cette position le place à l'interface du Vercors et de la métropole. De même, depuis le tremplin, on peut contempler la ville, mais aussi le Vercors, particulièrement le plateau de la Molière et du Sornin depuis le sommet des bâtiments.

La commune est **située à la jonction de deux bassins de vie** : un urbain, et un rural. **Ces bassins de vie** sont définis par le mouvements quotidiens des habitants et la limite au sein de laquelle ils accèdent aux équipement et services le plus courants.

ECHELLE METROPOLITAINE

En intervenant sur le site du tremplin de Saint Nizier, au contact de ces deux zones d'influences, il est possible de **contribuer au développement et à la mise en valeur concomitante des deux territoires.**

Le site du tremplin doit être parfaitement accessible pour tous les publics :

- **Accès piéton et cycliste** : parcours de la Via du Tram
- **Accès voiture** via la départementale
- **Accès transports en commun** limité à renforcer
- **Capacité de stationnement** importante : 370 places.

Le site offre l'opportunité de créer un **lieu de nature largement ouvert à tous les publics et tous les usages, connecté à tous les circuits.**

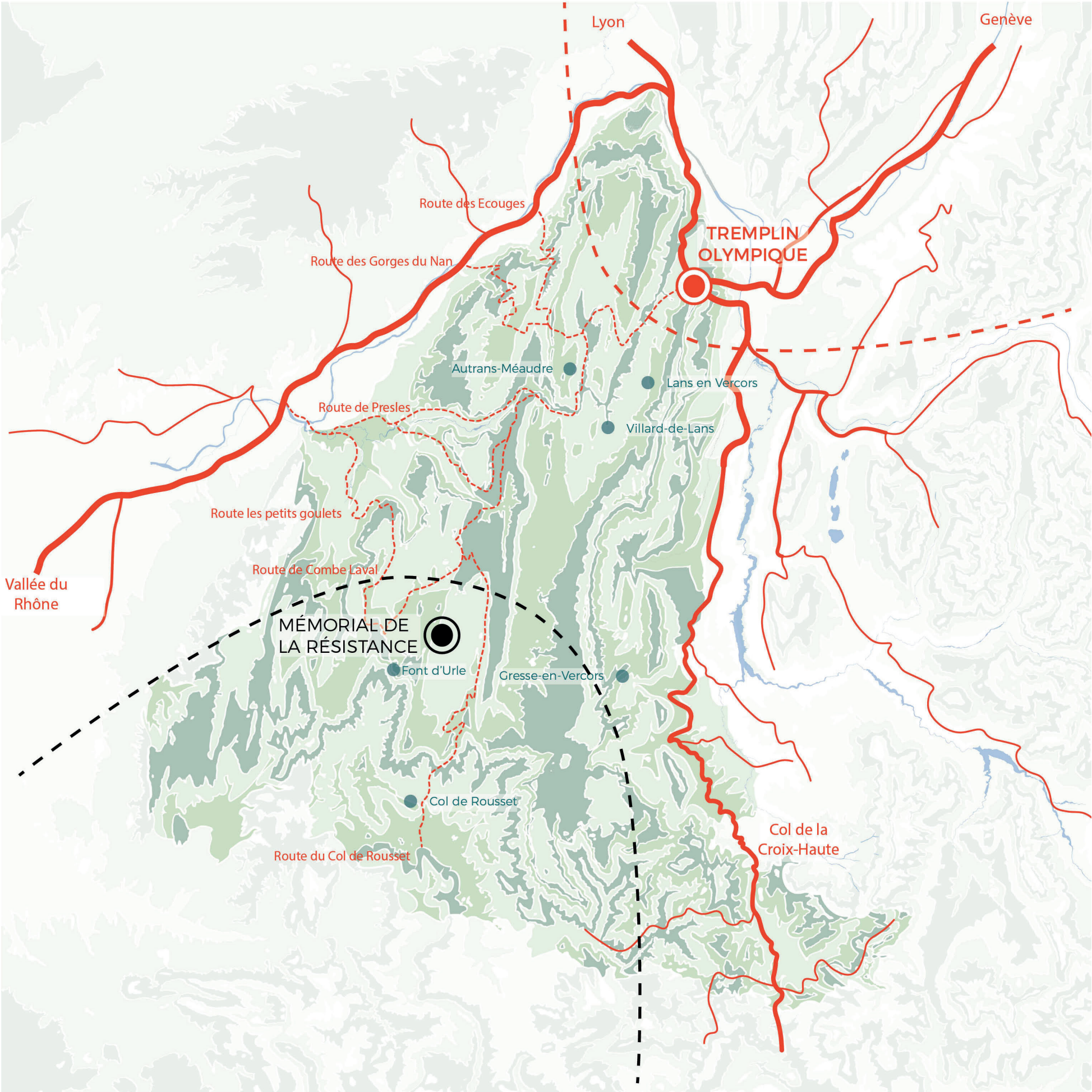


ECHELLE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

UN AMPLIFICATEUR DU VERCORS

Saint-Nizier-du-Moucherotte constitue une **destination lisible et évidente du Vercors**, accessible depuis Grenoble, la région lyonnaise et l'A41 reliant Chambéry, Annecy et Genève. Située sur l'itinéraire des routes vertigineuses et des stations de ski du massif, la commune dispose d'un fort potentiel pour devenir un point de convergence et accueillir un projet emblématique amplifiant l'attractivité du Vercors.

Au sud du Parc Naturel Régional se trouve le Mémorial de la Résistance, ancré dans la mémoire et l'histoire. Au nord, le tremplin olympique pourrait en devenir le pendant, incarnant à la fois un hommage au passé et une ouverture sur l'avenir. Il serait ainsi une **figure de proue du Vercors, tournée vers l'Isère**, mêlant mémoire et innovation pour dynamiser le territoire.



ECHELLE NATIONALE

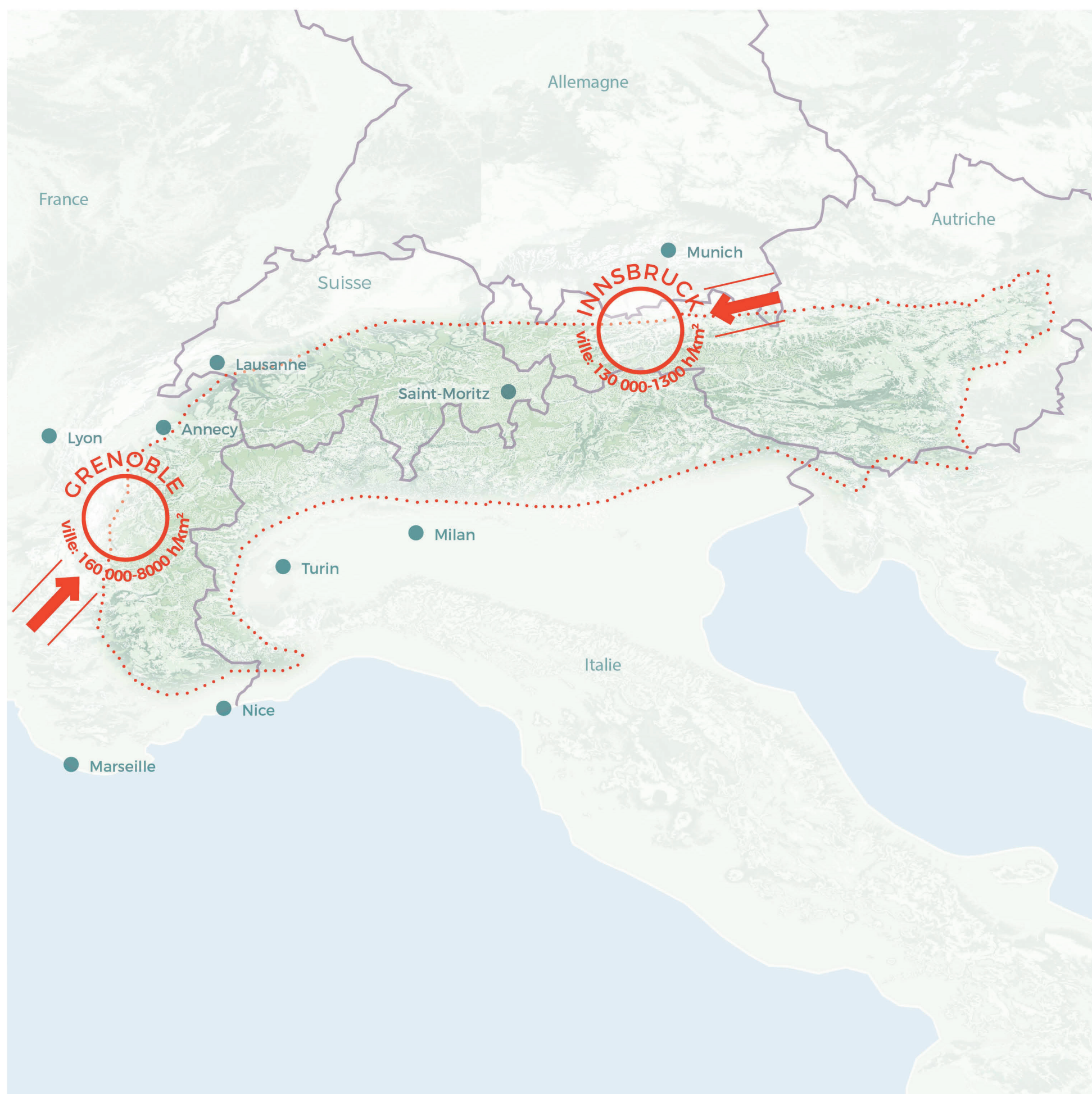
UNE PORTE D'ENTREE POUR LES ALPES FRANCAISES

Grenoble peut être considérée comme une **porte d'entrée des Alpes françaises**, à l'instar d'Innsbruck, sa jumelle autrichienne et également ville olympique.

Le projet de réhabilitation du site du tremplin olympique s'inscrit dans une démarche plus large, visant à **renforcer le lien entre Grenoble et les montagnes qui l'entourent**. Avec un tiers des habitants de la métropole vivant dans une commune classée en zone de montagne, il est essentiel de développer une relation harmonieuse et dynamique entre la vallée et les massifs.

Saint-Nizier, **commune de montagne située en contact direct avec la métropole**, offre un potentiel exceptionnel pour accueillir un **projet ambitieux à vocation événementielle**. Grâce à sa position stratégique, son histoire riche et sa notoriété, le site de Saint-Nizier pourrait devenir un **centre d'interprétation emblématique, dédié à la montagne et aux Jeux Olympiques d'hiver**.

Ce projet répondrait ainsi au besoin d'un grand équipement structurant pour l'agglomération grenobloise, à la hauteur de son statut de grande ville alpine.



ECHELLE INTERNATIONALE

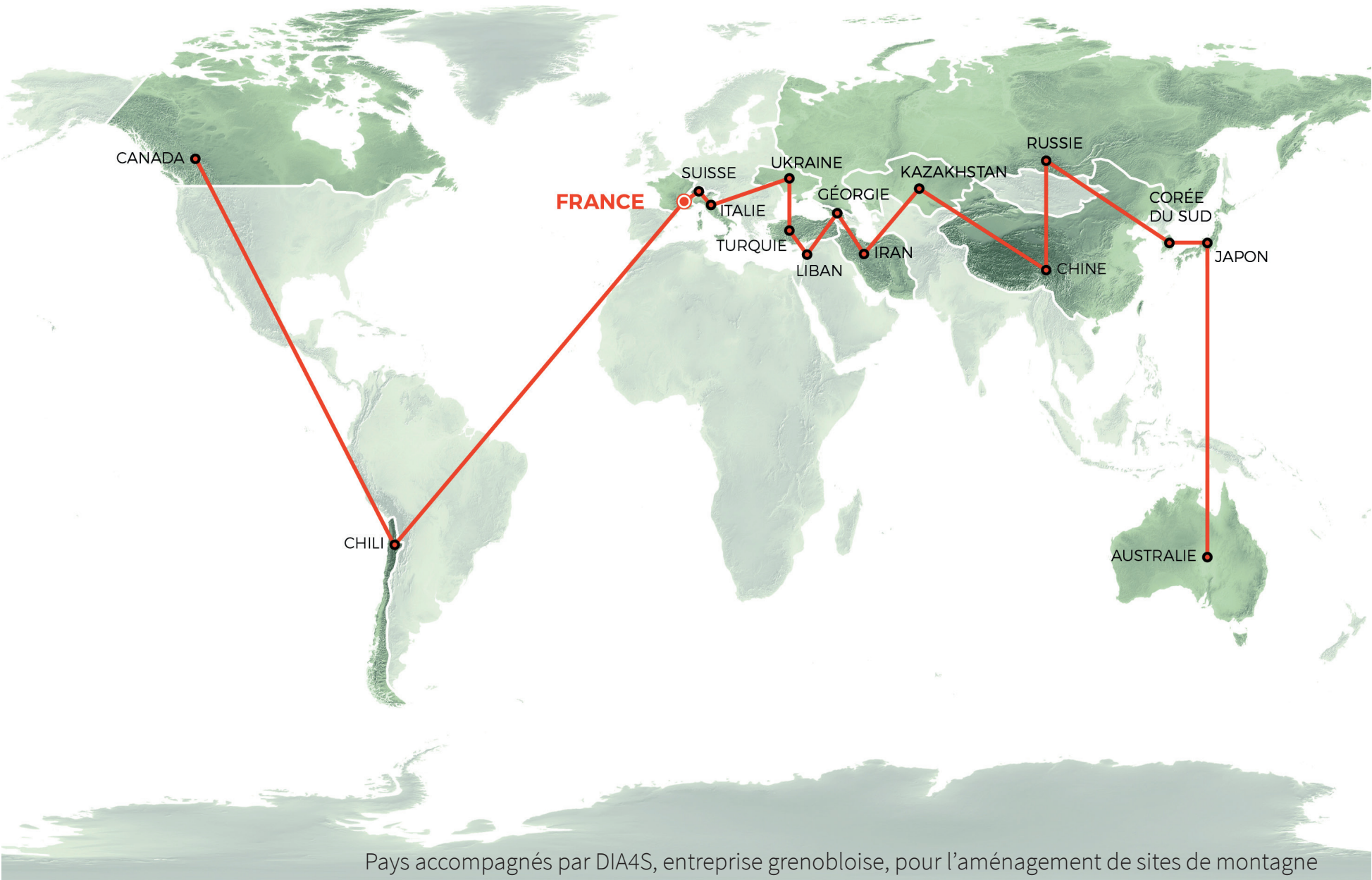
UN POLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Grenoble s’est imposé sur la **scène mondiale** dans les secteurs de la métallurgie et de la chimie, mais surtout en électricité : « houille blanche », terme inventée par l’ingénieur hydraulicien Aristide Bergès pour qualifier l’énergie hydroélectrique produite par les chutes d’eau. La ville est, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le **berceau de la nouveauté**, des expérimentations scientifiques, industrielles et sociales.

Aujourd’hui, la métropole accueille des écoles d’ingénieurs, entreprises et instituts de recherche de renommée mondiale et constitue un **pôle de compétitivité majeur** dans les domaines des nanotechnologies, du numérique, des nouvelles énergies, de la santé et de la chimie. Grenoble a ainsi obtenu le titre de **cinquième ville la plus inventive du monde** selon le magazine américain Forbes (2013).

L’ensemble de l’industrie grenobloise a accompagné le mouvement de création des **stations de sports d’hiver dans le monde entier** depuis les années 1950. Le Vercors et Grenoble ont accueillis des experts et servi de modèle pour développer les stations de ski à l’étranger. Les savoirs et connaissances acquises au fur et à mesure du temps et des constructions sont un support pour **l’aménagement de la montagne de demain**. Saint-Nizier pourrait accueillir un lieu de réflexion et d’échange sur le devenir des stations de sport d’hiver. C’est une manière de **valoriser le tissu économique** des grandes entreprises de la neige et de la montagne à Grenoble.

Le site peut donc légitimement accueillir un pôle de recherche et de réflexion sur **l’histoire de l’aménagement de la montagne**, sur son devenir et ses **enjeux de transformation** : transition climatique, résilience, biodiversité, tourisme....



Pays accompagnés par DIA4S, entreprise grenobloise, pour l’aménagement de sites de montagne

III. LES ENJEUX DE LA RECONVERSION DU SITE DU TREMPLIN OLYMPIQUE



3. CONCEPT ET ESPRIT DES LIEUX

LIEU DE RESSOURCEMENT

Le site peut devenir un lieu polyvalent, **offrant des pratiques quotidiennes variées**, telles que le sport, l'art et des activités associatives. Il peut également se transformer en une **destination saisonnière attractive** pour le tourisme et la randonnée, tout en restant un espace de ressourcement et de dépaysement.

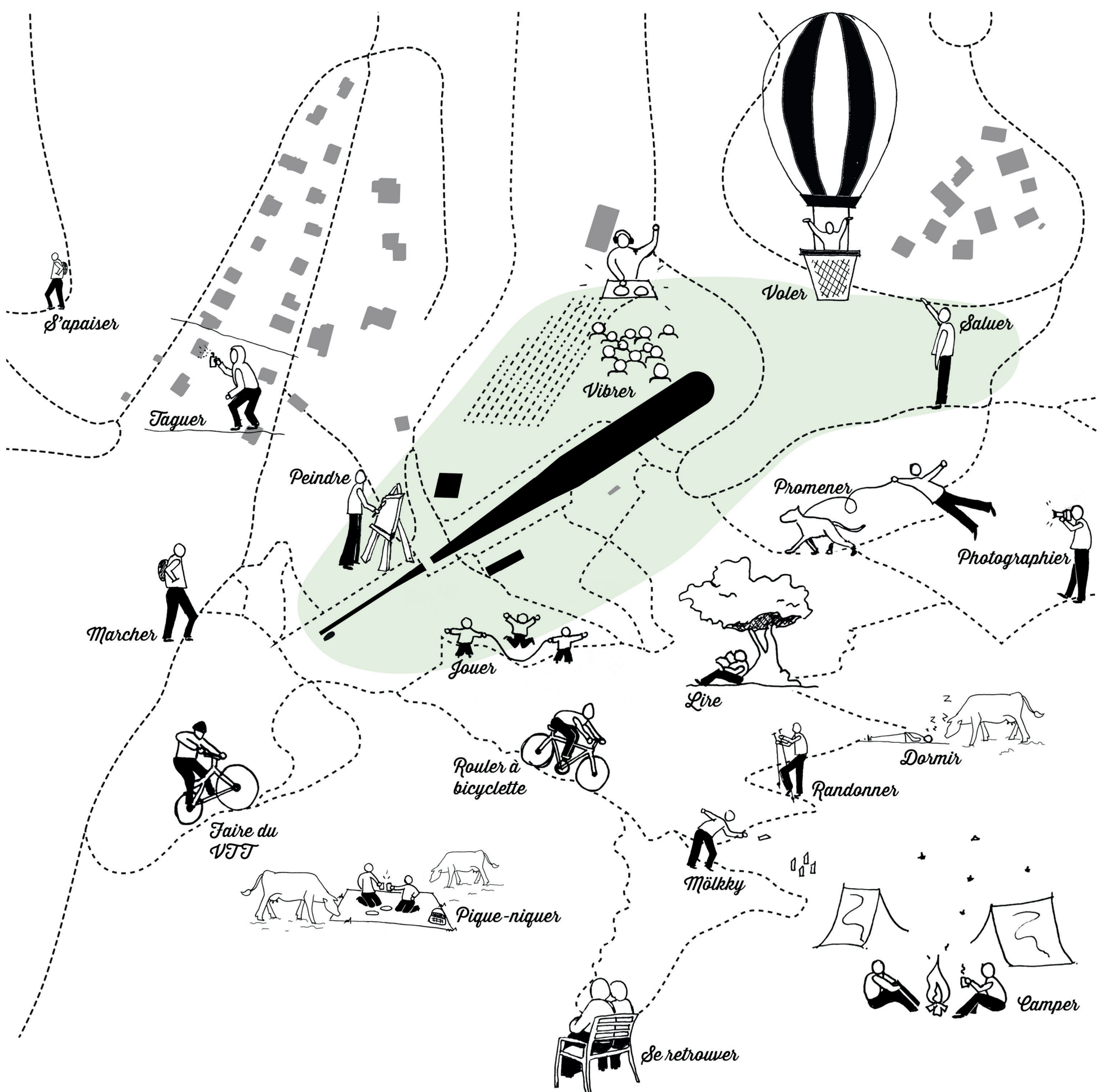
Ce projet profitera aussi bien aux habitants du Parc Naturel Régional du Vercors qu'à ceux de la métropole grenobloise. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire de :

- **Valoriser les atouts du site** et son **potentiel en matière de vie et d'activités.**

LE PARC NATURE

- Mettre en place un **cadre structurant pour son développement futur.**
- Maintenir et **renforcer les activités existantes**, comme le trail et la randonnée, tout en **introduisant de nouvelles initiatives** pour diversifier les usages du lieu.

Le parc incarne une vision de projet respectueux de la quiétude et du **caractère contemplatif du site**, tout en prenant en compte le bien-être des habitants. Il s'inscrit également dans une démarche de préservation et de **valorisation des espaces paysagers et des constructions existantes**, afin de conjuguer harmonieusement patrimoine et développement durable.



UN ESPACE DE MIXITE SOCIALE ET DIVERSITE CULTURELLE

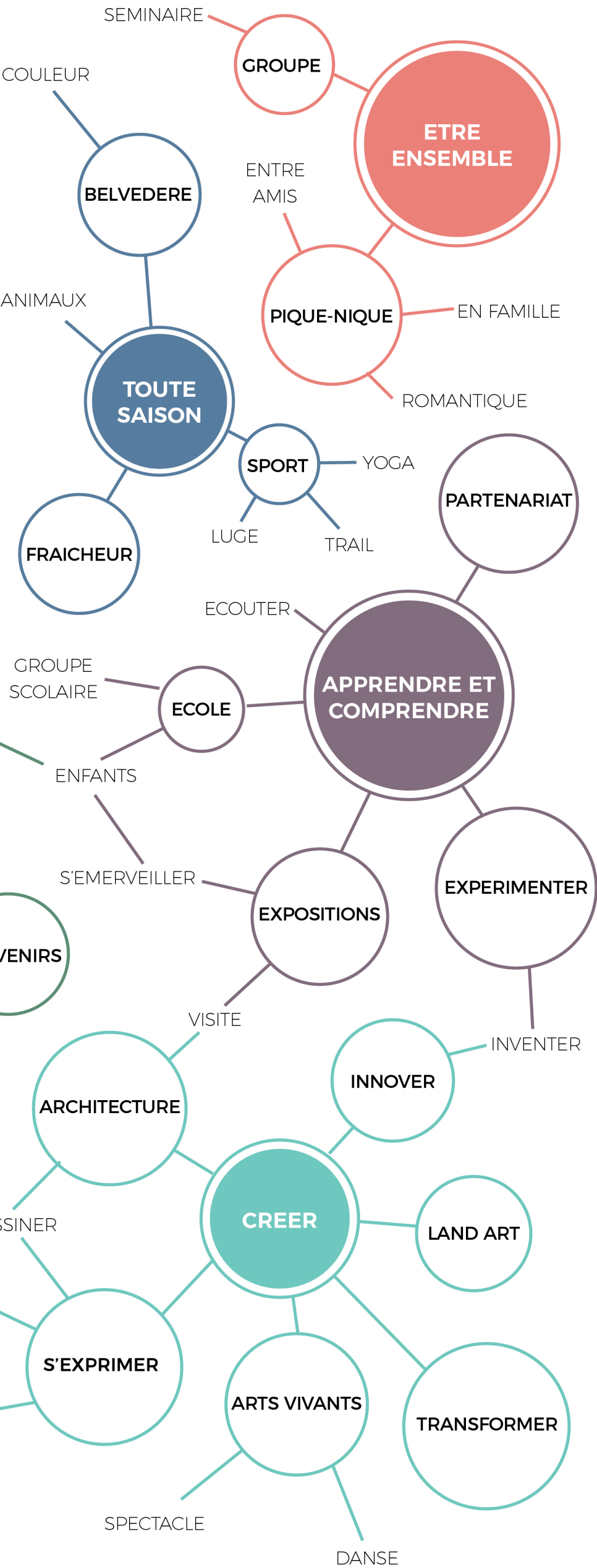
Le site spectaculaire devient un lieu support d'événementiel, de récit, de tourisme, de culture, de sport, ouvert à tous les publics, favorisant la **mixité sociale** et l'enrichissement mutuel.

Pour qui ?

- Un projet pour accueillir tous les **grenoblois et saint-nizards** ainsi que les **visiteurs de passage**.
- Un projet pour tous les âges
- Un projet comme lieu de rencontre pour tous type d'utilisateurs
- Un projet d'intérêt général, positionné en faveur d'un **tourisme inclusif**.

Comment ?

- Une expérience unique, un belvédère exceptionnel,
- Une programmation au fil des saisons
- Une **pratique associative et culturelle pour tous**
- **Un programme artistique diversifié** (street art, spectacle, danse...) pour s'adresser à tous



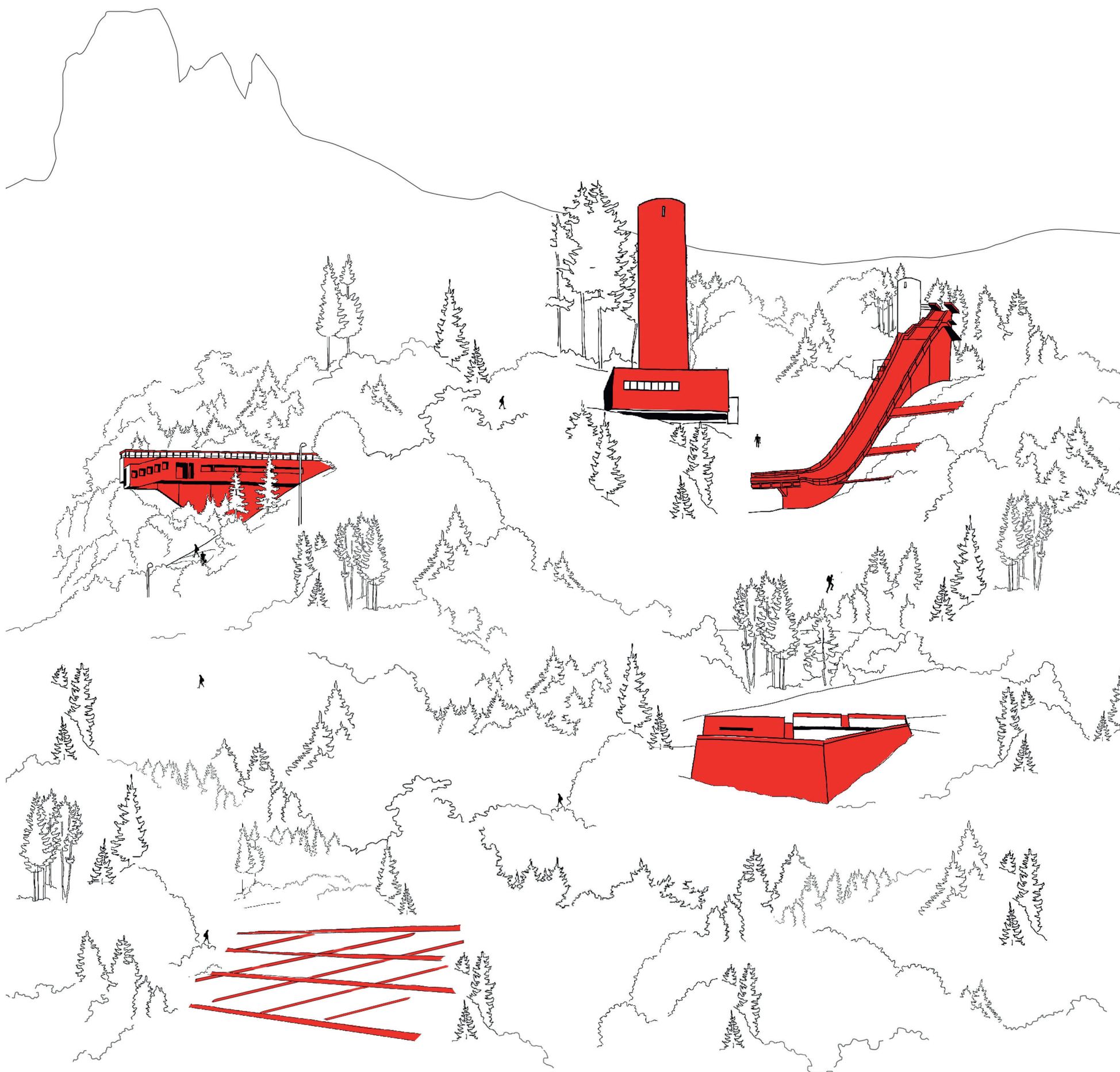
UN SITE DE TRANSMISSION ET D'INTEGRATION PAYSAGERE

L'histoire des Jeux Olympiques à Grenoble et à Saint-Nizier, ainsi que celle du béton et du brutalisme des années 1960 à Grenoble, représentent un **enjeu patrimonial majeur**.

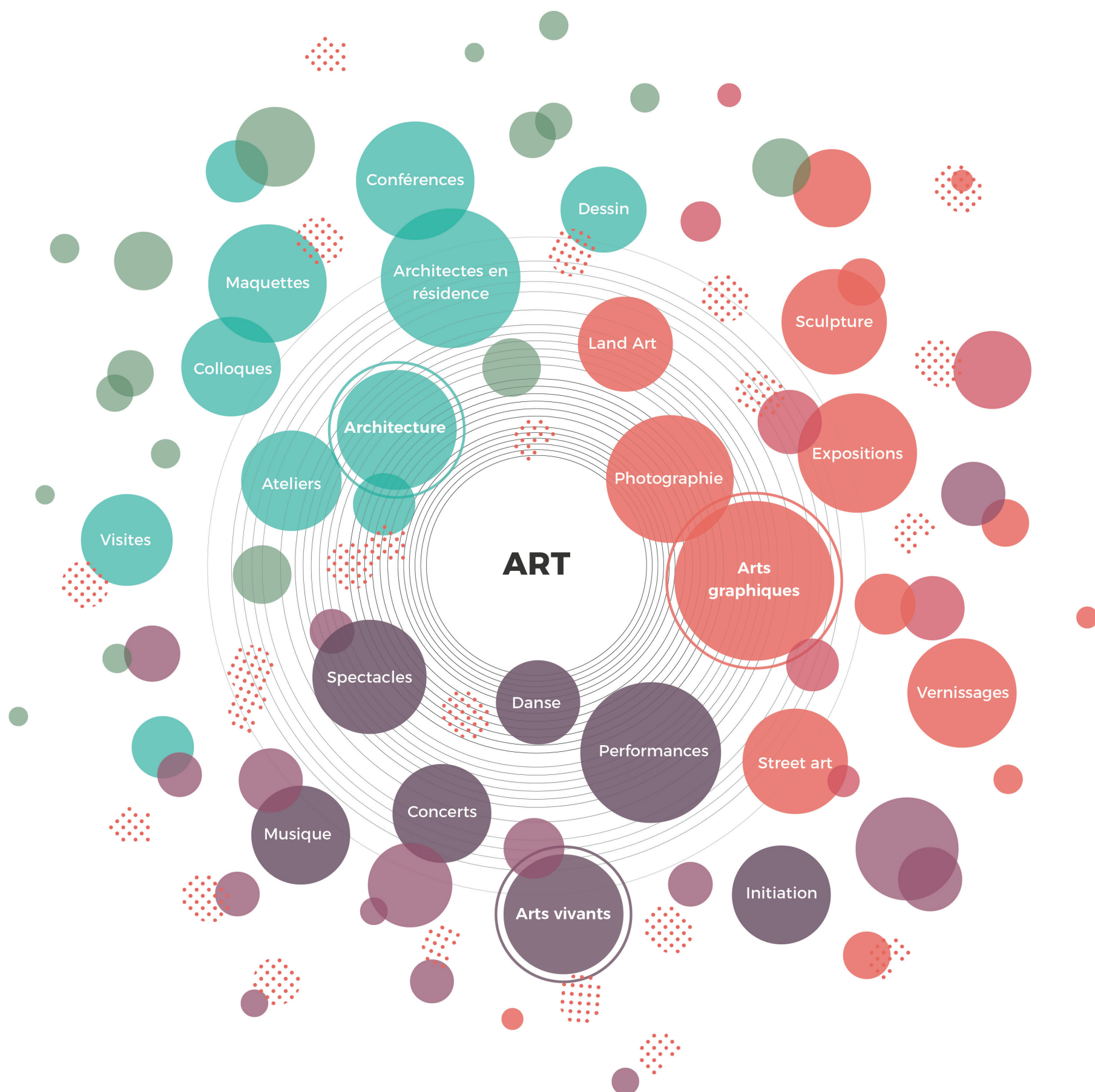
La réhabilitation du site offre une opportunité unique de transmission et d'interprétation des valeurs patrimoniales de cette période à travers l'architecture singulière des trois bâtiments emblématiques que sont le tremplin, la tribune officielle et le bureau des juges.

La restauration de ces structures permettra de les transformer en véritables **objets de patrimoine vivant**, interactifs et intégrés à la vie contemporaine, plutôt qu'en simples éléments de contemplation. Ces édifices, aux atmosphères uniques et puissantes, se prêtent de toute évidence à des projets de création artistique.

Conçues par l'architecte Pierre Dalloz, ces architectures constituent une collection unique de **folies architecturales**, harmonieusement intégrées au site. Une fois restaurées, elles deviendront des **lieux d'interprétation du patrimoine et du paysage**, tout en offrant un **cadre original et inspirant pour la création artistique**.



UN LIEU DE CREATIONS ARTISTIQUES



Ce site, choisi et aménagé dans un **contexte international**, requiert une **programmation à la hauteur de cette ambition**. En replaçant le tremplin dans un cadre global, le site du tremplin devient un véritable projet cohérent et connecté. Le site du tremplin est également un **lieu symbolique d'innovation** grâce aux constructions de béton emblématiques des progrès français en la matière dans les années 1960.

L'art, à la fois **vecteur d'innovation** et objet de **rayonnement à l'international** constitue une programmation idéale pour le projet. La création artistique sous toutes ses formes s'intègre dans la dynamique d'innovation du lieu.

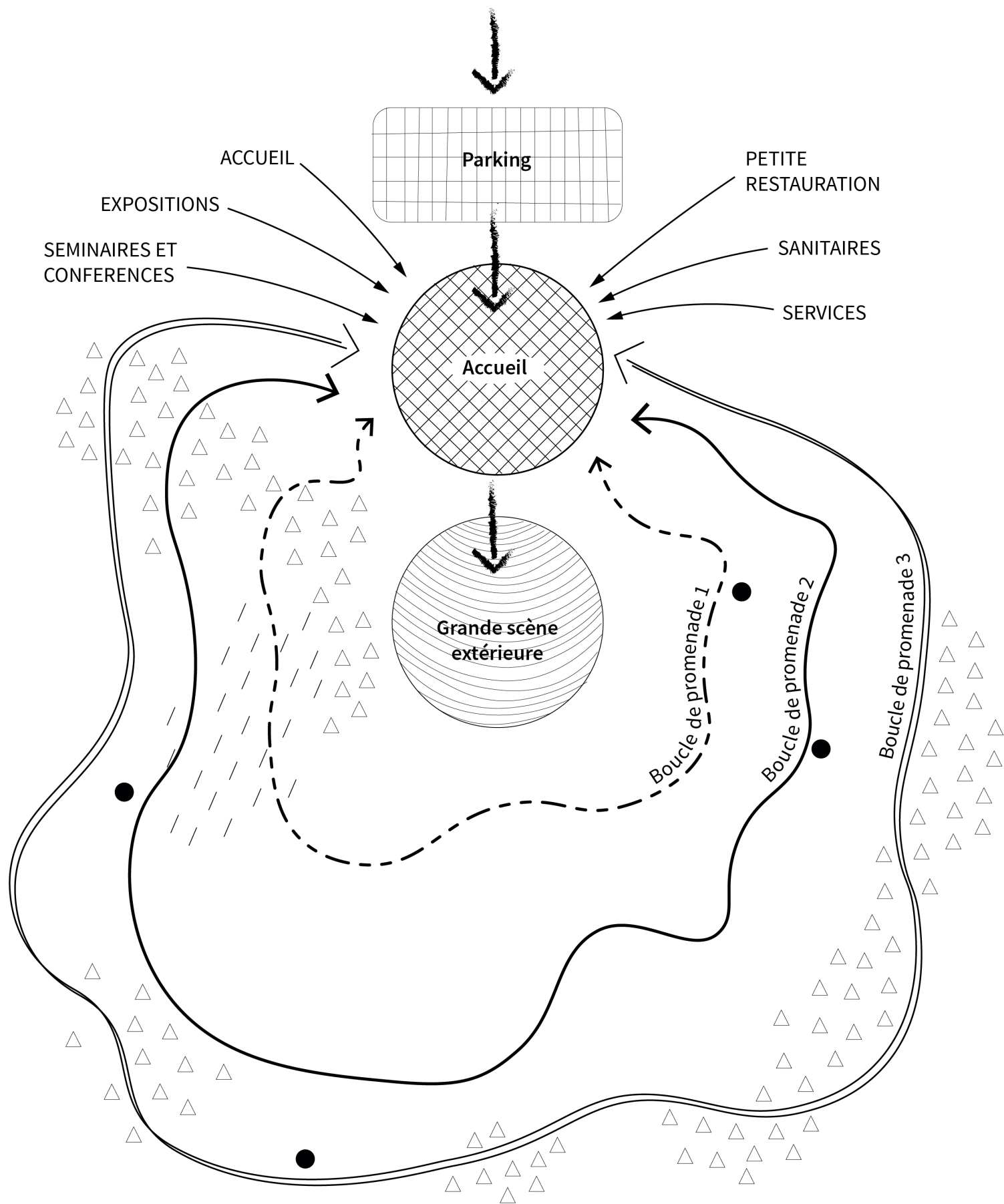
L'art comme fil directeur du projet ferait passer le public d'un univers à un autre (montagne, sport, danse, création artistique...) et servirait de support pour communiquer sur des sujets tels que l'innovation, l'histoire, la résilience face au changement climatique... Le programme artistique pourrait être développé selon trois axes principaux : **les arts vivants, l'architecture et les arts graphiques**. Autour de ces trois pôles graviteraient des événements et activités de découvertes ou à destination des experts. Enfin, des interventions temporaires de land art, des spectacles et des artistes en résidence viendraient enrichir le programme.

UN POLE D'ACCUEIL, D'EXPOSITION, D'ORIENTATION ET DE SERVICE

Un des défis majeurs de la réhabilitation du site est d'**assurer son bon fonctionnement tout en préservant la sérénité des lieux**, et ce malgré une augmentation attendue de la fréquentation. Il est essentiel de garantir la tranquillité des riverains et de préserver des espaces de quiétude et de silence. Pour y parvenir, il est nécessaire de gérer, canaliser et orienter les flux de visiteurs, tout en assurant un accueil et une information adéquats.

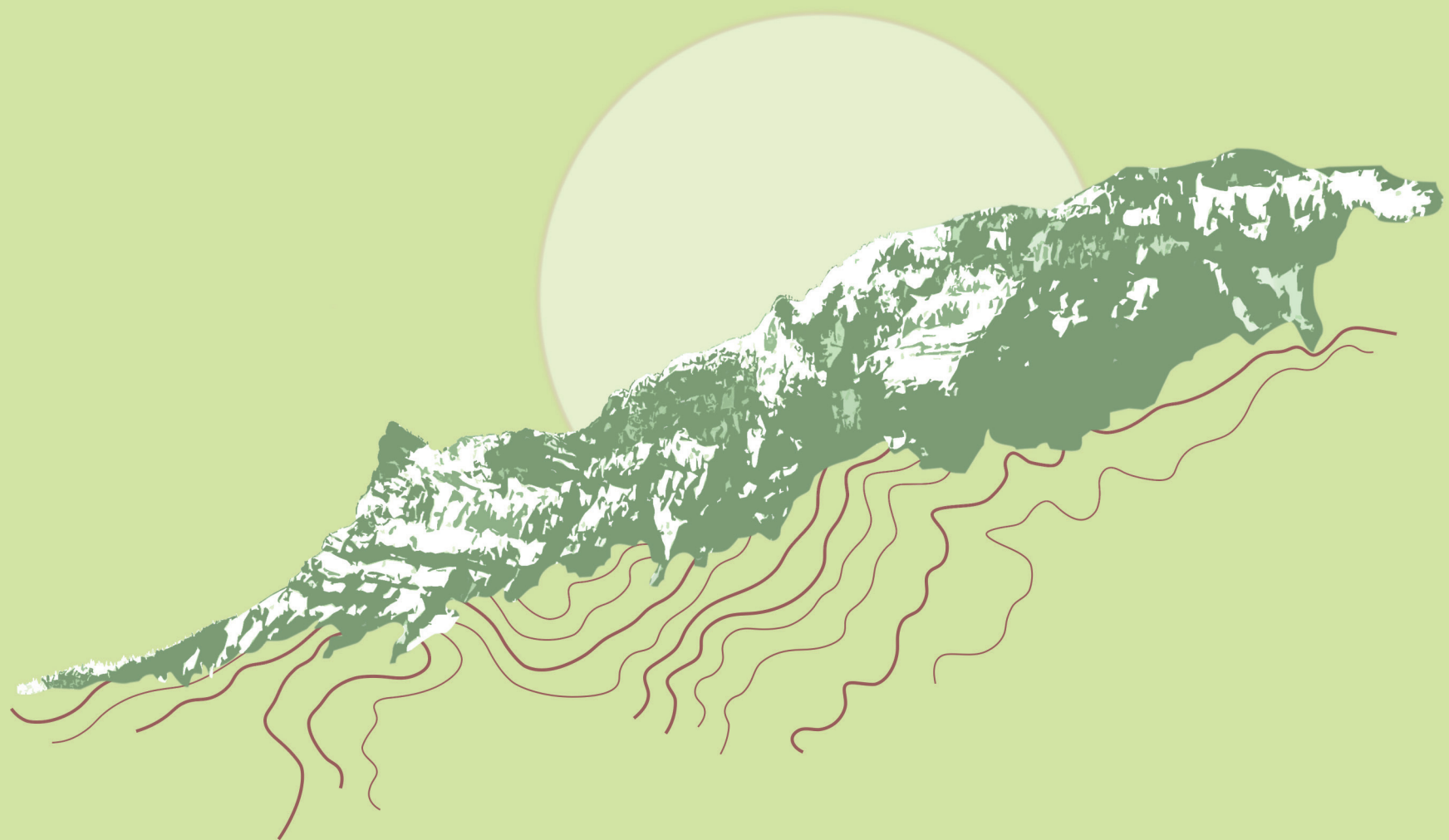
La création d'un espace d'accueil, d'orientation et de services est indispensable pour une gestion optimale du site. Ce lieu central regroupera plusieurs fonctions essentielles à l'accueil du public : une petite restauration, des sanitaires, une salle d'exposition et un espace pour séminaires. De là partiront des circuits de promenade adaptés à différents niveaux de difficulté, permettant une découverte diversifiée et harmonieuse du site.

- Liberté
- Paix Découverte
- Ressourcement Evasion **Nature**
- Fraîcheur Harmonie Beauté
- Altitude **Contemplation** Inspiration
- Tranquillité Silence **Sérénité** Fraîcheur
- Émerveillement Mémoire
- Dépaysement**
- Calme Reflexion
- Authenticité

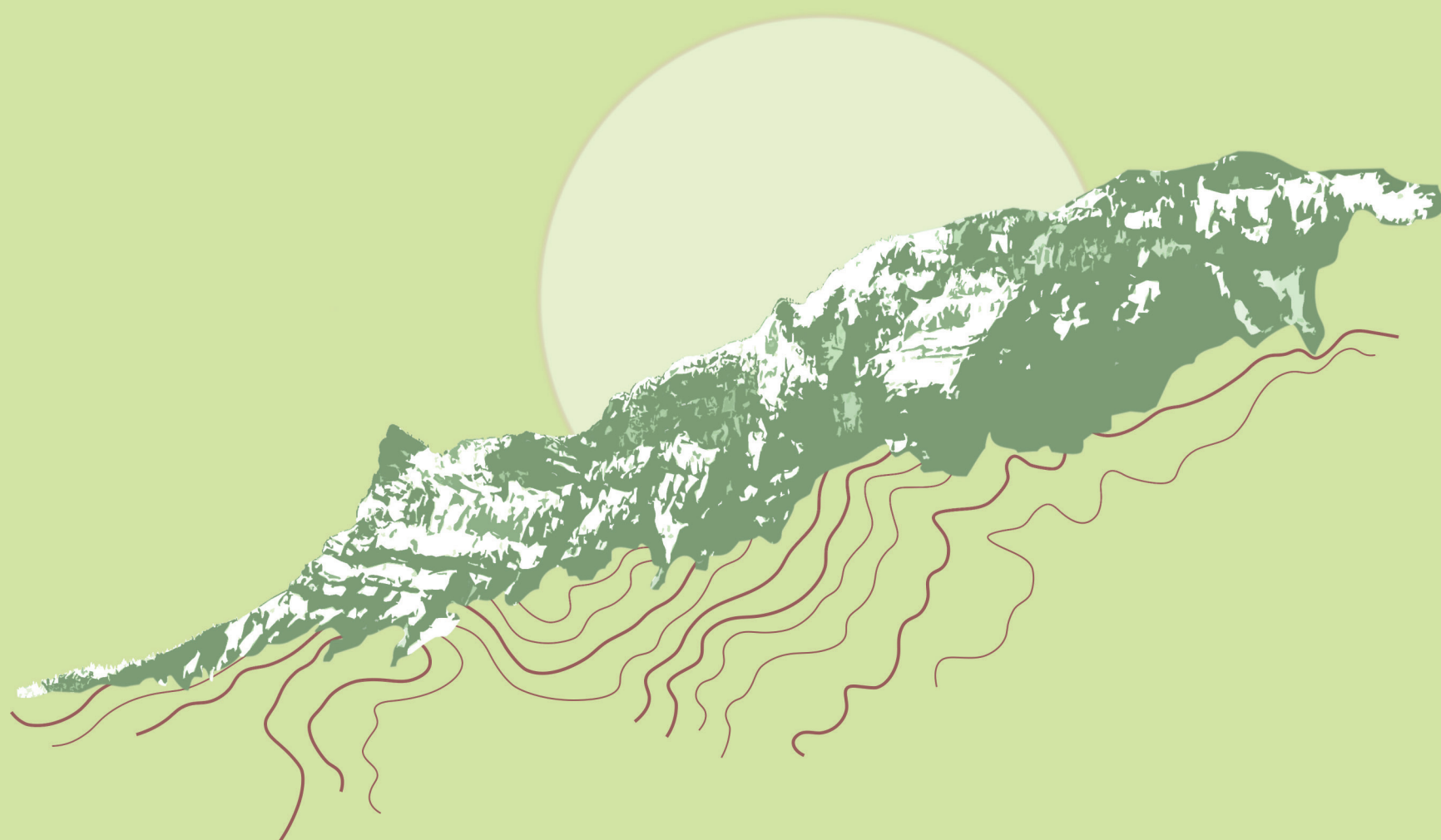


IV

PROPOSITIONS, PARTIS D'AMÉNAGEMENT



IV. PROPOSITIONS, PARTIS D'AMENAGEMENT



1. PHASAGE ET SCHEMA DIRECTEUR

Le Parc

Le paysage de la combe est-il un terrain vague, une décharge, un site que l'ont fui ? Abandonnée depuis plusieurs années, mais traversée de manière interdite, la clairière du tremplin se dissimule derrière d'épais feuillages. Le paysage forestier cicatrise et les formes naturelles s'expriment discrètement sans attirer ou émerveiller. Le « **Tiers Paysage** », explicité par Gilles Clément est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme, des marges d'une grande richesse biologique, le parc s'en inspirera. C'est à travers l'intervention humaine et dans un second temps, grâce à l'artiste, que le paysage de la combe révélera ses **qualités naturelles** aux yeux de tous. Nous **mettrons en scène les points de vues, les formes végétales remarquables, les détails dans les roches ou dans le béton des architectures, pour créer de nouvelles matières à contempler**. Les chemins suivront les reliefs existants et les courbes de niveau pour gravir les versants jusqu'au sommet où le point de vue final se transforme en apothéose. Nous ne porterons pas seulement notre attention sur l'esthétisme du paysage, mais également sur les **milieux biologiques** qui le caractérisent et les **lieux**

SCHÉMA DIRECTEUR PHASE 1

d'échanges sociaux qu'ils proposent.
Trois boucles seront aménagées et présenteront des niveaux de difficulté différents. Elles irrigueront le site et permettront de **relier l'ensemble des entrées identifiées**. Le Parc restera **ouvert et accessible** pour tous et à toutes heures.
Les premières interventions constitueront la **trame fonctionnelle du parc paysager**, le squelette sur lequel s'appuieront toutes les phases de projet :

- Traitement des limites et des covisibilités avec le voisinage
- Aménagement du parking paysager dans l'emprise du stationnement originel
- Interconnexion avec les entrées du site et les sentiers existants
- Création de trois boucles de visite et de découverte du site, présentant des difficultés différentes
- Aménagement d'un parcours d'interprétation du site et du paysage : circuit et belvédères
- Restaurations paysagères et création des aires d'activités (spectacles, pique-nique, ateliers pédagogiques extérieurs, etc.)
- Sécurisation et mise en défens des bâtiments existants (y compris terrasses)

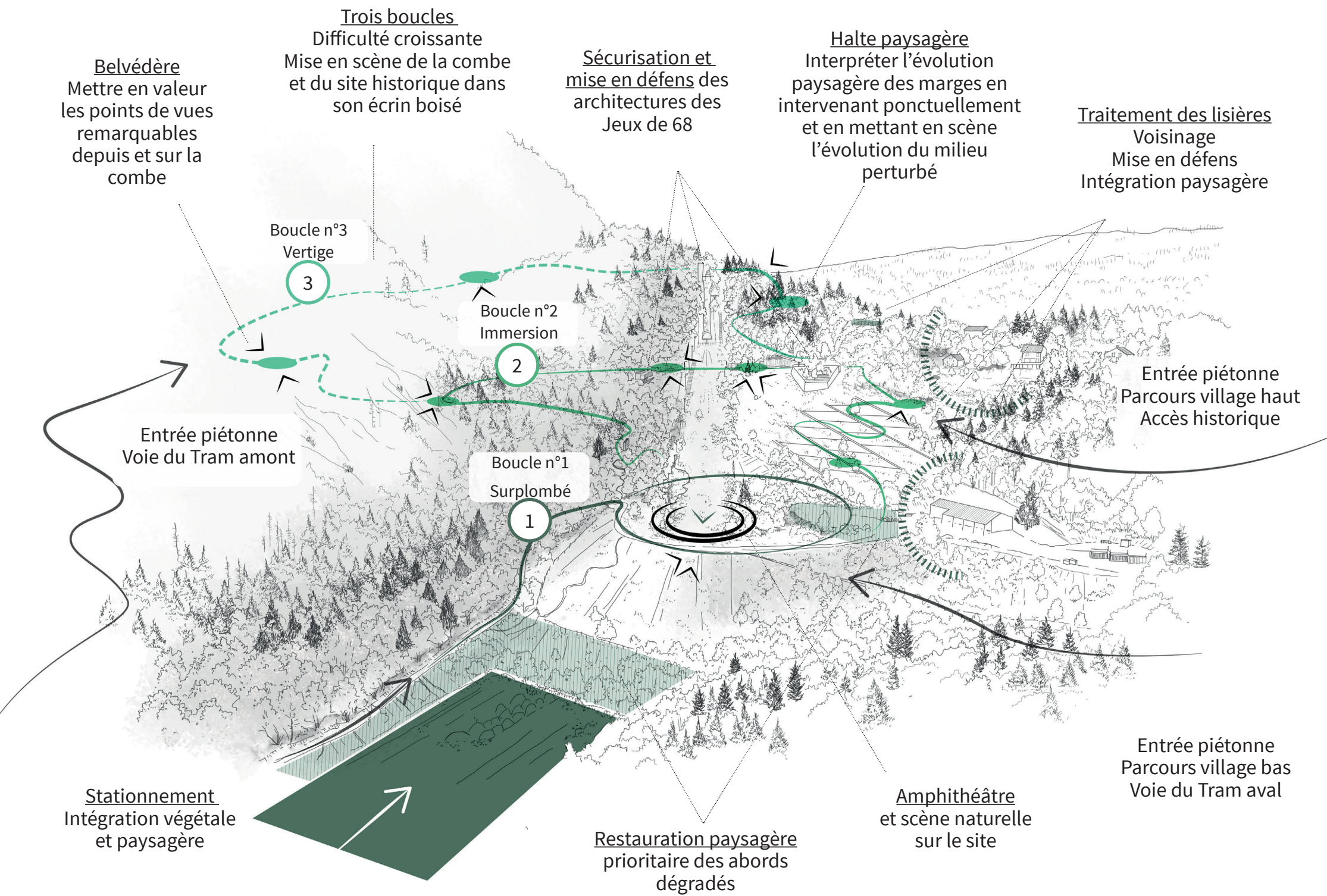


SCHÉMA DIRECTEUR PHASE 2

Les Folies

À travers l'Europe les folies sont reconnues comme étant des architectures édifiées pour l'amusement et le divertissement, parfois en guise d'habitation, par des mécènes et des artistes. Elles ont traversé les siècles de la Renaissance à nos jours et reflètent aujourd'hui les goûts et les singularités de leurs créateurs. Elles témoignent des désirs insolites de passionnés qui ont poursuivi leur rêve jusqu'à ce qu'ils deviennent réalité. Les folies sont toujours en vogue au XXI^e siècle, ce sont des créations qui s'inspirent de la nature, de l'architecture ancienne ou moderne, innovante grâce aux nouvelles ressources technologiques. Elles sont plastiques et matières à créer.

La notion de «folie» nous a inspirés pour imaginer l'avenir des architectures de Pierre Dalloz. Cette deuxième phase nécessitera du temps. Les études architecturales, les diagnostics divers, la recherche de financement, de mécènes, l'établissement de permis de construire seront

indispensables pour la création du **nouveau parcours artistique pleinement intégré dans le parc paysager**, déjà fonctionnel depuis plusieurs années.

Les artistes seront invités à s'immerger dans ces atmosphères remarquables pour créer de nouvelles **interventions cohérentes avec le programme et le positionnement du site**. La saison estivale, par exemple, marquera l'ouverture de ce parcours accessible à tous et source d'émerveillement et de nouvelles expériences plastiques, sonores, visuelles, nocturnes, etc.

- Les interventions seront les suivantes :
- Restauration des éléments architecturaux emblématiques
 - Accessibilité des bâtiments et ouverture des terrasses au public
 - Création de trois belvédères en terrasses : Tremplin, Tour des juges, Tribunes officielles
 - Création d'un parcours artistique prenant place dans les folies dans le cadre d'un événement annuel
 - Affectation temporaire de certaines folies en pavillon d'accueil et d'interprétation

Restauration architecturale des Folies
Ouverture aux publics
Création d'un parcours artistique

Parcours artistique
Passage dans chaque folie

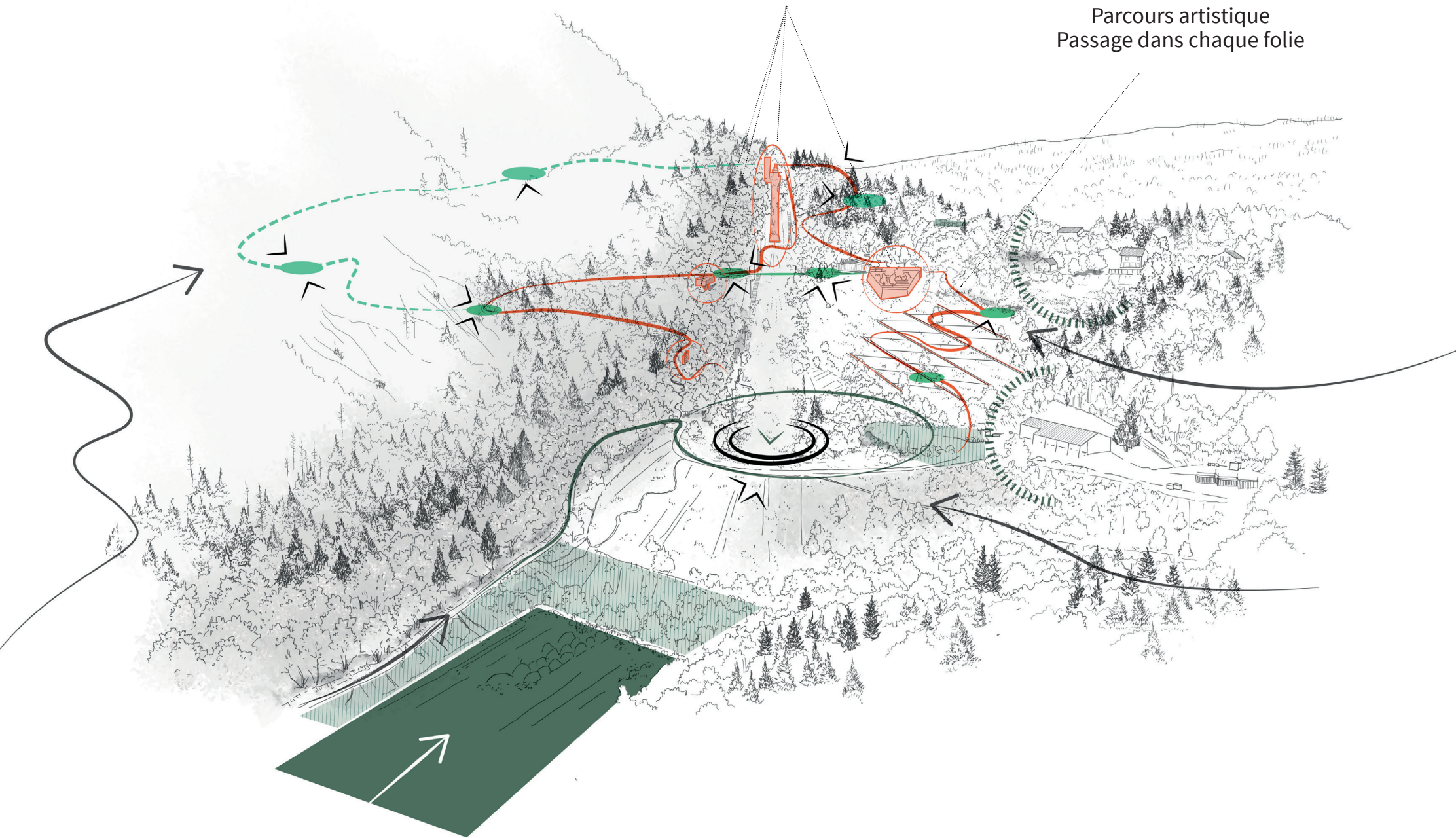


SCHÉMA DIRECTEUR PHASE 3

Le Centre d'interprétation et d'accueil

Les deux premières phases permettront de tester et de valider **l'attractivité, la programmation et la fréquentation du site**. Il sera donc possible de poursuivre l'aménagement par un nouvel équipement bien pensé au regard des années d'exploitation passées. Le **centre d'interprétation et d'accueil apportera une cohérence d'ensemble au site**.

L'emplacement du centre est stratégique, au centre du site et facilement accessible depuis le parking. C'est aussi l'unique périmètre non soumis aux multiples aléas naturels. Il offre enfin une vue imprenable sur le bassin grenoblois d'un côté et la rampe de saut de l'autre.

La combe du tremplin se dotera donc d'une nouvelle architecture contemporaine. Elle s'intégrera aux lignes du paysage : celles de la clairière des Jeux ainsi que celles de la combe avant l'aménagement du tremplin.

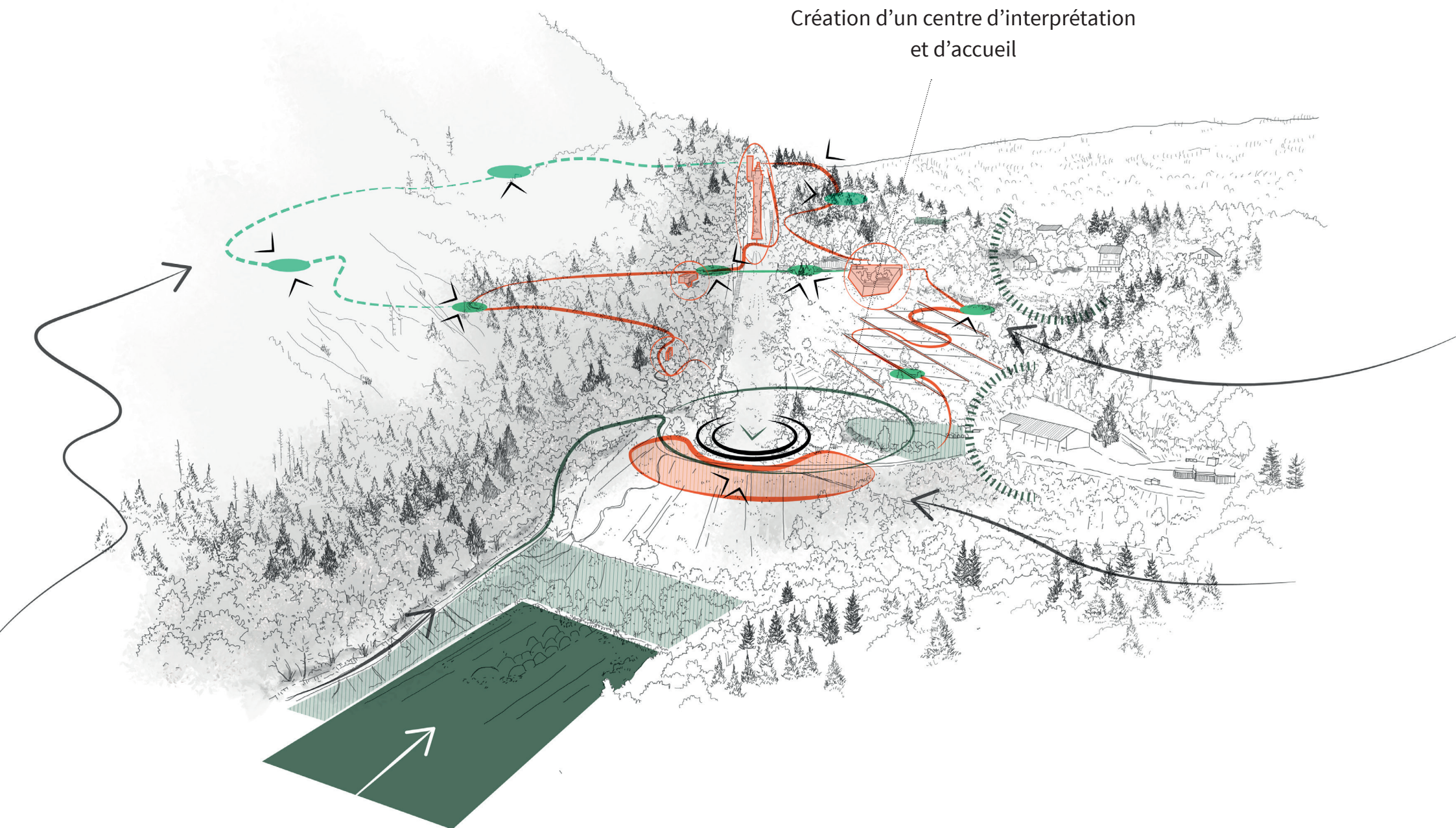
Le centre sera en capacité d'accueillir plus de 150 000 visiteurs annuels et proposera une **offre de services diversifiée et complète**. Ce projet architectural en harmonie et en cohérence avec la commune de Saint-

Nizier, la combe naturelle et les architectures de Pierre Dalloz proposera un nouveau **modèle économique pour le site : viable, durable et fonctionnel** pour les prochaines décennies.

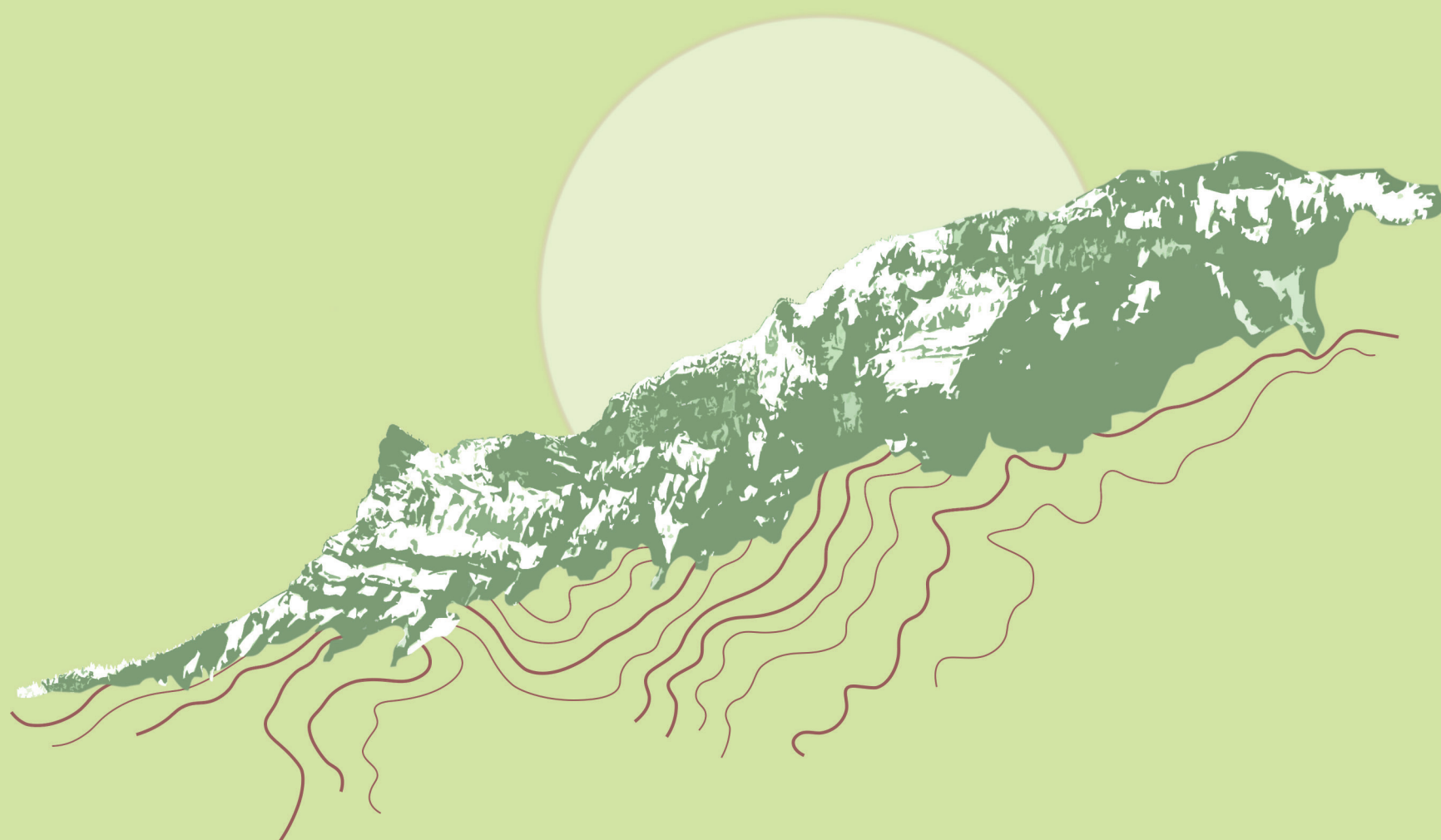
Le nouveau centre d'interprétation et d'accueil remplit plusieurs objectifs :

- Offrir un véritable **espace d'accueil et d'information** pour le grand public
- Mettre en place les **services marchands** participants à la viabilité économique du projet : boutique, visites guidées, ateliers de travail, lieu de restauration, amphithéâtre, salles de séminaires...
- Créer un **espace d'exposition immersif** sur 3 thématiques :
 - > L'histoire contemporaine de l'agglomération grenobloise
 - > L'histoire du site et du Vercors
 - > L'histoire des Jeux olympiques d'hiver
- Créer un **pôle international de réflexion et de recherche sur la montagne**, son devenir et son évolution.

Création d'un centre d'interprétation et d'accueil



IV. PROPOSITIONS, PARTIS D'AMENAGEMENT

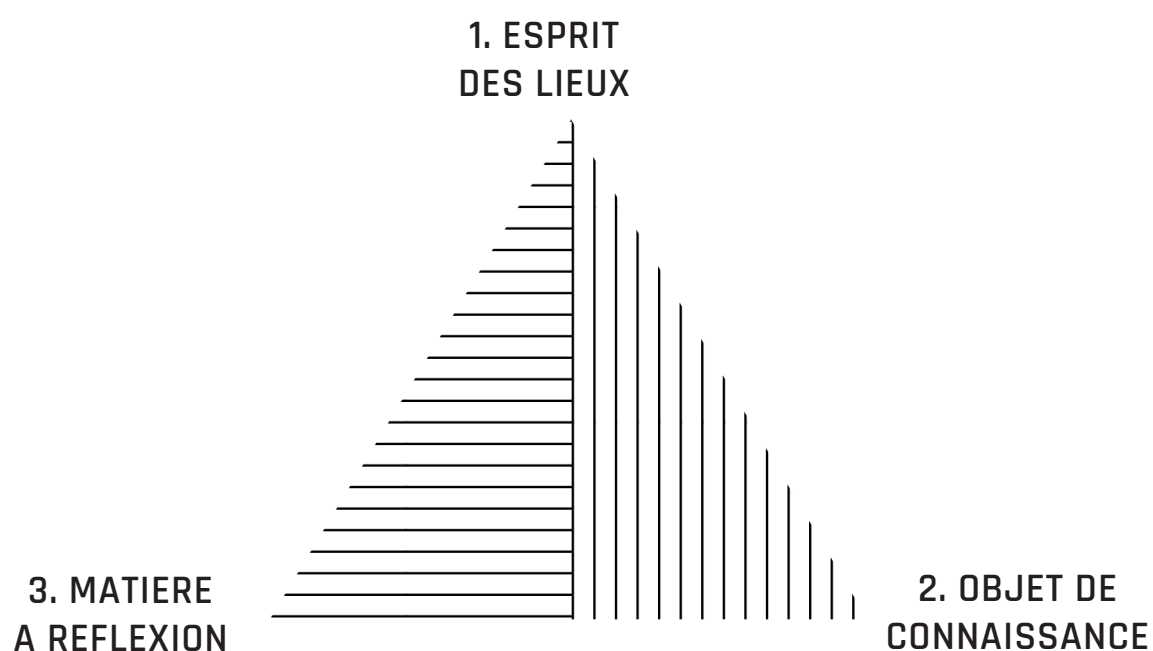


1. EXPÉRIENCE DE VISITE

UN GRAND SITE D'INTERPRETATION

Clé d'entrée historique actuellement absente à Grenoble :

- Un espace dédié à la **découverte et à la présentation du territoire**.
- Un lieu pour favoriser la **compréhension et l'acquisition de connaissances**.
- Un **centre culturel et de rencontres**, propice aux échanges et à l'enrichissement collectif.



Expérience de visite :

L'expérience de visite du tremplin est structurée grâce à une grille d'interprétation basée sur trois axes de réflexion utilisés pour valoriser les potentiels du domaine et les divers niveaux d'appréhension des visiteurs : cognitif, sensitif et affectif.

L'esprit des lieux : C'est une façon de regarder un lieu avec ses sens et de le représenter de manière sensorielle à partir de ses composantes physiques dans une notion élargie du patrimoine englobant toutes les dimensions matérielles et immatérielles, passées et présentes, culturelles et naturelles.

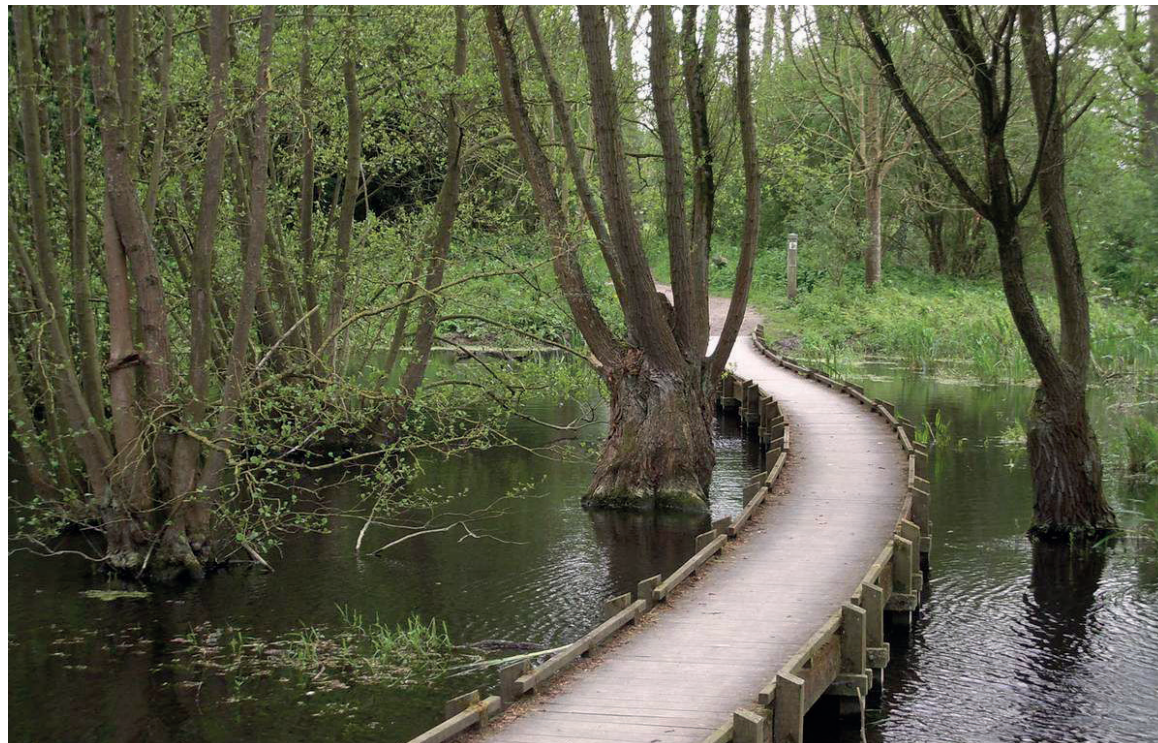
Le parc en tant qu'objet de connaissance : Ce sont des faits adaptés aux lieux et aux visiteurs, regroupant à la fois les données et les savoirs à transmettre avec une grande efficacité pédago-ludique pour tous types de publics.

Le parc en tant que matière à réflexion : c'est une manière de transmettre les apports et les enjeux du site du tremplin Olympique provoquant chez les visiteurs l'occasion de développer une pensée globale et de s'engager dans une réflexion sur le pourquoi des choses, sur leur incidence dans leur propre vie.

Le schéma en triangle synthétise ces trois approches dans une figure qui doit être la plus équilibrée possible.

ESPRIT DES LIEUX - REFERENCES PAYSAGERES

PARC VIVANT ET TIERS PAYSAGE



Parc de la Deûle,
Lille, France, Jacques Simon



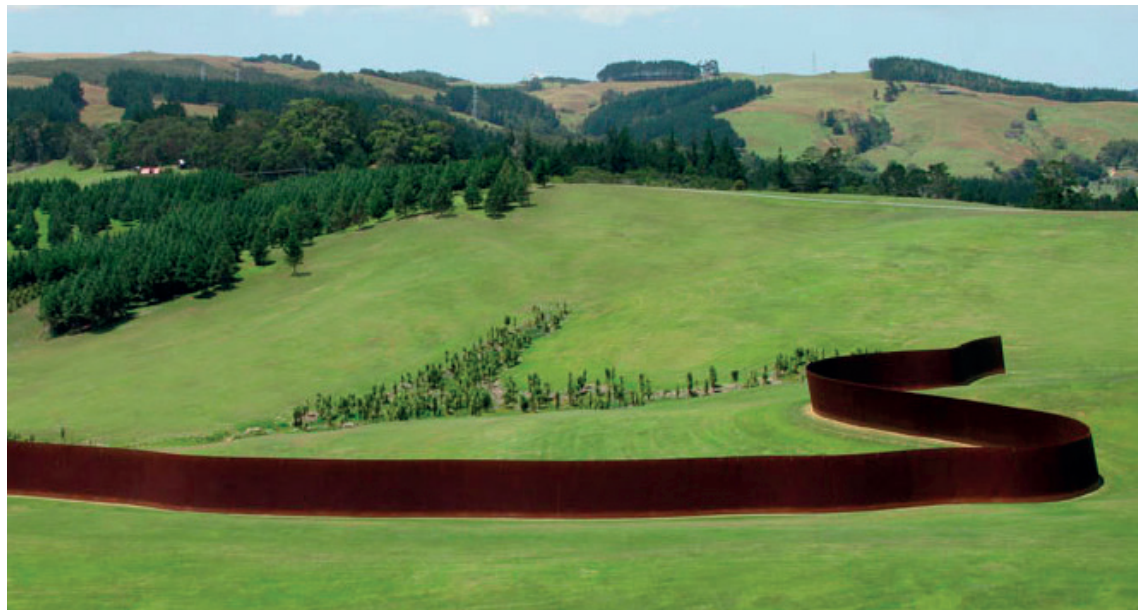
L'île Derborence, Parc Henri Matisse
Lille, France, Gilles Clément



Toit de la base sous-marine, le jardin du Tiers-Paysage
Saint-Nazaire, France, Gilles Clément

ESPRIT DES LIEUX - EXTERIEUR

LAND ART, MOUVEMENT, INSTALLATIONS



Te Tuhirangi Contour, 1999/2001, Kaipara Harbour, Nouvelle-Zélande, Richard Serra



Performance de Merce Cunningham sur la scène d'Anna Halprin, Kentfield, Californie, 1957



Felice Varini, « concentriques excentriques », cité de Carcassonne, juillet 2018

ESPRIT DES LIEUX - INTERIEUR

INTERVENTIONS ARTISTIQUES



James Turrell, « The Light Inside »
Museum of Fine Arts, Houston, Etats-Unis, 1999



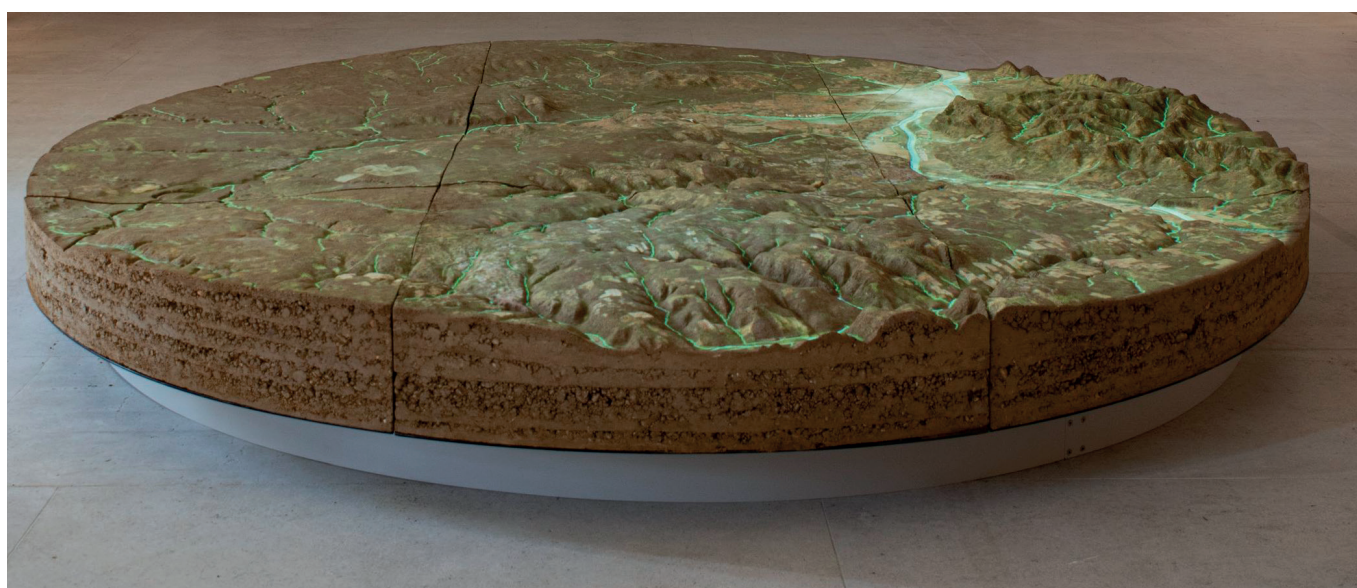
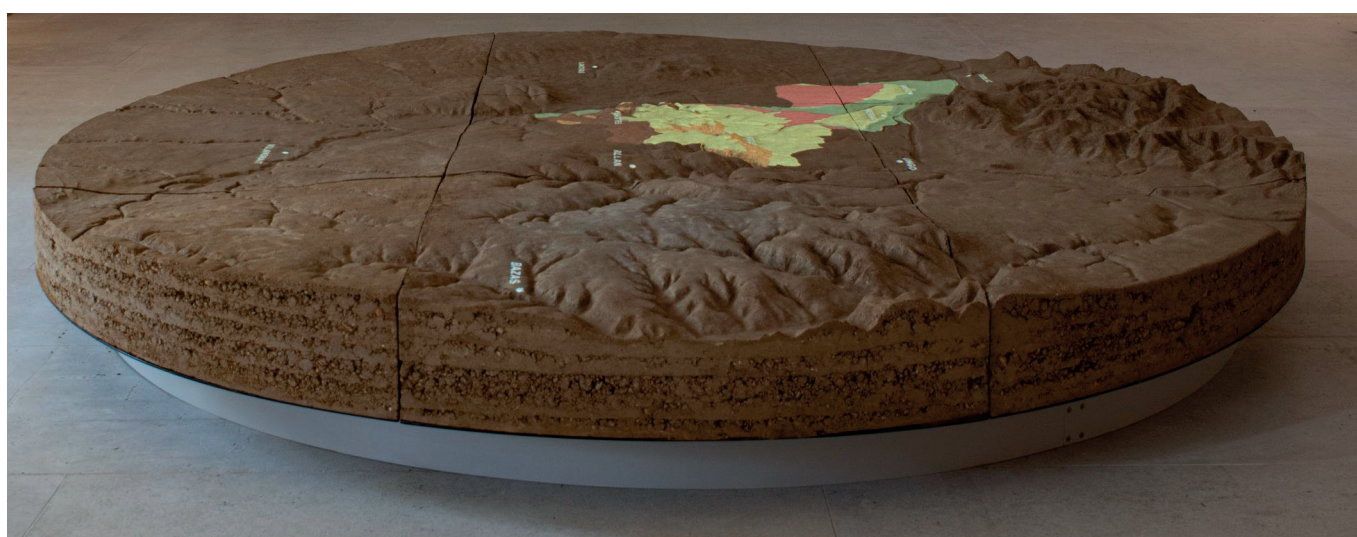
George Rousse, Rüsselsheim, Allemagne, 2003



Les Frères Chapuisat, Le buisson maudit, Abbaye de Maubuisson, France, 2013.
Photo : Catherine Brossais

OBJET DE CONNAISSANCE - UNE MUSEOGRAPHIE IMMERSIVE

LE SITE, LE MASSIF, LA METROPOLE

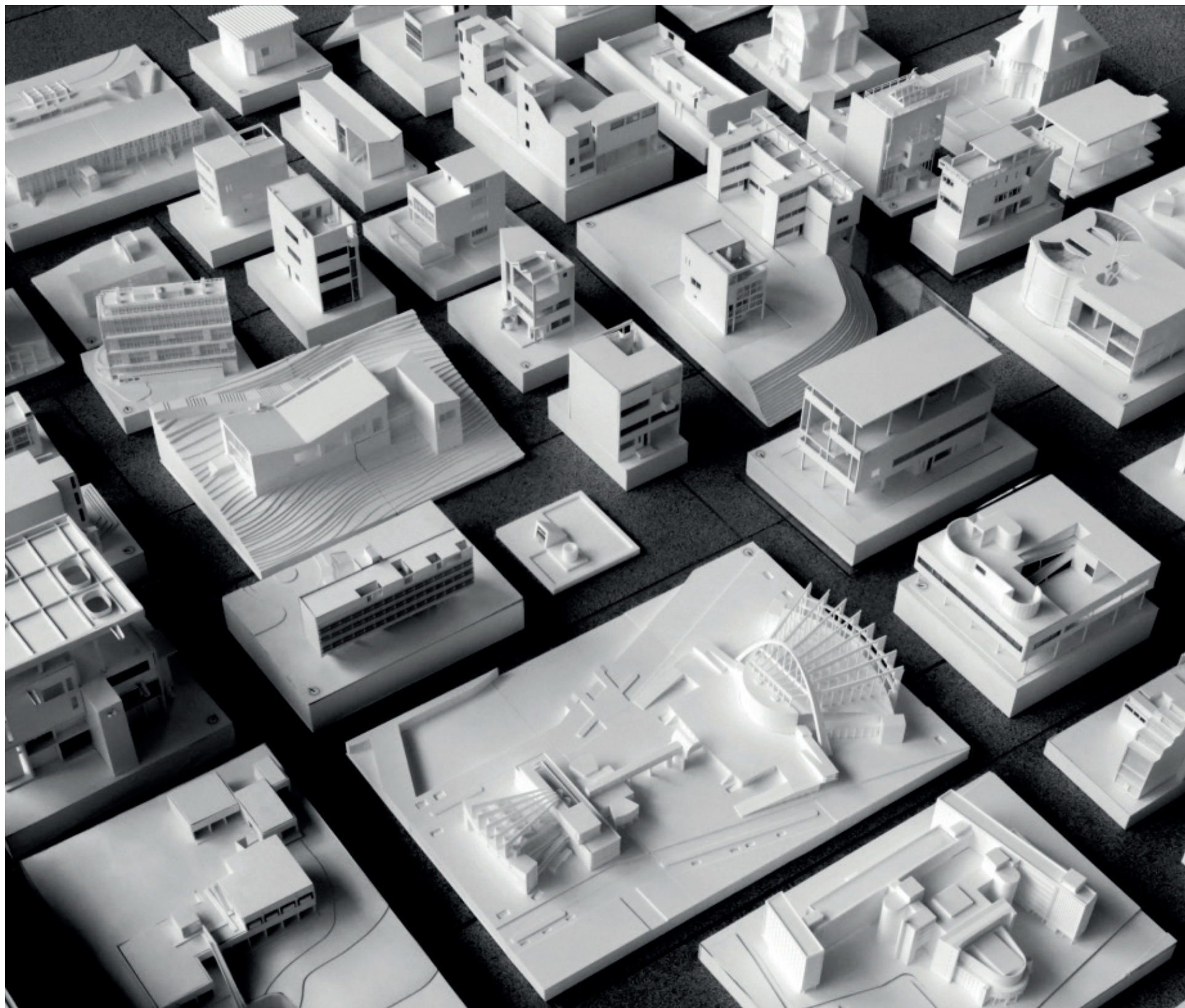


Maquette en terre de site, réalité augmenté. INCA, client privé

Pièce maîtresse de l'exposition, une **maquette de terre crue ou de bois** attire l'attention et réunit les visiteurs. Grâce à la projection lumineuse, la maquette s'anime et devient support de récit d'histoire, d'urbanisme, et de nature. Au centre de la pièce, au niveau du sol, elle est accessible et visible par tous. L'utilisation de la **réalité augmentée** rend l'explication pédagogique et ludique. La maquette permet de montrer les massifs autour de Grenoble, la métropole et le site du tremplin Olympique pour en saisir toutes les nuances géologiques et historiques.

OBJET DE CONNAISSANCE - SALLE DES MAQUETTES

L'ARCHITECTE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE

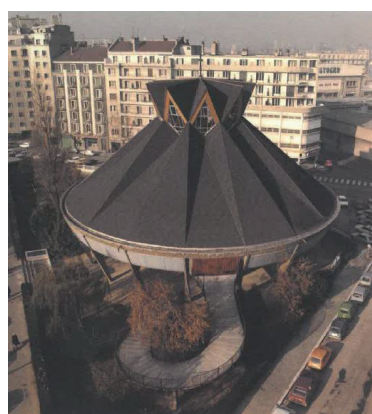


L'exposition permanente proposerait une immersion à travers l'architecture brutalisme des années 60 à Grenoble. Une série d'une vingtaine de belles maquettes blanches serait accompagnée d'explications sur le développement du béton et ses possibilités, permettant de voir ces bâtiments grenoblois sous un autre angle.

Les maquettes représenteraient des bâtiments labellisés « Patrimoine du XXème siècle » tels que la Bibliothèque municipale d'étude et du patrimoine (1955), le marché d'intérêt national (1963), ou encore l'église Saint-Jean (1965).



Bibliothèque universitaire, 1967



Eglise Saint-Jean, 1965

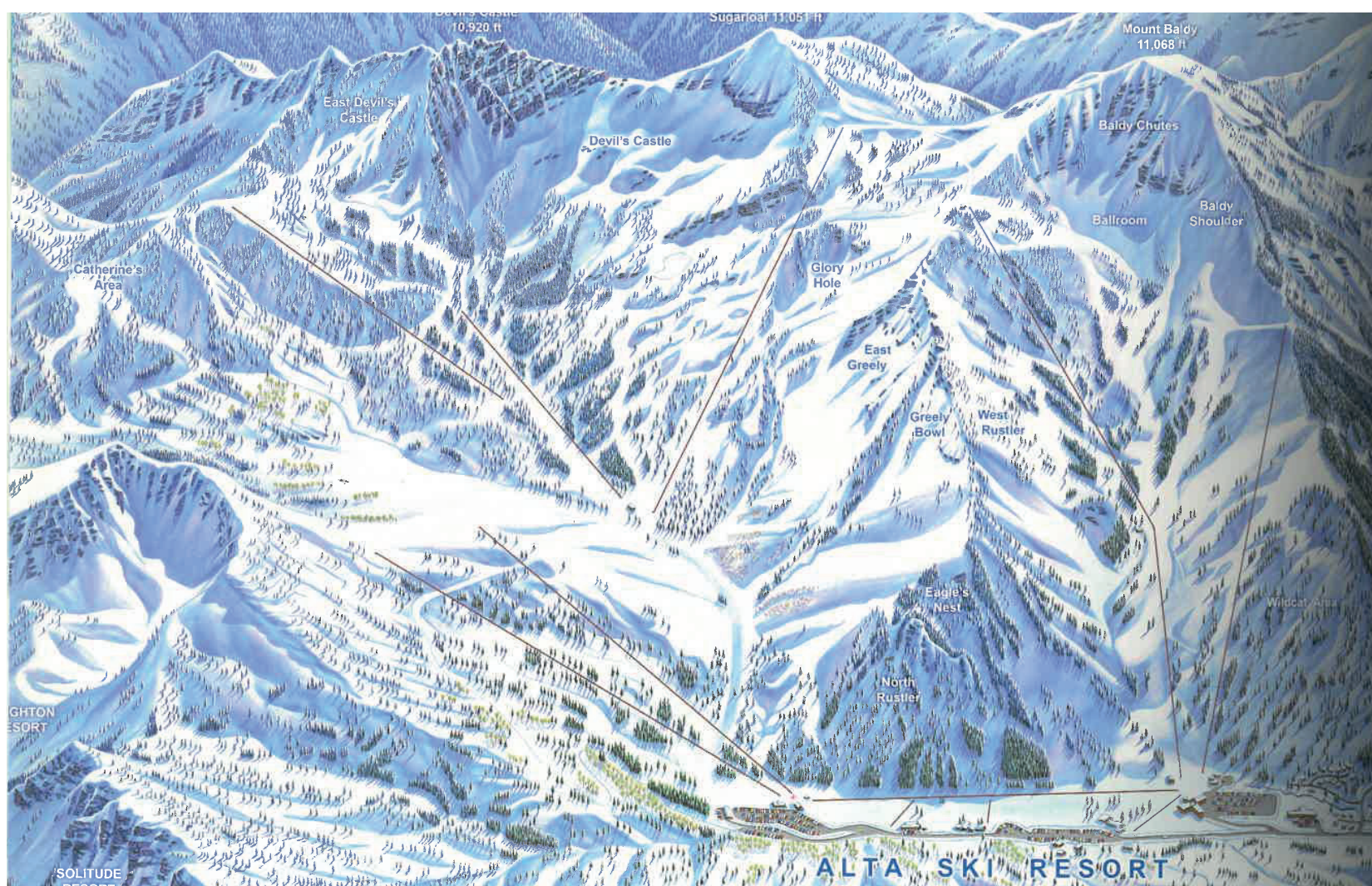


Amphithéâtre Louis Weil, 1969



Hôtel de ville, 1967

MATIERE A REFLEXION - VISION NOUVELLE DE LA MONTAGNE



La salle des cartes constituerait la deuxième partie de l'exposition permanente et l'occasion de raconter comment Grenoble est passée d'une ville de garnison à une **métropole à l'avant-garde de l'innovation industrielle. Le savoir-faire de nombreuses entreprises grenobloise sur les domaines de la montagne, de la cartographie, des études climatiques est exporté à l'international** et a permis de réaliser des plans directeurs, stations de ski, etc aux quatre coins du monde.

Cet espace, **en relation avec les acteurs grenoblois majeurs de l'innovation** en montagne (Cluster Montagne, Abest Horizon, etc.) permettrait de communiquer au grand public sur les pôles d'innovations de la ville et l'influence de Grenoble sur la scène internationale.

Ce serait également l'occasion de développer une **vision nouvelle de la montagne**. L'exposition aborderait la **transition économique, sociale et écologique**, l'attractivité territoriale, le devenir des stations de sport d'hiver et plus généralement la **résilience des équipements et site en montagne**.

V

PROSPECTIVES AUPRES DES ACTEURS



GOUVERNANCE

La réussite du projet de valorisation du tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte repose sur la mise en place d'un **pilotage solide et pérenne**, s'appuyant sur une **coopération étroite entre les acteurs publics et privés**.

Cette structuration doit être clairement définie pour garantir l'efficacité et l'ambition de la démarche.

Une gouvernance structurée et incarnée

La première étape consiste à **identifier et légitimer rapidement les modalités de pilotages** qui permettent de déployer les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, à travers son animation, la recherche des partenaires et la concrétisation des phases opérationnelles. La structure en charge du pilotage du projet doit impérativement incarner une vision ambitieuse et fédératrice et permettra une gestion opérationnelle agile et efficace, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques 2030. Elle devra agir comme un **point de coordination essentiel, fédérant les énergies et les ressources autour des objectifs communs**.

Une capacité à mobiliser des financements

Un des enjeux cruciaux réside dans **l'identification et la mobilisation des sources de financement** nécessaires à la réalisation des ambitions du projet. Cela implique de structurer une coopération innovante entre les acteurs publics et privés, afin de réunir des moyens financiers à la hauteur des enjeux. **Le partenariat devra inclure des institutions, des entreprises, ainsi que des organisations engagées**, avec une attention particulière portée à des solutions de financement mixtes et innovantes.

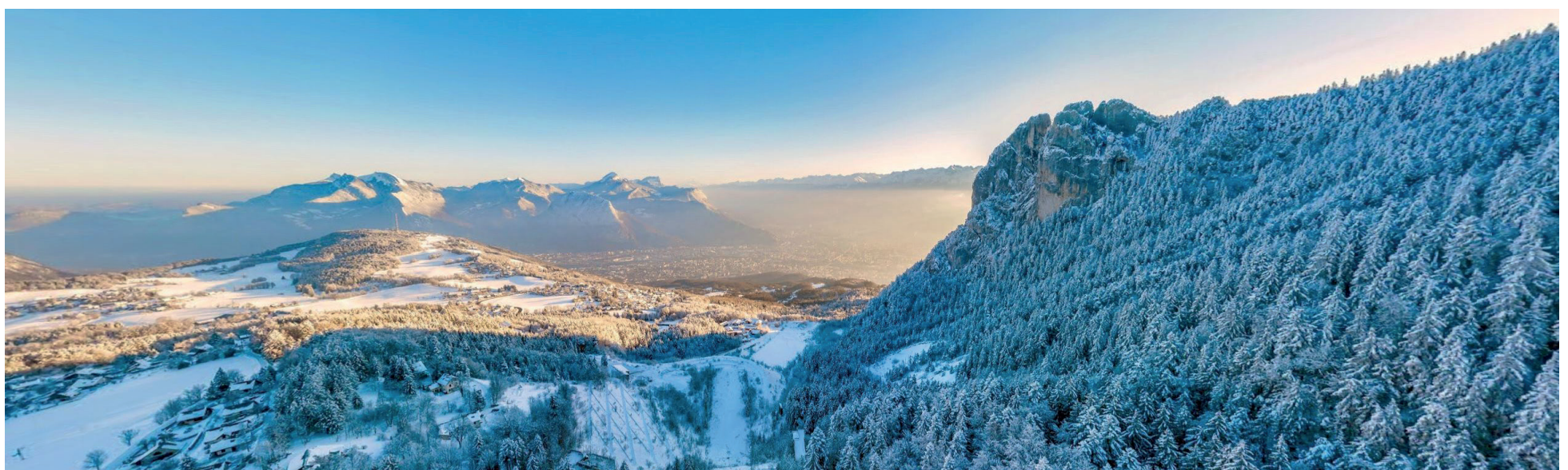
Un projet au service de l'intérêt général, en phase avec les enjeux sociétaux

Pour garantir son adhésion et sa légitimité, le projet doit **valoriser son caractère d'intérêt général en répondant aux grands défis sociétaux actuels**. Ces dimensions incluent la mise en valeur du patrimoine historique, le renforcement de la cohésion territoriale, le développement d'un tourisme inclusif, la promotion de la diversité sociale et culturelle, ainsi que l'engagement dans des transitions écologique et climatique. La protection de la biodiversité du site constituera également un pilier majeur de la démarche, en phase avec les attentes des institutions et des citoyens.

Une coopération pour un tourisme responsable

Dans cet esprit, une collaboration avec le **fonds de dotation Essentiem**, approché dans le cadre de l'étude, permettrait de promouvoir un tourisme engagé, aligné avec les objectifs de durabilité et de responsabilité sociale. Au-delà de poser les bases d'un socle financier, cette coopération renforcera l'impact positif du projet, tant sur le plan local que dans une perspective nationale et internationale.

En intégrant ces principes, le projet se dote d'une vision ambitieuse et inclusive, tout en assurant une structure organisationnelle et financière capable de relever les défis à venir. Le tremplin olympique peut ainsi devenir **un modèle de reconversion durable et exemplaire, répondant aux attentes du territoire et des générations futures**.



MODELE ECONOMIQUE

Pour assurer la viabilité et la pérennité du projet de requalification du tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte, il est essentiel d'anticiper dès à présent les leviers budgétaires nécessaires à l'exploitation du site. Il nous paraît évident que seule une stratégie économique ambitieuse et innovante permettra de garantir le fonctionnement du lieu tout en renforçant son attractivité.

Créer un événement artistique international annuel

Au cœur de cette stratégie, **la création d'un événement artistique annuel de renom, porté par une programmation d'envergure internationale, offrirait une visibilité exceptionnelle au site.**

Cet événement permettrait de positionner le tremplin comme un acteur culturel majeur, attirant un large public et des partenaires engagés.

Etablir un modèle économique reposant sur la combinaison d'un accès gratuit et de services marchands

S'inspirant des grands équipements culturels anglo-saxons, le projet assumerait une **politique d'accès gratuit au parc**, favorisant une fréquentation large et inclusive tout en développant des espaces et services marchands pour générer des revenus significatifs :

- **Boutique** proposant des produits exclusifs liés au patrimoine et à l'art.
- **Restauration** adaptée à une clientèle variée.
- **Billetterie** pour une exposition permanente valorisant l'histoire du site et son patrimoine.
- **Visites guidées et parcours immersifs** enrichissant l'expérience des visiteurs.
- **Un « Pass Découverte des espaces culturels »** pourrait également être conçu, offrant aux visiteurs des avantages et une expérience unique, tout en contribuant aux recettes du site.

Se projeter sur la création d'une offre dédiée aux entreprises

Pour **répondre à une demande encore non satisfaite sur la métropole grenobloise**, le projet pourrait développer **une offre qualitative et innovante dédiée aux entreprises**, comprenant :

- **Des événements d'entreprise** personnalisés dans un cadre unique.
- **Des séminaires et colloques** organisés avec des services premium.
- **Des hébergements intégrés** dans le projet territorial, offrant une solution complète et adaptée pour les professionnels.

Établir une vision équilibrée et durable

En conclusion, nous recommandons que cette approche économique, inscrite dans un partenariat entre acteurs publics et privés, repose sur un **équilibre subtil entre gratuité d'accès et création de services à forte valeur ajoutée**. Elle vise à transformer le site en un lieu emblématique, attractif et financièrement viable, **capable de s'inscrire durablement dans une trajectoire d'excellence culturelle, sociale et économique**.

PHASAGE ET PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Une ambition forte, inscrite dans un phasage réaliste

Le projet proposé repose sur une **approche pragmatique, structurée en phases successives et atteignables**, avec des interventions essentielles pour assurer la sauvegarde, la sécurisation et la valorisation du site.

Phase 1 : Les fondations du parc paysager

Cette première étape inclut les **actions prioritaires** à mener à court terme pour **préserver et sécuriser le site** et le rendre accessible au public, tout en **générant une charge d'entretien maîtrisable**.

- Aménagement des stationnements et la gestion des flux de visiteurs.
 - Sécurisation des parcours et des bâtiments existants.
 - Création de cheminements pour améliorer l'accessibilité.
- Gestion paysagère adaptée pour préserver et valoriser l'environnement naturel.

Phase 2 : Restauration des bâtiments et programmation légère

Une fois cette base établie, le travail plus conséquent de rénovation du bâti pourra être engagé et des **contenus légers et événementiels** viendront animer le site :

- Rénovation structurelle des bâtiments.
- Créations paysagères et interventions artistiques (land art, spectacles, expositions).
- Organisation d'événements dans les bâtiments restaurés et leurs abords immédiats.

Phase 3 : Création d'un pôle d'accueil structurant

À mesure que la fréquentation augmente et que le modèle économique sera stabilisé, un pôle d'accueil sera créé pour positionner le site comme **une destination à rayonnement régional, national et international**. Ce pôle intégrera des infrastructures et services contribuant à sa viabilité économique :

- Visites guidées et boutique thématique.
 - Petit restaurant et amphithéâtre pour des événements culturels.
- Salles dédiées aux séminaires d'entreprises et autres usages professionnels.

Une stratégie de mise en œuvre intégrant quelques étapes incontournables

1. Assurer un pilotage structuré et pérenne
Mettre en place une concertation aboutissant à **l'identification d'une structure dédiée**, capable de porter et de coordonner le projet dans toutes ses dimensions.
2. Mobiliser l'intérêt des investisseurs : lancer un appel à manifestation d'intérêt pour solliciter l'initiative privée et favoriser l'émergence d'un projet partenarial viable.
3. Clarifier le positionnement et la vision du projet
Réaliser un **diagnostic complet** pour évaluer les enjeux patrimoniaux et l'état structurel du site, ainsi qu'une estimation des coûts de restauration.
4. Élaborer une **étude de préprogrammation générale**
Définir les orientations d'aménagement pour chaque composante du site, assorties d'une estimation des coûts d'aménagement, de restauration et de construction.
5. Préfigurer le **montage juridique et financier**
En parallèle, engager une réflexion sur le montage juridique et les partenariats nécessaires pour le financement et l'exploitation des phases d'investissement et d'exploitation, en particulier pour les phases 3 et 4.

Vers un rayonnement progressif et durable

Ce phasage progressif et structuré garantit que chaque étape contribue à renforcer **l'attractivité, la pérennité économique et la cohérence globale du projet**.

Il vise à transformer le site du tremplin olympique en **un lieu emblématique**, répondant aux ambitions locales et aux attentes des visiteurs, tout en respectant les **enjeux environnementaux et patrimoniaux**.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : Une stratégie pertinente pour mobiliser des investisseurs

La requalification du site du tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte est une opportunité unique de valorisation patrimoniale et de développement économique et culturel du territoire. Afin d'assurer la pérennité du projet et de structurer un modèle économique viable, il paraît essentiel d'impliquer des acteurs privés dès la phase exploratoire. C'est dans cette optique que le lancement d'un AMI constitue un levier stratégique pour mobiliser des investisseurs et opérateurs spécialisés capables de s'engager dans l'exploitation du site.

Pourquoi un AMI est-il une solution intéressante pour mobiliser des investisseurs ?

1. Un outil de préfiguration et d'exploration du marché

Un AMI permet aux collectivités publiques de sonder le marché et d'identifier les investisseurs et opérateurs intéressés par le projet avant d'engager une procédure plus formelle. Cette approche favorise la **prise en compte des attentes du secteur privé** et permet d'ajuster les orientations du projet en fonction des propositions reçues.

2. Une sécurisation du modèle économique

Le développement d'une offre touristique, culturelle et événementielle nécessite une exploitation structurée et pérenne. L'AMI permet d'identifier les **acteurs économiques capables d'investir et d'assurer la gestion du site**, garantissant ainsi un modèle financier équilibré et moins dépendant des subventions publiques.

3. Une dynamique de partenariat public-privé

Le projet repose sur une vision intégrant **l'accès libre au parc tout en développant des services marchands** (centre de séminaire, événements culturels, restauration, etc.). Un AMI permet de sélectionner des partenaires qui partagent cette ambition et qui sont prêts à collaborer avec les collectivités locales pour structurer un modèle de gestion efficient.

4. Une attractivité renforcée du territoire

En intégrant des acteurs privés, le projet bénéficie de leur expertise en gestion de sites culturels et événementiels, ce qui contribue à son rayonnement. L'objectif est de **faire de Saint-Nizier un lieu emblématique, capable de rayonner à l'échelle régionale et nationale.**

Les étapes clés pour mettre en œuvre un AMI

1. Définition des objectifs et du périmètre de l'AMI

Avant le lancement de l'AMI, il est essentiel de préciser son objectif principal et son périmètre avec l'ensemble des parties prenantes. Il conviendra par ailleurs de solliciter une expertise dédiée pour assurer la réussite de l'opération et éviter des risques juridiques en matière de commande publique.

2. Rédaction et publication de l'AMI

- **Présentation du site et des ambitions du projet** (cf. présente étude).
- **Enjeux économiques et touristiques** du développement du site.
- **Modalités de réponse** pour les candidats intéressés.
- **Critères de sélection et de partenariat** envisagés.
- Perspectives de mise en œuvre du projet et des futures consultations.

L'AMI doit être **publié sur des plateformes institutionnelles et économiques**, et diffusé à des réseaux ciblés (acteurs du tourisme, de la culture, de l'événementiel, de l'immobilier, etc.).

3. Réception et analyse des candidatures

Les propositions seront évaluées selon plusieurs critères :

- Leur **adéquation avec les objectifs du projet**.
- La **capacité financière et technique des candidats**.
- La **cohérence du modèle économique proposé** et son impact à long terme.

4. Rédaction d'un rapport d'analyse et ajustement du projet

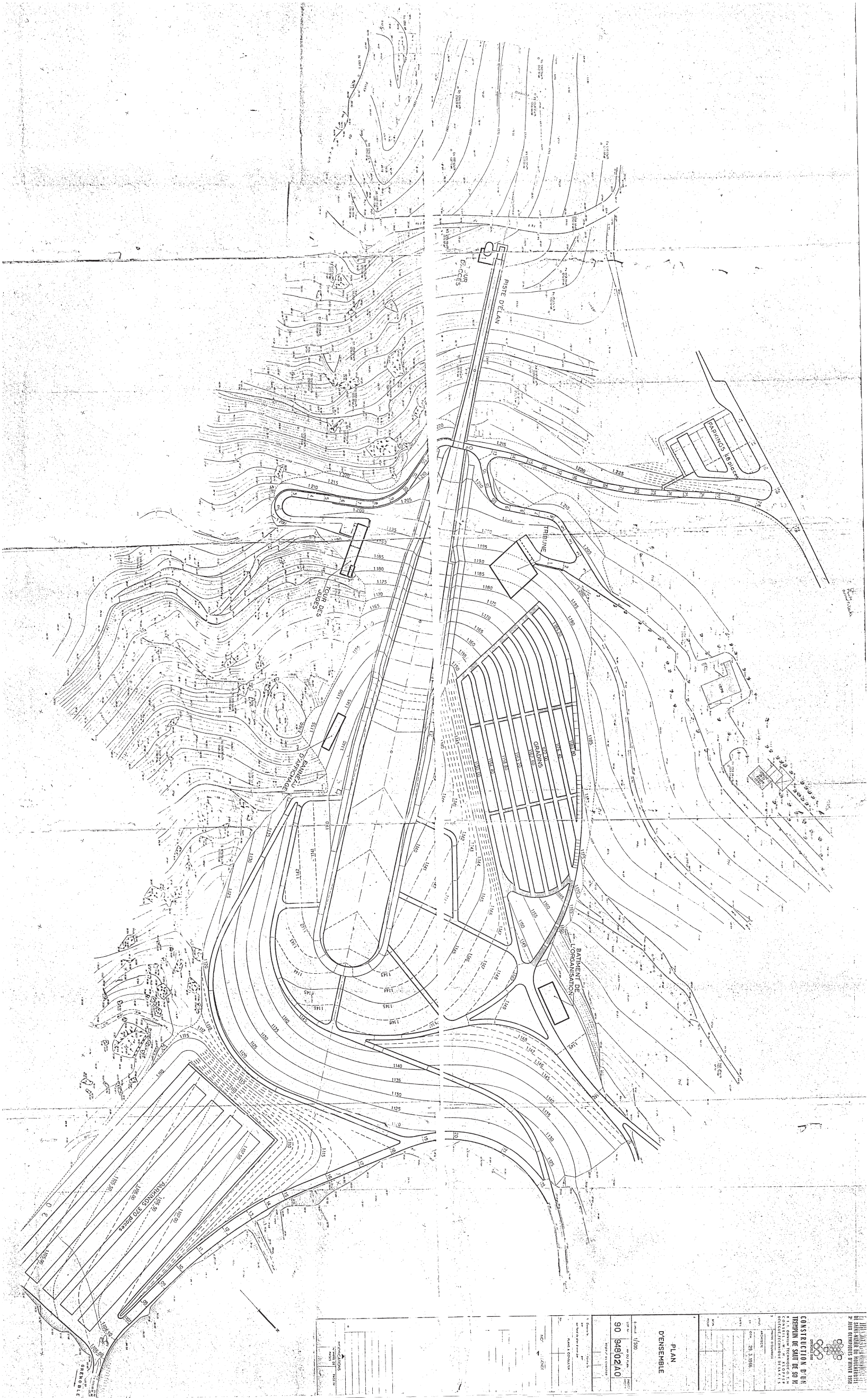
Une synthèse des propositions sera réalisée afin d'orienter les décisions stratégiques :

- **Présentation des différentes offres et solutions envisagées** pour l'exploitation du site.
- **Analyse juridique et financière** des propositions.
- **Ajustement du projet** en fonction des recommandations issues des candidatures.
- **Préparation d'un éventuel marché public** pour concrétiser la phase opérationnelle du projet.

Le lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt** est une solution efficace pour mobiliser des investisseurs et sécuriser l'exploitation du site de Saint-Nizier. Il permet d'identifier des acteurs économiques motivés, d'affiner la stratégie de développement et d'assurer un modèle de gestion pérenne dans une dynamique de partenariat public-privé.

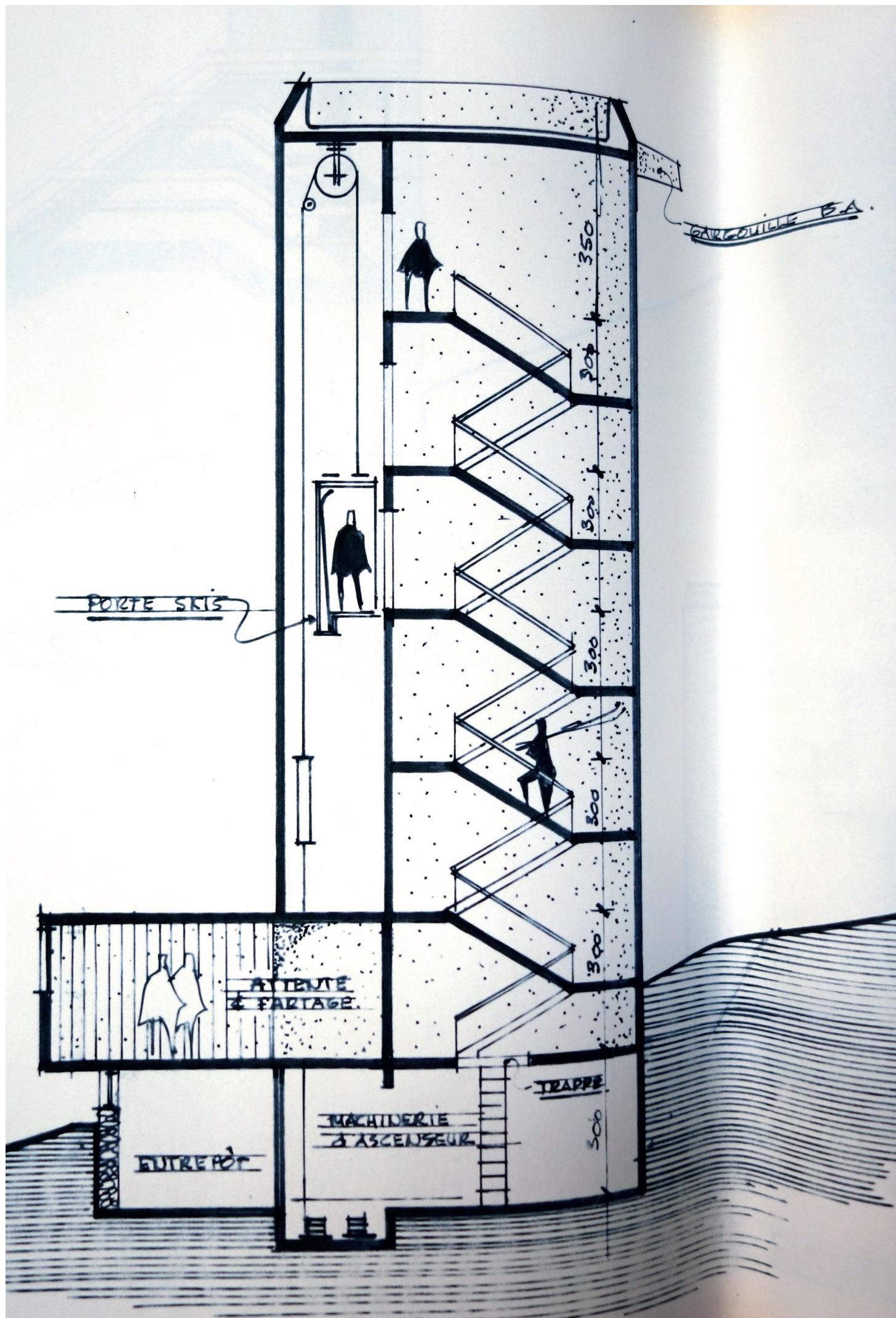
ANNEXES





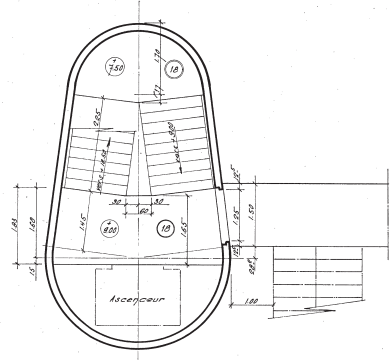
Plan topographique du site du tremplin, 1966

PLANS ET DESSINS HISTORIQUES DU TREMPLIN ET DE SA TOUR D'ACCES

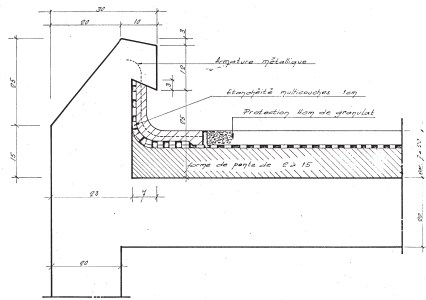


Coupe sur la tour d'accès

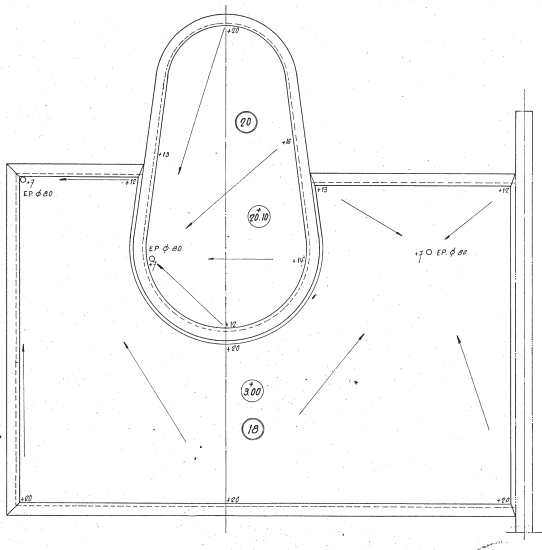
COUPE D _niveau +9.00_



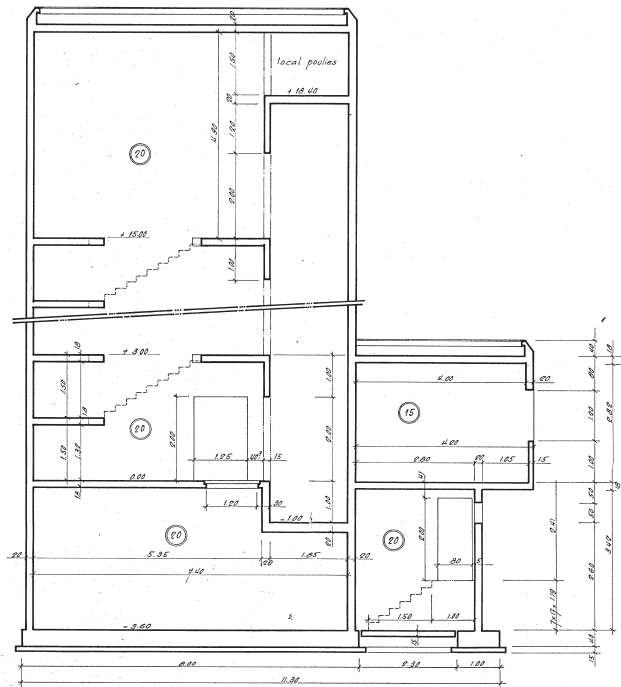
DETAIL



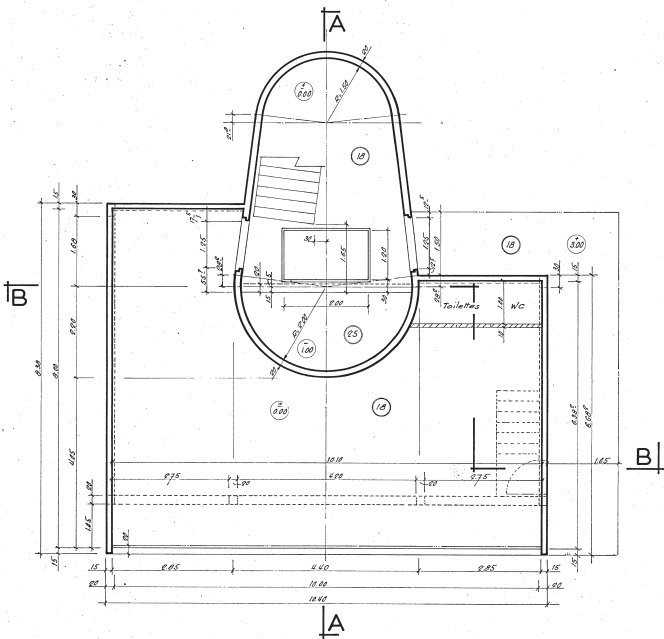
TERRASSES



COUPE A

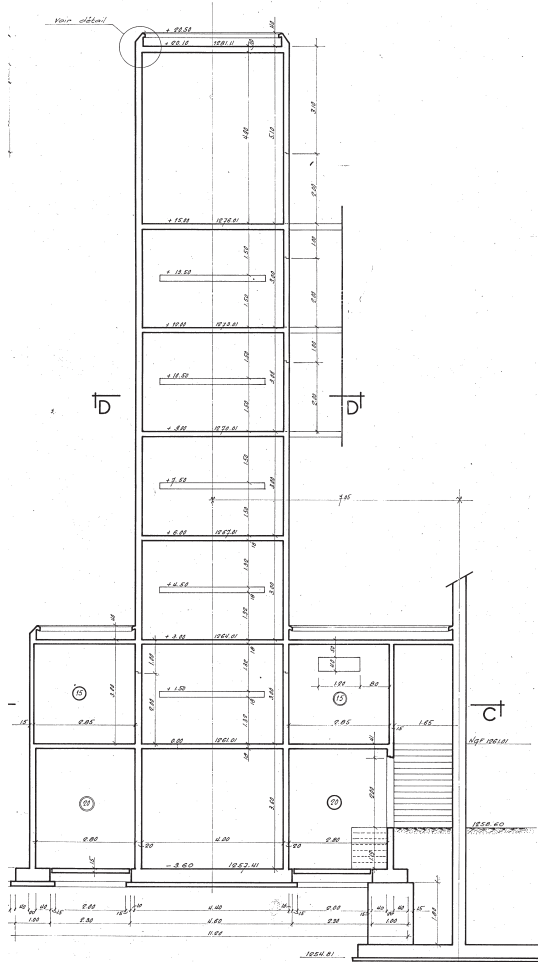


COUPE C _niveau 0.00_

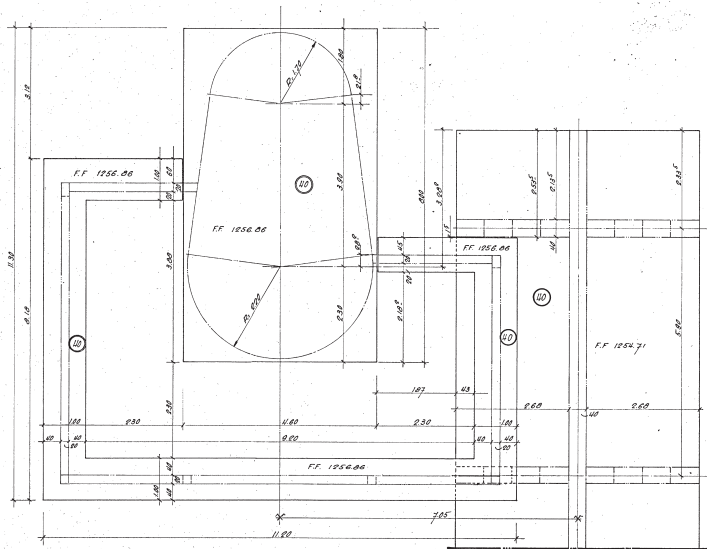


COUPE C _niveau 0.00_

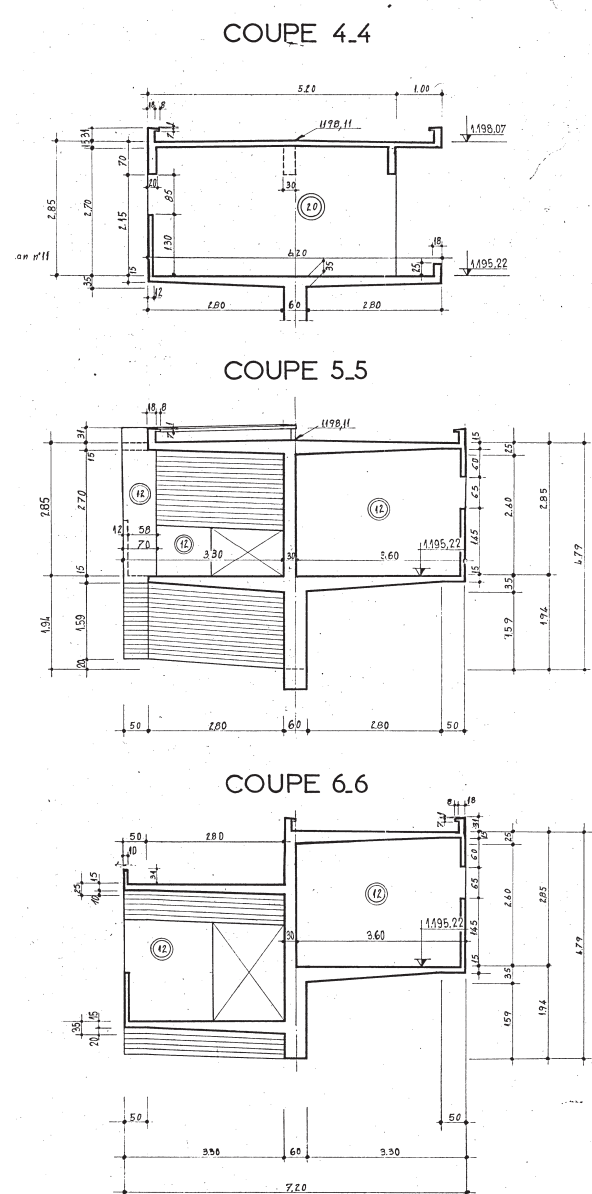
COUPE B



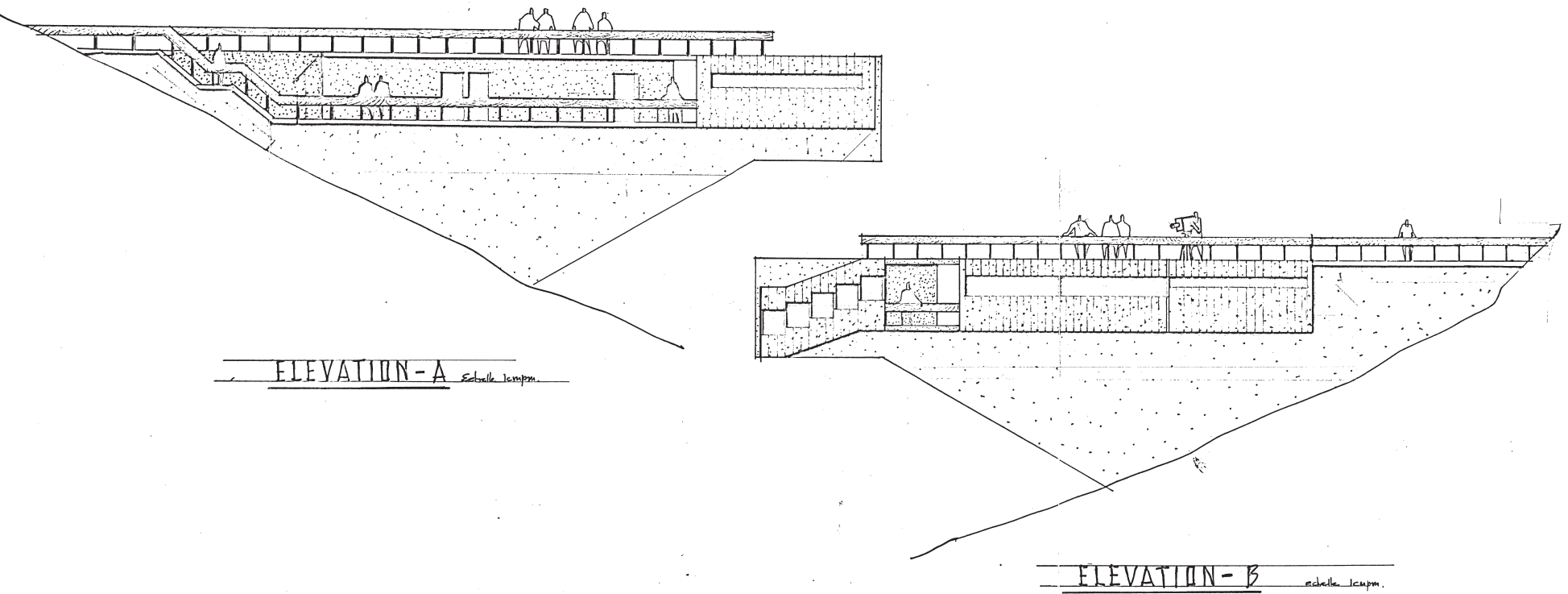
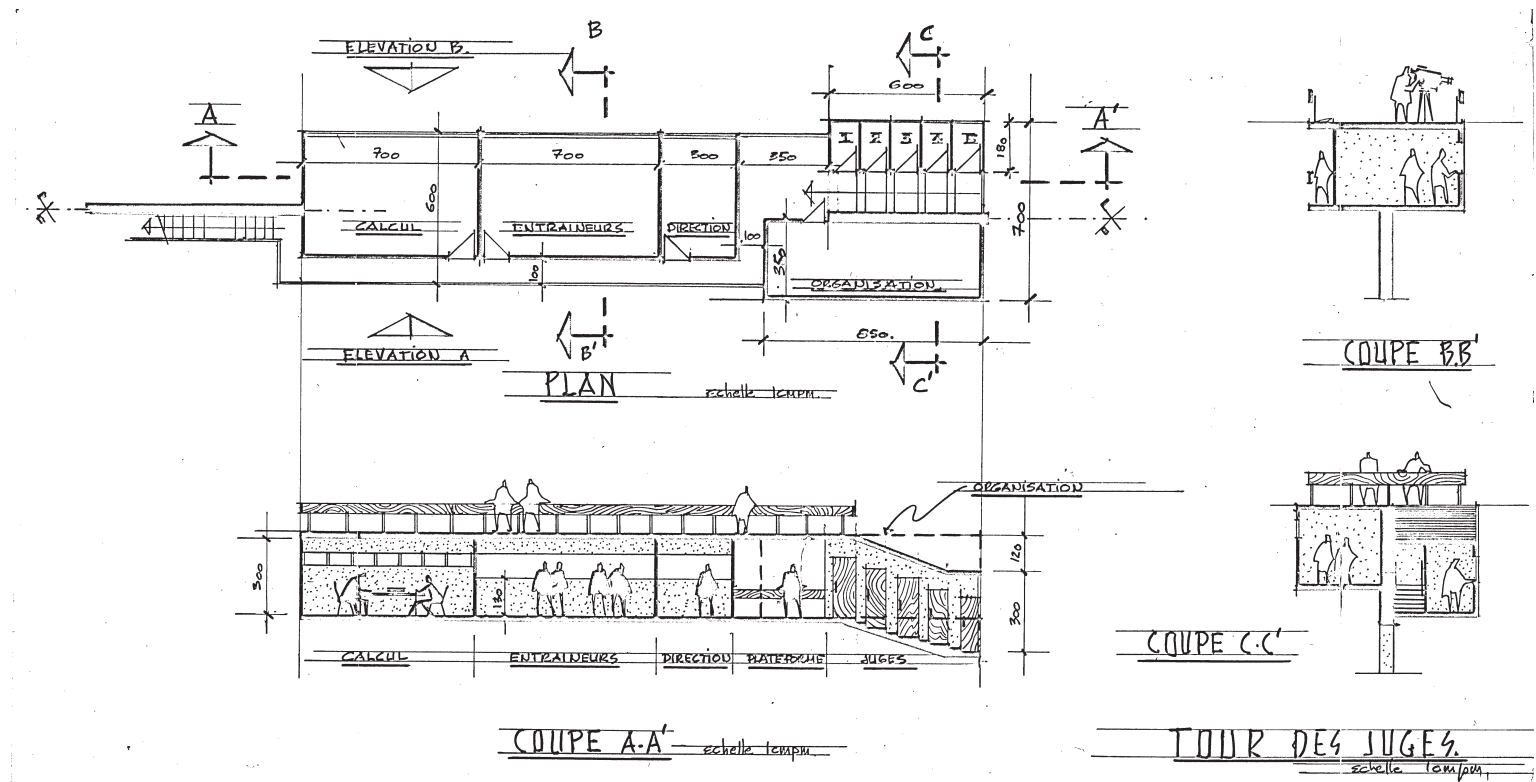
FONDACTIONS



Plans et coupes de la tour du tremplin, 1966.

[illegible]

BUREAU DES JUGES



Plan, coupe et élévations de la tribune des juges, 1966.

Architectural drawings of the Tour de Presse, including floor plans, a section, and an interior view.

Floor Plans:

- PREMIER ETAGE:** Shows a circular layout with a central area labeled "SALLE DE REDACTION" and a surrounding area labeled "TELEPHONES".
- DEUXIEME ETAGE:** Shows a circular layout with a central area labeled "BAR" and a surrounding area labeled "REPOS".
- TOUR de PRESSE:** Shows a circular layout with a central area labeled "REPOS" and a surrounding area labeled "TELEPHONES".
- SOUSS SOL:** Shows a circular layout with a central area labeled "REPOS" and a surrounding area labeled "TELEPHONES".

Section:

- COUPE A-A:** Shows a cross-section of the building, with a central area labeled "BAR REPOS" and a surrounding area labeled "REPOS".

Interior View:

- VUE INTERIEURE BAR REPOS:** Shows an interior view of the bar and resting area, with a curved wall and a central area labeled "BAR REPOS".

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- Mélody BENOIT-CATTIN, *Les friches touristiques de moyenne montagne autour de l'agglomération grenobloise*, 2016.
- Pierre DALLOZ, *Abandonnera-t-on le tremplin de Saint-Nizier ?*, 1982.
- Pierre DALLOZ, *X^e Jeux Olympiques d'hiver – Saint-Nizier-du-Moucherotte – Tremplin de 90 mètres*. N.D.
- Pierre DALLOZ, Pierre GROLL, *Plaidoyers pour le Tremplin olympique de Saint-Nizier*, 1982.
- Vanessa LAIME, *Une promotion au sommet pour Saint-Nizier*, N.D.
- Claude MOREAU, *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*, N.d.
- Rémy NAVILLE, *La Ville de Grenoble et les X^{ème} Jeux Olympiques d'Hiver*, 2001.
- Emma PINON, *Pierre Dalloz : L'architecte du tremplin*, 1985.
- P. RANDET, « *Le tremplin de Saint-Nizier* » dans *Techniques et Architecture*, 1966.
- André SUCHET, « *Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968* », dans *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, 2016.
- Jean-Benoît VIGNY, « *Laissé à l'abandon depuis des décennies, le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte a-t-il un avenir ?* », sur ledauphine.com, 31 octobre 2024

Travaux de recherches et d'études

- Association des élèves ingénieurs de l'Ecole des travaux publics, « *Grenoble Ville olympique* », dans la revue *Le Bloc*, 3^e trimestre 1967.
- Christophe BIGOT, Dorine ETIENNE, Charlotte MORRISSE, Aurélie THENOT, *Projet d'analyse inventive - Le paysage du tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte*, 2006.
- Lucie CAILLOT, sous la dir. De Serge GROS, *Les Jeux Olympiques : moteur d'un développement territorial, le cas de Grenoble 1968*, 2017.
- Mélanie BURYLO, France DAUPRAS, Céline MAZUEZ, Clémence MERZEAU, *Analyse paysagère inventive : Site du tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte*, 2006.
- Laurent GRIMA, *Vers la reconversion du Grand Tremplin des Jeux Olympiques de Grenoble ?*, 1998.
- Aurélien JACOUTOT, Boris LAGIER, Luc DANIEL, *Réhabilitation du site du Tremplin olympique – Etude pour le développement d'un complexe d'activités de loisirs été/hiver*, 2006.
- Agnès ROCHE, *Projet de réhabilitation du Tremplin olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte en mur d'escalade artificiel*, 1989-1990.

Autres sources

- Françoise VITALI, Bénédicte DUPERRAY-MILLAUD, Anne-Sophie CHABAL, fiche POP du Tremplin Olympique de Saint-Nizier-du-Moucherotte, labellisé Architecture Contemporaine Remarquable, 2020.
- Maxime PETRE, Erwan POSTAIRE, Soirée conférence « *Le saut à ski dans le Vercors et le Tremplin Olympique de Saint-Nizier* », Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2024.
- Association Berliet, *Préparation des J.O. de Grenoble 1968, Les chantiers emblématiques*
- INA, Journal télévisé de France 3 du 8 novembre 1998, reportage « *L'avenir du tremplin olympique à Saint Nizier du Moucherotte* ».

INVENTAIRE ARCHIVES COMMUNALES

ST-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE

Réalisé le 29 novembre par Jean Pierre Quentin

Pochette : jeu de plans 1966/1968
Plans tremplin de 90 mètres
Entreprise générale Pégaz Et Pugeat Chambéry

Plan d'ensemble 1/500	29/03/66	
Plan bloc 7 armatures plan d'exécution	26/10/66	12/01/67
Plan bloc armatures plan d'exécution	12/10/66	12/01/67
Tour d'accès, profil en travers, déblais	12/10/66	
Plan bloc 4 armatures plan d'exécution	12/10/66	12/01/67
Remblais voile, profils en travers		
Fouilles en déblais, profils en travers		
Profils en travers, le long de la piste d'élán		
Plan bloc 3 armatures plan d'exécution	12/10/66	12/01/67
Plan bloc 2 armatures plan d'exécution	12/10/66	12/01/67
Ouvrage de départ, armatures plan d'exécution	26/09/66	12/01/67
Tour d'accès, profil en travers, remblais		
Plan bloc 9 armatures plan d'exécution	28/10/66	12/01/67
Plan bloc 6 armatures plan d'exécution	21/10/66	12/01/67
Plan bloc 8 armatures plan d'exécution	27/10/66	12/01/67
Plan bloc 10 armatures plan d'exécution	02/11/66	12/01/67

Pochette : JO/TR

Plan masse, échelle 1/2000 probable		
Gradins, vue en plan. OTH 1/500	29/03/66	
Gradins, coffrages. OTH 1/20	28/03/66	
Tour d'accès, coffrages OTH	28/01/66	
Tremplin, vue en plan, OTH		
Tour de contrôle, vue en plan, coupe. OTH 1/50	28/01/66	
Ouvrage de départ, élévation, coupe	28/01/66	
Ouvrage de départ, vue en plan	28/01/66	
Tribunes, coffrage. OTH 1/100	29/03/66	
Bâtiment de l'organisation, façades 1/100 (jamais construit)		
Bâtiment de l'organisation, coffrage 1/50 (jamais construit)	29/03/66	
Profils types et ouvrages annexes	29/03/66	

Classeur gris : contient des articles de presse, des manuscrits au sujet de l'histoire du tremplin.

Synthese des études sur le Moucherotte	01/06/99	
Cahier des charges pour la rehabilitation du sommet du Moucherotte	01/07/99	
Etude de fréquentation du Moucherotte CAUE	01/02/99	
Projet de développement et de mise en valeur du site de Saint-Nizier Agence APS / A.TOU / CHAPUIS-ROYER Financement : Région Département Commune	01/02/98	
Plan d'ensemble, gaines électriques, téléphone	29/03/33	
Modification de la palette	28/09/67	
Plan d'implantation , village / tremplin	17/10/66	
Plan d'ensemble ; 1/500	29/03/66	

Boite 2003 : Plans tremplin

Plan de nivellement et d'implantation 1/500	21/10/65	
Plan parcellaire dressé par l'ingénieur TPE	15/01/67	
Parcellaire antérieur		
Plan de terrassement , 1/500	21/10/65	
Plan d'assainissement, 1/500	21/10/65	
Profil en long du tremplin, 1/500	21/10/65	
Coupe en long du tremplin, 1/500	21/10/65	
Profils en travers du N°1 au 10	21/10/65	
Profils en travers du N°11 au 18	21/10/65	
Profils en travers du N°19 au 26	21/10/65	
Profils en travers du N°27 au 34	21/10/65	
Gradins, 1/25	24/01/66	
Bâtiment de l'organisation, 1/100 et 1/200	21/10/65	
Piste d'élan, 1/200	21/10/65	
Piste d'élan, 1/20	21/10/65	
Tour des juges		
Tour de contrôle, élévation, fondations, coupes ; 1/50	28/01/66	
Gradins ; ½ et 1/10	21/10/65	
Tribune d'honneur et presse ; 1/200	21/10/65	
Tribune des juges, croquis sans échelle	29/03/66	

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ISERE

RESSOURCES JEUX OLYMPIQUES 1968

PREFECTURE

Secrétariat général

3514W12-32 ; 41-44 : équipements ; visites officielles ; village olympique ; bâtiments publics ; réunions de préparation (1965-1968).

4629W3 : mutation de personnel pour les jeux Olympiques (1966-1968).

Service olympique

3508W1-194 : candidature de Grenoble ; organisation du COJO ; coordination ; infrastructures ; équipements sportifs ; ZUP ; réseaux routiers et ferroviaires ; infrastructures aériennes ; bâtiments publics ; hébergement ; police et maintien de l'ordre ; transmissions ; exercices ; cérémonies ; manifestations culturelles ; information du public, plaquettes ; emblème, hymne ; résultats ; plans ; incidents ; photos (1964-1968).

Cabinet

4332W

4332W26 : Maurice Herzog, secrétaire d'Etat à la Jeunesse, pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver (3-4 mai 1965).

4332W30 : visites officielles (1966).

4332W33-37 : visites officielles (1966-1968).

4332W125 : Maison de la culture (1964-1967).

4332W181-183 : aménagement du territoire (1963-1965).

4332W184-186 : urbanisme, programme de modernisation et d'équipement de l'agglomération grenobloise (1959-1966).

4332W202 : problèmes routiers de l'Isère, présentation (1961).

4332W203-208 : routes et liaisons routières, création de la société d'Aménagement du Département de l'Isère (SADI) (1960-1966).

4332W209 : SNCF, gestion ferroviaire ; déplacement de la gare (1961-1966).

4332W210-211 : aviation civile (1961-1966).

4332W349 : rapports annuels de la police urbaine (1964-1968).

4332W358 : construction de l'Hôtel de police de Grenoble (1961-1967).

4332W397 : équipements sportifs (1962).

4332W420 : situation du département en matière de développement touristique (1961-1966).

4332W421-424 : stations touristiques (1950-1966).

4332W425 : organisation de la sécurité (groupement opérationnel des CRS, déplacement du Président de la République, missions et effectifs des Renseignements généraux, forces de police et de gendarmerie pendant les Jeux Olympiques, 1966-1968).

4332W426 : organisation générale, réunions, assemblées (avril 1966-janvier 1968).

4332W427 : notes des Renseignements généraux (janvier 1967-février 1968) ; candidatures aux emplois des Jeux Olympiques (1964-1966) ; rapport du préfet (mai 1964-décembre 1966).

6270W57 : protocole, visite du Général de Gaulle (1966-1968).

6877W68-81 : photothèque du service presse et documentation.

Equipements sportifs

6041W14 : Grenoble, salle de congrès au stade de glace (1968) ; MJC du Village olympique (1966-1970) ; ensemble sportif Villeneuve (1968-1970).

6041W17 : gymnase du groupe scolaire Village olympique (1966-1973) ; plateau EP, CES du Village olympique (1966-1972).

6041W20 : Grenoble, patinoire et bowling (1964-1970).

6041W26 : Huez, piste de repli (1967-1969).

Affaires immobilières, urbanisme

4237W14 : Jeux Olympiques (1964-1966).

4239W48-49 : opérations réalisées dans le cadre des Jeux Olympiques.

4285W : dossiers d'expropriation, piste de bobsleigh et altiport Huez-en-Oisans (4285W13) ; tremplin de saut Saint-Nizier (4285W27) ; Chamrousse (4285W31) ; accès à la piste de luge Villard-de-Lans (4285W36) (1966-1969).

4286W11 : réquisitions temporaires de terrains en vue des Jeux Olympiques de 1968 des communes de Saint-Nizier-du-Moucherotte, Eybens et Autrans (1966-1968).

4608W13-21 : infrastructures gare, estacade, aérodrome (1962-1965).

6074W168 : opération village Olympique à Grenoble avec suppression du passage Arago, élargissement rue Emile Gueymard et rue Arago, rue des Martyrs, rue Marcellin Berthelot (1965-1966).

6086W5 : création de l'agence d'urbanisme de l'agglomération Grenobloise et du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation pour l'aménagement de la région grenobloise (1966-1967).

Préfecture, 3^{ème} direction, 4^{ème} bureau (transports)

6158W15 : hélicoptères de l'Armée : transfert du peloton mixte avions hélicoptères (PMAH) et maintien du PMAH pendant les Jeux Olympiques (1966) ; hélicoptères de la protection civile (PC) : transfert de la station d'hélicoptères de la PC et maintien de la station d'hélicoptères de la PC pendant les jeux olympiques (1965-1966) ; stations météorologiques sur l'aérodrome de Grenoble - Eybens (1967-1968).

Equipement des collectivités locales

4681W19-22 : construction Hôtel de police de Grenoble, hall des expositions, centre d'actualités télévisées aux Sablons (1957-1968).

Sections économiques

4333W25 : utilisation post-olympique des installations sportives (1968-1970).

4497W7 : programmation des investissements publics, infrastructures des Jeux Olympiques (1965-1971).

5075W3 : travaux de déneigement et installation de parcs de matériel (1966-1968).

D'autres versements de la section économique permettent de connaître plus largement le contexte isérois (IV^{ème}, V^{ème} plans, situation de l'emploi, rapports sur la situation économique, comité d'expansion économique...) : 3799W, 3802W, 3976W, 4114W, 4244W, 4253W, 4269W, 4331W, 4333W, 4358W, 4411W, 4497W, 4522W, 4524W, 4631W, 4632W

Bureau de la réglementation

6797W1 : association COJO des X^{èmes} Jeux Olympiques d'hiver.

Bureau des Affaires communales/ 3^{ème} direction, 2^{ème} bureau

Voir classeurs en salle des inventaires : entrée par communes.
Il s'agit du contrôle préfectoral de délibérations communales.

4270W5 : Grenoble, comptabilité communale (1962-1966).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

6942W2 : demandes de concours, rapport DDE pour le compte du COJO concernant des travaux relatifs au stade d'ouverture et à la gare routière (1966-1968).

Nombreux dossiers de constructions publiques en 7931W et 7940W notamment :

7931W465 : groupement d'urbanisme de Chamrousse, tracé de la future route olympique Brié-et-Angonnes, Vaulnaveys, plans, courriers, extension du centre jeunesse et sport (1965).

7940W40-41 : village olympique de Grenoble avec plans des bâtiments (1966).

7940W50 : groupe scolaire "village olympique", dossier de plan de construction et accord (1966).

7940W66 : village olympique, plans de construction des bâtiments, dossier service, permis de construire des bâtiments (1966).

7940W41 : construction du palais de glace, place Paul Mistral (1966).

7940W73 : gare SNCF, dossier construction de permis, plans (1966).

7940W77 : dossier construction du stade de glace, boulevard Clémenceau, permis de construire, plans (1966).

7940W78 : office HLM, construction des foyers de jeunes travailleurs, village olympique (1966).

7940W113 : comité des Jeux Olympiques, construction de 637 logements du centre de presse, quartier Malherbe, 7 immeubles collectifs, 248 garages (1967).

7940W120 : construction du palais de la foire, aéroport de Grenoble-Eybens (1967).

8127W149 (subdivision de Saint-Marcellin) : infrastructures réalisées dans la région grenobloise, réglementation de la circulation sur les itinéraires d'accès à Grenoble (1968).

8267W183 (subdivision de Voiron) : voies d'accès à Grenoble, aménagement des RN 75,92, 520, 85 ; réglementation de la circulation ; organisation du déneigement : instructions, décomptes, études et plans (1966-1968).

8498W1 (subdivision de Villard-de-Lans) : préparation des Jeux Olympiques (1968).

8609W32 (subdivision de Villard-de-Lans) : visite des installations olympiques, plans (1968).

OFFICE NATIONAL DES FORETS

6410W124 : Jeux olympiques, organisation (1966-1968).

7235W4430-4433 : photographies du tremplin olympique par le service RTM (1966).

8282W1 : Jeux Olympiques, gestion, travaux et aménagements (1965-1968).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

6303W87-156 : équipement sportif des communes (années 1960-70).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

8414W114 : correspondance relative à l'organisation des JO d'hiver de 1968, organisation du dispositif sanitaire (1965-1967).

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES DE GRENOBLE (IUFM)

8613W37 : heures olympiques, organisation du rattrapage des heures de cours (1967-1968).

CONSEIL GENERAL/DEPARTEMENT

6765W1-45 : aménagement de la station de Chamrousse ; photos de Grenoble, Meylan, Vercors et Huez avant les Jeux Olympiques (1944-1986).

8045W3 : convention aménagement CD211 (1967-1968).

8050W1-313 : dossiers d'aménagements et constructions de routes et chemins départementaux (1962-1968). Notamment boîtes 105, 236 et 266

8119W35-36 : subventions de fonctionnement pour le 30ème anniversaire des Jeux olympiques de Grenoble.

8261W1-174 : Syndicat mixte de Bachat-Bouloud (1908-2005).

8516W1-108 : dossiers d'aménagement de Chamrousse (1935-2010). Notamment boîte 64

BANQUE DE FRANCE

1ETP1/140 : études et intervention de la Banque dans le cadre des Jeux Olympiques de Grenoble (1968).

FONDS PRIVES, ICONOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS

89 J, Fonds Pierre Dalloz, alpiniste, résistant, architecte et urbaniste

89 J 74 Tremplin de Saint-Nizier, réalisation et "son et lumière""(Pierre Dalloz est l'architecte) : plans, photographies, études, coupures de presse, dossier technique (1965-1982).

89 J 75 Tremplin de Saint-Nizier, réalisation : études, coupures de presse, correspondance (1966-1968).

141 J, Fonds Jean-François Parent et Jacques Joly, urbanistes à Grenoble

141 J 171 Aménagement et organisation des Jeux Olympiques : revues, notes (1968-1974).

150 J, Publications administratives isolées

150 J 28 Ville de Grenoble.- Problèmes municipaux post-olympiques. Un fascicule multigraphié, 23 p.

150 J 29 Ville de Grenoble.- Vème Plan. La période post-olympique, 1969. Un fascicule multigraphié, 19 p.

157 J, Fonds du Parti communiste français, fédération de l'Isère

157 J 99 Dossiers documentaires, événements locaux.- Jeux Olympiques de Grenoble ; brochures, coupures de presse, correspondance, notes mss. et dact. (1966-1968)

51 J, Fonds de l'Union départementale de la C.F.D.T. de l'Isère

51 J 65 Politique générale.- Jeux olympiques de Grenoble (1968).

172 J, Fonds de l'entreprise Pascal, entreprise de B.T.P.

172 J 686-687 Grenoble, le Village olympique.- Tours HLM et passerelle pour piétons (1966-1967).

172 J 407-409 Grenoble, Village olympique.- Réfection de l'étanchéité et aménagement de la dalle place Lionel-Terray et rue Claude-Kogan (1991-1994).

58 J, Fonds Pierre Egal, architecte à Grenoble

58 J 114-123 Grenoble, Village Olympique : bâtiment L (1966-1970).

126 J et 1 AV, Fonds Cinépress

Dossiers de production de films :

- 126 J 182 Mutations olympiques (1967).
- 126 J 184 Les neiges de Grenoble (étude pour le film olympique) (1966-1977).
- 126 J 226 Routes et pistes olympiques (1966-1968).

Bobines :

- 1 AV 32 Grenoble, Capitale Alpine
- 1 AV 97 Les neiges de Grenoble
- 1 AV 140 Trois roses cinq anneaux
- 1 AV 142 Vaincre à Grenoble
- 1 AV 260 Routes et pistes olympiques
- 1 AV 2157 J.O. d'hiver 1968

84 J, Fonds Jean Berthoin, sénateur de l'Isère et ministre de l'Éducation nationale

- 84 J 140 Jeux Olympiques.

1 Fi, Fonds des cartes et plans isolés

- 1 Fi 2027 Grenoble.- Plan général de la ville avec les bâtiments prévus pour les Jeux olympiques d'hiver 1968 (copie).

3 Fi, Fonds des photographies isolées au format inférieur à 0.24 x 0.30 cm

- 3 Fi 370-397 Tirages photographiques

9 Fi, Fonds des cartes postales

- 9 Fi 7066 Grenoble : Jeux olympiques - "Equipe de France féminine de ski alpin"
- 9 Fi 7385 Autrans : station olympique – La rue principale
- 9 Fi 7400 Chamrousse : station olympique
- 9 Fi 7990 Grenoble : Ville olympique - Vue générale. La tour de l'exposition - La nouvelle mairie - Le palais de justice
- 9 Fi 8264 Chamrousse : Station Olympique - Le Recoin - Le télésiège - la Chaîne du Vercors
- 9 Fi 9226-9227 Grenoble : le village Olympique

9 Fi 9228 Grenoble : le centre de presse

36 Fi, Fonds de l'entreprise Merlin Gerin

36 Fi 93 Transport de transformateurs pour les Jeux Olympiques, 1968

64 Fi, Fonds des affiches entrées par voie extraordinaire : manifestations iséroises

64 Fi 337 Affiche des 10èmes Jeux Olympiques d'hiver

67 Fi, Fonds IFOT-Photopress (non classé)

Négatifs photographiques réalisés pendant la préparation des JO

0 AV, fonds des Betacams isolées

0 AV 1 Ouverture des Jeux Olympiques de Grenoble. 1968

8 AV, Fonds Gimel

8 AV 4 Jeux Olympiques de Grenoble. Cérémonie d'ouverture, patinage. 1968

8 AV 144 Huez avant les Jeux olympiques. Vues diverses : ID Citroën sur la route, skieurs, chantier piste de bob. 1967

8 AV 168 Saint-Nizier, grand sautoir. 1967

8 AV 169bis Jeux Olympiques. Autrans, ski de fond. 1968

8 AV 241 Jeux Olympiques de Grenoble. 1968

8 AV 317 Jeux Olympiques de Grenoble, début de l'inauguration. 1968 (audio)

8 AV 327 Jeux Olympiques de Grenoble. 1968 (audio)

12 AV, Fonds Mémoire de la vie privée

12 AV 3 Jeux Olympiques de Grenoble. Film amateur : cérémonie d'ouverture. Patinage, anneau de vitesse. Vercors, hélicoptère. 1968

FONDS DES PERIODIQUES

PER1530/1 Gazette olympique. 1968

PER1531/1 Bulletin officiel du comité d'organisation des Xe Jeux Olympiques d'hiver. 1964-1967

PER1600/1 Bulletin du centre international olympique. 1964-1966